L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1468 - VENDREDI 23 MARS 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

CARRÉ MADE FOR AGRICULTURE
Herse étrille
Houe rotative



Demandez une DÉMO
Distributeur exclusif Nièvre
Depussay

Nevers	06 03 79 10 69
Alluy	06 03 75 39 25
Luzy	06 01 28 65 29
Perroy	06 03 77 79 40

Énergies renouvelables

Une carte à jouer pour l'agriculture



En matière d'énegies renouvelables, le constat émis par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) est inquiétant: *«la France demeure l'un des pays d'Europe les plus en retard...»*. Pire encore, *«les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) ont à nouveau augmenté en 2015 et 2016»* ! Autant dire que le déploiement des énergies renouvelables est à l'ordre du jour. À l'horizon 2030, les énergies renouvelables devront représenter 32% dans la consommation énergétique finale de la France et cette consommation devra être réduite de 50%. Dans ce contexte porteur, l'agriculture a plus que jamais un rôle important à jouer. C'est dans cette optique que la Chambre régionale d'agriculture BFC vient d'organiser une journée d'information consacrée aux énergies renouvelables.

Page 3

Encart: Catalogue Promodis/Sureau (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Innovation technique

Un éleveur créé son propre matériel



Nièvre

› Élevage et territoire

L'Avenir de Corbigny entre de bonnes mains



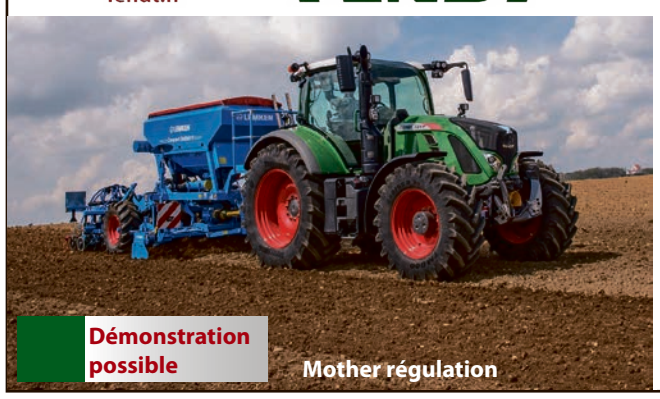
Yonne

› Grands Jours de Bourgogne

Chablis ou les *«Portes d'Or»* de la Bourgogne



fendt.fr
FENDT



Nouveau Fendt 700 Vario
Le Visionnaire
Rapport poids puissance inédit!
Particulièrement compacte et performants, les 700 Vario Stage 4 redéfinissent à eux seuls la notion même de polyvalence. D'une efficacité déconcertante dans les travaux nécessitant de la puissance. Ils se révèlent incontournables dans les applications de manutention et de transport. Mais ce qui surprend le plus, c'est la cabine VisioPlus avec son pare-brise incurvé. Visisblement, vous êtes bien chez Fendt.

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs :
Autun - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

DUC
Dans le cadre de son projet de développement,
DUC
filiale de Plukon Food Group
recherche des éleveurs
pour la production de poulets de chair
dans la zone de production de son site d'abattage de Chailley (89).
Vos contacts :
Christophe DIDIER : 03.86.43.55.75
Christian BOUSSELLIER : 06.82.83.05.81

Sommaire

Côte d'Or
04 • Zones défavorisées simples: Leur territoire est oublié
05 • Parc national: Éviter l'irréversible
06 • Innovation: Il créé son propre matériel
07 • Cassis: Cochenille du mûrier, la guerre est déclarée
08 • Les éleveurs ont du cœur: Opération enrubanné rose

Nièvre
09 • Élevage et territoire: L'Avenir de Corbigny entre de bonnes mains
10 • PAC 2018: De nouvelles règles pour l'implantation des dérobées prises en compte au titre des SIE

Yonne
11 • Assemblée générale du Gaby: Regard sur la ferme bio Yonne
12 • Grands Jours de Bourgogne: Chablis ou les «Portes d'Or» de la Bourgogne
13 • Brasserie de Vézelay: Proximité et développement durable
14 • Lycée La Brosse: Une filière aux atouts et débouchés multiples

Région - France
15 • Session de la Chambre régionale d'agriculture BFC: L'indispensable conseil aux agricIteurs
16 • Congrès FNPL: Une filière laitière en marche, mais pas à n'importe quel prix
17 • Nouveau pacte ferroviaire: Le fret ferroviaire sera débattu d'ici avril

Dossier
18-19 • Spécial Épandeurs d'engrais

Filières
20 • Cultures Inplanter tardivement des protéagineux de printempse
21 • Élevage Un petit problème de boiterie ?

Infos Services
22-23 • Analyse & Tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Herd Book Charolais

Une vente aux enchères en ligne de reproducteurs certifiés

Le Herd Book Charolais vient de lancer la première vente aux enchères en ligne de reproducteurs certifiés. Débutée mercredi, la vente se terminera samedi 31 mars sur www.charolaise.fr. La nouvelle plateforme « E-Commerce HBC » a pour objectif de mettre à la disposition des éleveurs un nouvel outil pour acheter de chez eux, aux enchères et en toute confiance, des reproducteurs certifiés. Elle a pour vocation de favoriser la mise en relation entre les vendeurs et les acheteurs en proposant un large choix de reproducteurs pour tous les types d'élevages, et d'offrir un grand nombre de garanties pour un achat en toute sécurité. De nombreuses garanties sont apportées aux acheteurs : chaque animal a été contrôlé et certifié par les experts raciaux du HBC, chaque animal a été sélectionné par le vendeur selon des critères définis par le HBC, des informations très détaillées sont apportées sur chaque animal (photo ou vidéo, pedigree, commentaires de l'éleveur, index, et présentation de l'élevage). Le fonctionnement est simple, rapide et entièrement sécurisé (mise à prix à 2500 euros HT, enchères par tranche de 100 euros). Toutes les informations et le règlement de la vente sont consultables sur www.charolaise.fr



PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'2tat). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

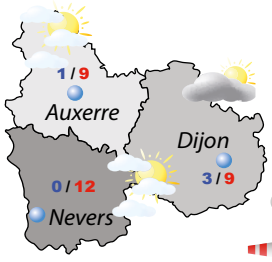
la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 23 Mars

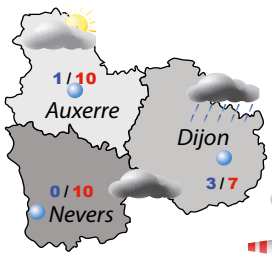


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Victorien
Soleil : 06h48 - 19h08
Lune : 10h22 - 00h53

Samedi 24 Mars

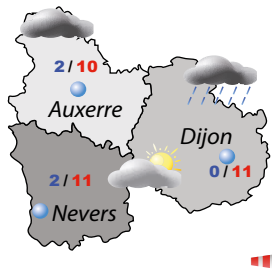


Mitigé
De timides éclaircies et quelques précipitations localement en perspective.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 7 à 11°C
Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Karine
Soleil : 06h46 - 19h09
Lune : 11h11 - 02h01

Dimanche 25 Mars



Perturbé
Le soleil sera bien timide et quelques pluies sont attendues par endroits.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 6 à 11°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Annonciation
Soleil : 06h44 - 19h11
Lune : 12h08 - 03h03

Prévisions à 7 jours

Lundi 26 Mars au Mercredi 28 Mars
Un temps couvert avec quelques précipitations.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 10 à 12°C

Du Jeudi 29 Mars au Dimanche 1 Avril
De nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : -4 à -2°C T° maxi : 6 à 8°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Énergies renouvelables

Une carte à jouer pour l'agriculture

La Chambre régionale d'agriculture BFC vient d'organiser à Is-sur-Tille une journée d'information consacrée aux énergies renouvelables. Le dossier est porteur de sens pour l'agriculture, les ambitions nationales sont là, le potentiel agricole aussi... reste à faire coïncider les moyens et à dépasser les contraintes.

«*La France demeure l'un des pays d'Europe les plus en retard dans le déploiement des énergies renouvelables*»... cet inquiétant constat, au regard des ambitions formulées, a été réalisé en mars par le Cese (Conseil économique, social et environnemental). Pire encore, *«les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) ont à nouveau augmenté en 2015 et 2016»*! Autant dire que le déploiement des énergies renouvelables est à l'ordre du jour, alors que s'ouvre la consultation sur la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Le contexte est sans ambiguïté: à l'horizon 2030, les énergies renouvelables devront représenter 32% dans la consommation énergétique finale de la France et cette consommation devra être réduite de 50%. Les émissions de gaz à effet de serre devant être réduites dans le même temps de 40%. Dans ce contexte porteur, l'agriculture a eu dès le début un rôle important à jouer. Selon une étude de l'Ademe, en 2015 20% des énergies renouvelables produites en France provenaient de la contribution directe ou indirecte de l'agriculture. Les Chambres d'agriculture ont pris leur part dans l'accompagnement des porteurs de projets et dans la structuration d'une information sur les différentes possibilités offertes : solaire (photovoltaïque), méthanisation ou bois énergie. Les débuts ont été difficiles pour les porteurs de projet, du fait notamment d'une réglementation complexe et changeante qui a beaucoup *«complexifié»* les choses comme l'a rappelé Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC. Le tout rendu encore plus difficile par certains *«coûts irrationnels»* et *«des incohérences»* propres à décourager les porteurs de projets les moins déterminés.

Il faut «*s'accrocher*»

Ce qui ressort de cette journée c'est justement la nécessité *«de s'accrocher»* pour mener un projet à bien. Surtout pour un projet de méthanisation, du fait du dimensionnement des installations et de la complexité de la mise en œuvre des procédures. En dépit des difficultés, les unités de méthanisation, quand elles ont trouvé leur rythme de croisière, contribuent à enrichir économiquement le territoire, assurent un complément de revenu à l'exploitant et ouvrent de nouvelles perspectives de diversification et de développement de l'activité agricole.

Pour preuve, l'exploitation qui servait d'illustration au propos : le Gaec Asdrubal. Le père et les deux frères ont misé résolument sur la production d'énergies renouvelables en réalisant une première installation de panneaux solaires photovoltaïques (100 kWc et 250 kWc) et plus récemment une unité de méthanisation par voie sèche. Cette unité donne tout son sens au projet d'entreprise des deux frères, Maxime et Sébastien.

Le moteur de co-génération fonctionne en partie avec de l'huile de colza produite localement, l'électricité part sur le réseau local et la chaleur va permettre de sécher du bois ou des fourrages pour l'atelier élevage et engraissement du Gaec. Le digestat est utilisé sur les surfaces agricoles et cette nouvelle étape vers l'autonomie permet aux associés d'envisager sérieusement un passage en bio. L'unité vient d'être mise en route et commence à produire, mais l'activité reste gourmande en temps et en compétences diverses.

Sébastien Asdrubal s'est emparé du dossier dès le début. C'est un perfectionniste qui consacre tout son temps et son énergie à la bonne marche de l'unité de méthanisation. Pour tout mener de front, il conseille, *«d'abord d'être bien armé techniquement, pour pouvoir tout contrôler et ne pas se laisser influencer. Cela évite ensuite les ennuis»*. Ensuite, de communiquer, car tout ce qui touche à l'environnement agricole peut inquiéter le voisinage.

Dès le début du projet, le Gaec Asdrubal a organisé une réunion d'information ouverte à tous. L'unité désormais opérationnelle, il prépare maintenant une journée portes ouvertes pour tout le voisinage et ceux qui veulent découvrir la technologie. La motivation première était *«la sécurisation économique du système d'exploitation»* dans le cadre d'une installation.

L'effet secondaire, c'est l'enrichissement et le redéploiement de l'ensemble des activités, en fonction de cette nouvelle donne. De fil en aiguille, toute le système se trouve redimensionné et s'ouvre à de nouvelles perspectives de développement. Pour Sébastien aucun regret : *«j'aime le challenge, cette nouvelle activité est passionnante. Mais il faut être bricoleur, débrouillard, touche-à-tout et tenace»*. Inutile de préciser que tous les membres du Gaec doivent être à l'unisson, convaincus de l'intérêt général et déterminés à aboutir.

La technologie choisie -voie discontinue, en garages- n'est pas la plus simple à mettre en œuvre, mais c'est celle qui répond le mieux aux contraintes de cette exploitation en polyculture-élevage. Car là comme ailleurs, rien n'est reproductible en l'état, tout projet reste unique et sa réussite *«est le fruit de convergences d'énergies dans des domaines de compétences complémentaires, soutenues par une forte motivation»* conclut Christian Decerle, lui-même producteur d'énergie à base solaire.

AMK

Focus Les énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté

Méthanisation : 32 installation en service pour un total de 7300 kWe et 70 Nm³ installés dont 705 kW en voie sèche. Contraintes : 10% de cultures énergétiques maxi et 25% de CIVE et cultures énergétiques en potentiel méthanogène maximum. 50% des approvisionnements maîtrisés par le porteur de projet. Investissement lourd et charges de fonctionnement importantes. Attention à minimiser et sécuriser les achats de matière première "méthanisable".

Photovoltaïque : 138 MW installés en BFC soit 140 GWh produits annuellement (équivalent 92 ménages). De gros collectifs comme SAS 21, SAS 71, SAS 58. Un développement important à prévoir de l'autoconsommation (robots de traite, séchage solaire, laboratoires de transformation...). Pas d'aide à l'investissement.

Bois énergie : Valorisation du bois bocager soit pour autoconsommation, vente aux collectivités, entreprises et ruraux. En plaquettes sèches pour chaudière ou litière. Environ 250 chaudières bois agricoles.

Table ronde

Des partenaires motivés pour des projets gagnant- gagnant

Une table ronde a réuni autour de Sébastien Asdrubal, les principaux partenaires (économiques et institutionnels) de tout projet de production d'énergies renouvelables. L'occasion d'expliciter leur rôle et le cadre de leur intervention.



Chaque intervenant a pu présenter son rôle dans le cadre des projets de production d'énergie renouvelable.

La Chambre régionale d'agriculture, représentée par Christian Decerle, l'Ademe par Lionel Sibue, Énedis par Luc Mayance et deux de ses collaborateurs et le directeur du Pays Saint-Seine et Tille, Luc Trouvé ont ainsi éclairé le débat. Christian Decerle n'a pas manqué de rappeler le fort engagement des Chambres d'agriculture auprès des porteurs de projets. Toute une organisation territoriale est mise à leur service au travers des compétences à la fois spécialisées et transversales des conseillers techniques qui les accompagnent. Entre 2010 et 2017, *«les choses ont plutôt évolué en mieux»*, sur le plan réglementaire en particulier, mais *«il faut encore s'accrocher»* pour mener un projet à bien. Les conseillers de la Chambre sont là pour informer, accompagner, orienter... quitte à *«briser des rêves»*, pour éviter que des projets mal dimensionnés fassent prendre des risques inconsidérés à ceux qui les portent.

L'Ademe, partenaire sur ces dossiers, replace son intervention dans une dynamique plus large de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est une urgence face à la crise climatique et à la crise énergétique qui impactent directement l'agriculture. Lionel Sibue rappelle aussi qu'au-delà de l'aspect économique, *«le but de la méthanisation c'est d'améliorer le fonctionnement technique d'un système d'exploitation dans son ensemble»*, ce qui explique certaines contraintes proprement franco-françaises... Le chantier démarré, la phase de raccordement apparaît à beaucoup comme la phase de tous les dangers. Elle cristallise souvent les mécontentements. Là encore la situation s'améliore plutôt et Énedis participe à l'effort général de facilitation des projets en réduisant les délais et les coûts de raccordement. Un nouvel arrêté permet une prise en charge de 40% des coûts de raccordement. Pour éviter tout malentendu et les mauvaises surprises, Luc Mayance insiste sur la nécessité *«d'anticiper»* en intégrant Énedis au projet très en amont, ce qui permet d'avoir une vision -et un chiffrage- de l'installation en phase avec la réalité et les contraintes de la situation.

Partenaire souvent méconnu, le territoire peut aussi participer activement à la réussite ou tout au moins à l'acceptabilité d'un projet d'envergure comme une unité de méthanisation. Le projet du Gaec Asdrubal répondait parfaitement aux orientations du Pays Saint-Seine et Tille vers la transition énergétique. Le pays a pu ainsi jouer son rôle d'acteur du territoire, de relais d'information et de facilitateur.

AMK

Zones défavorisées simples

Leur territoire est oublié

La révision des ZDS est pour le moment fatale à plusieurs communes de la vallée de l'Ouche et de l'arrière-côte.

Le nouveau périmètre des zones défavorisées simples fait grincer des dents en Côte-d'Or. La dernière version n'intègre toujours pas certaines communes de l'arrière-côte et de la vallée de l'Ouche pourtant sujettes à de nombreuses contraintes géographiques (climat, pente, mauvaise productivité de la terre, milieu naturel...). Les agriculteurs concernés redoutent la perte de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) qui représente un pourcentage parfois très important de leurs revenus. L'accès à des majorations pour les aides à l'installation et à l'investissement passe également par ces ZDS. Trente-cinq exploitations agricoles ont aujourd'hui leur siège social dans cette zone de Côte-d'Or non reconnue. Un certain nombre de fermes *«extérieures»* possèdent des terres sur ce même territoire et pourraient également y laisser des plumes.

Réunion à Bretenière

Le problème reste le même : le produit brut standard de la viticulture augmente les résultats de cette petite région et font sortir les exploitations agricoles du dispositif. La FDSEA et toute la profession martèlent depuis des mois sur le sujet, mais sans réelle avancée. Une énième réunion s'est encore déroulée ce lundi à la Maison de l'agriculture en présence des parlementaires. En ce qui concerne le calendrier des ZDS, le gouvernement fait savoir que le tracé définitif ne serait pas dévoilé avant la validation par la Commission à Bruxelles prévue *«au printemps»*. Les nouvelles cartes sont censées entrer en vigueur au 1er janvier 2019. Pour rappel, cette réforme a été rendue obligatoire au niveau européen à la suite des critiques de la Cour des comptes européenne en 2003: celle-ci avait estimé qu'une *«hétérogénéité trop importante existait entre les États membres»* et que le maintien de certaines zones n'était pas *«justifié»*.

Encore un espoir ?

Stéphane Travert compte demander, auprès de la Commission européenne, la *«prise en compte d'un critère de continuité territoriale»* pour faire *«réintégrer»* les communes qui perdront leur éligibilité, si celles-ci sont situées dans une zone entièrement classée. Le ministre de l'Agriculture a promis que les exploitants amenés à sortir du nouveau zonage *«bénéficieraient de mesures d'accompagnement destinées à les aider à faire face à leur nouvelle situation»*.

AURÉLIEN GENEST

Eux-aussi sont concernés

Laurent Brocard et David Doyer, éleveurs à Chaudenay-le-Château et Chaudenay-la-Ville, sont tous les deux dans le même cas de figure : leur siège social a beau être en zone ZDS, l'attribution de leur ICHN est menacée car plus de 20% de leurs surfaces herbagères sont situées dans l'arrière-côte. *«Pour ma part, 50 hectares de mes prairies sont à Crugey, une commune qui est juste à côté de chez moi»* indique Laurent Brocard, élevant seul un troupeau de 70 mères charolaises, *«cela représente 33% de ma surface. D'après la réglementation et si rien ne change, cela m'interdit l'ICHN qui représente environ 7 000 euros pour mon exploitation»*. David Doyer, en Gaec avec son épouse Sarah, atteint la barre des 40%, avec des terres à Thorey-sur-Ouche et Crugey : *«le problème est identique et pour nous, la perte serait de 14 000 euros par an. C'est vraiment du grand n'importe quoi. Les résultats de la viticulture faussent tout le calcul, l'information a été remontée à maintes reprises au plus haut rang sans le moindre changement. Ce n'est pourtant pas difficile à comprendre»*. Les deux éleveurs suivent le dossier des ZDS de très près depuis maintenant trois ans. Mais rien n'évolue à l'approche de la date fatidique : *«tous les critères biophysiques requis sont pourtant présents dans notre secteur. Les potentiels des terres ne dépassent pas les 55q/ha. Nous sommes dans de la roche, il n'y a pas plus de 20 centimètres de terre. Nous aurions plusieurs hectares de vignes ici, nous pourrions un peu plus comprendre cette situation, mais ce n'est pas le cas»*. Si le dossier n'évoluait pas favorablement ces prochaines semaines, un sérieux coup de frein serait à prévoir au sein de leur exploitation. Laurent Brocard aborde un certain nombre de difficultés déjà rencontrées et n'hésite pas à partager son dernier bilan, datant du 30 juin 2017 : *«c'est le plus mauvais que j'ai eu depuis mon installation en 1995, j'ai perdu plus de 5 000 euros. Imaginez ce que ce sera s'il n'y plus l'ICHN»*. Le son de cloche est le même pour David Doyer, ayant l'impression *«de se battre contre des moulins à vent»*.



«Quelque chose d'impensable»



Le Gaec de Bessey, à Bessey-en-Chaume, n'ose même pas imaginer ne plus toucher l'ICHN, elle qui représente un montant annuel d'un peu plus de 15 000 euros pour cette exploitation de polyculture-élevage comptant 150 mères Charolaises et Limousines. *«Inutile de dire que la perte serait extrêmement importante pour nous»* lance Vincent Parigot, en compagnie de son frère Frédéric. L'éleveur de 46 ans suit l'évolution du dossier ZDS depuis plusieurs mois sans voir la moindre avancée : *«une visite du ministre était même prévue chez nous, à Bessey, lors du congrès de l'AGPB à Dijon. Mais il n'y a finalement rien eu car Stéphane Travert ne s'est pas déplacé. Nous nous sentons clairement exclus. Dans notre secteur, des gens concernés, il n'y a pas tant que ça en réalité, car dès que l'on passe de l'autre côté de Bligny-sur-Ouche, la zone rentre dans les ZDS. Ici à Bessey-en-Chaume, nous sommes pourtant sur des terrains superficiels. J'aurais aimé les montrer au ministre. Notre secteur est aussi sensible à la sécheresse, cela devient compliqué dès qu'il ne pleut pas pendant quinze jours. Nous avons affaire à quelque chose d'impensable. Si les cours de la viande et des céréales n'allaient pas aussi mal, le moral irait certainement mieux. Aujourd'hui, tout va dans le mauvais sens, j'en veux pour preuve les projets d'importations de viandes d'Amérique qui sont une honte. J'espère que le dossier des ZDS va évoluer favorablement, car ça ne sera pas possible autrement»*.

Ils ne comprennent pas



Le Gaec Jacotot, à Mavilly-Mandelot, risque très gros avec cette révision du zonage des zones défavorisées simples. *«Pour nous, l'ICHN représente 21 000 euros annuels. Si on nous enlève ça, ce sera forcément très compliqué. Le coup de frein serait énorme pour notre exploitation»* lance Cyril Jacotot, en compagnie de son frère Olivier et de sa mère Colette, près de leur troupeau de 155 vaches charolaises. Les deux frères ont participé à l'action syndicale du 21 février à Dijon, sans succès : *«nos élus et responsables politiques ne semblent pas être très intéressés ni concernés par l'agriculture, c'est bien dommage. On nous laisse dans une situation incompréhensible. La viticulture fausse tous les chiffres. Si le secteur dans lequel nous sommes n'est pas défavorisé, je ne comprends plus rien. Les terrains sont très pauvres. En grandes cultures, quand nous faisons 45 ou 50q/ha en blé, c'est une bonne année. Nous sommes face à un énorme paradoxe car des communes ayant des potentiels bien moins faibles que les nôtres sont dans le nouveau zonage. En plus, nous sommes en zone Natura 2000, c'est dire...»*. Dans l'attente de nouvelles décisions, les éleveurs du Gaec Jacotot prennent leur mal en patience et tentent de s'informer au mieux, sans vraiment bien comprendre ce qui est en train de leur arriver, à l'image des autres éleveurs de l'arrière-côte et de la vallée de l'Ouche.

Parc national

Éviter l'irréversible

Les agriculteurs de haute Côte-d'Or poursuivent leur combat dans le dossier du parc national. L'assemblée générale du GIP du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne s'est déroulée la semaine dernière en Haute-Marne. La 3ème version de la charte du parc a été approuvée à un peu plus de 78%. De nombreux agriculteurs ont participé à une marche pacifique pour dénoncer une nouvelle fois la présence de terres agricoles en plein cœur du parc, qui seront soumises à d'importantes contraintes.

AURÉLIEN GENEST

« Nous subissons un projet d'État »

Thierry Ronot est en charge du dossier du parc national auprès de la FDSEA de Côte-d'Or. L'agriculteur de Lucey ne les a pas comptées, mais estime à plus de 100 le nombre de réunions auxquelles il a déjà pris part depuis 2009 et l'annonce de la création du parc : *«Cela représente bien évidemment beaucoup d'énergie et de temps. Nous nous battons constamment pour retourner au projet initial qui ne considérait que les forêts domaniales».*

Pas de développement possible

Thierry Ronot se dit *«constamment sur les nerfs»* : *«nous avons l'impression de ne pas être entendus par le GIP et nos ministères. Cela dit, nous continuons de nous faire entendre. La marche pacifique que nous avons organisée en marge de l'assemblée du GIP en est un nouvel exemple. Nous subissons un projet d'État, ce parc n'est en aucun cas un projet de territoire car il n'y a aucun projet de développement. Les exemples sont nombreux, le photovoltaïque ou les éoliennes seront soumis à autorisation. Il ne sera plus possible de toucher aux blaireautières, cela va engendrer des risques sanitaires et des dégâts dans les cultures. Et que penser des contraintes imposées dans les pratiques agricoles en cœur… De toute façon, un parc national n'a pas la vocation de développer. Son but, par définition, est de conserver et préserver. Aucun financement n'est acquis à ce jour. Les nombreuses contraintes ne sont couplées à aucune aide, il n'y a aucune compensation pour la zone de cœur. Et si des MAEC venaient à arriver en Côte-d'Or, elles pourraient être ciblées dans le parc. On déshabillerait Pierre pour habiller Jacques dans cette histoire et ça, nous n'en voulons pas».*

2 400 ha problématiques

Si 20 000 ha de terres agricoles étaient concernés par le cœur du parc il y a encore quelques années, cette surface problématique a aujourd'hui chuté à 2 400 hectares par le fruit de la pression syndicale. Une cinquantaine d'agriculteurs côte-d'oriens et haut-marnais possèdent des terres dans cette zone de cœur, recensant notamment 250 ha de prairies remarquables. *«Tous ces hectares sont encore de trop et nous continuons le combat»*, affirme Thierry Ronot, *«des sortes de couloirs ont été conservés pour faire relier les forêts entre elles, nous n'en voulons pas. Le contexte agricole est déjà suffisamment compliqué...»*. L'agriculteur de Lucey ne se dit pas étonné du résultat du vote du 15 mars, ayant approuvé la version 3 de la charte dans de grandes proportions : *«L'agriculture ne compte que 25 voix sur 680 ! Nous nous attendions à un vote favorable à hauteur de 80%».*



Des contraintes mais rien en face

Les membres du Gaec Martens élèvent 60 Brunes, 20 Charolaises et cultivent 250 hectares de SAU. L'exploitation basée à Essarois possède 33 hectares dans le cœur de parc. *«La moitié concerne des terres recevant régulièrement du maïs, l'autre partie est représentée par des prairies»* indique Romuald Remy, qui se lance dans un listing non exhaustif des contraintes à envisager sur cette surface : *«il serait à priori question d'interdire à terme les clôtures anti-gibier. Avec la pression d'animaux sauvages que nous avons par ici -et qui risque fort de se développer si la situation n'évolue pas plus intelligemment-, notre maïs est en grand danger. Si nous arrêtons cette culture, que donnera t-on à nos vaches laitières ? Nous avons bien des terres ailleurs, en l'occurrence à 16 km, mais le rendement sera moindre, il faudra consacrer deux fois plus d'hectares au maïs, faire davantage de route avec tout ce qui s'en suit. Les charges et les pertes de temps ne feront qu'augmenter. Pour nos prés, nous avons la chance d'avoir une rivière qui les traverse. Nous n'avons pas besoin aujourd'hui d'apporter de l'eau aux vaches. Mais le parc envisage de limiter le passage des bêtes dans l'eau. Si cela venait à se confirmer dans ces prairies dites patrimoniales, nous ne pourrions plus accéder à certaines parcelles. Il faudra acheter et installer des abreuvoirs»*. Pour Aurélie Martens, les agriculteurs se font *«rouler dans la farine»* : *«Nous avons participé à des groupes de travail et participé à l'écriture de la charte. Ce que nous avions proposé a été rayé, ils ont écrit ce qu'ils voulaient. Nous avons en face de nous un véritable rouleau compresseur. Un exemple parmi tant d'autres : la fertilisation des prairies a été plafonnée à 40 unités, alors que les agriculteurs en préconisaient 80. Quarante unités peuvent suffire certaines d'années, mais pas tout le temps. Nous avions émis l'hypothèse qu'une MAEC soit proposée à celles et ceux qui accepteraient d'abaisser leur fertilisation, mais rien n'a été retenu. Ils imposent des contraintes, mais il n'y a rien en face. Pour nos prés, il faudra sans doute faire des ponts, mais qui va payer ? Des tas d'études sur les libellules et les petits oiseaux ont été réalisées mais il n'y a absolument rien de concret sur le développement. Ils ne prennent pas en compte les acteurs économiques»*. Romuald Remy s'inquiète pour le devenir du territoire : *«les élevages et les cultures qui n'existent pas aujourd'hui n'auront pas lieu d'être dans les prochaines années. Tout sera soumis à autorisation, autant dire que cela devrait être compliqué. Certaines productions pourraient pourtant être amenées à voir le jour demain, en fonction des marchés et du changement climatique».*



Romuald Rémy et Aurélie Martens

Vers des pratiques verrouillées

Le Gaec de l'Étang du Roy, à Voulaines-les-Templiers, se demande bien ce qu'il lui arrive. Gabriel Deloge, Loïc et Christine Lecointe possèdent 40 de leurs hectares en plein cœur du parc et s'interrogent grandement sur les futures contraintes de leur exploitation de polyculture-élevage lait. *«Il leur fallait ce parc, nous sommes rentrés dedans sans qu'on nous demande notre avis»*, déplore d'emblée Loïc Lecointe, qui ne se doutait pas d'une telle tournure des événements en 2009, quand François Fillon, l'ancien Premier ministre, était venu en haute Côte-d'Or annoncer la création du parc. *«Seules les forêts feuillues étaient concernées à l'époque, cela ne devait pas nous poser le moindre problème»* évoque l'agriculteur. Les temps ont visiblement bien changé. Malgré leur bonne intention de prendre part à différents groupes de travail, les membres du Gaec de l'Étang Roy n'ont pas été entendus, comme l'explique Gabriel Deloge : *«nous avons participé à plusieurs réunions l'an passé. Un certain nombre de points techniques ont été abordés, il fallait mettre des bornes, fixer des limites et des normes. Les réflexions n'ont pas toujours été très simples, mais nous nous sommes tous mis d'accord, même avec le GIP. Mais quand le dossier est revenu du CNPN, tout avait été resserré. Nos positions n'ont servi à rien, ni le temps que nous y avons consacré».*

Décisions prises depuis Paris

L'exploitation possède 20 hectares de prairies dans le cœur de parc : *«celles-ci ont été classées prairies patrimoniales, sans doute depuis des bureaux à Paris. Des experts de la faune et de la flore viendront prochainement étudier les parcelles concernées, avec l'hypothèse, peut-être, de ne plus pouvoir mettre les vaches au pré. Dans tous les cas, il ne sera plus possible de déparasiter les bêtes dans ces prairies, on se demande bien pourquoi… L'agriculture est clairement menacée»*. Loïc Lecointe ne digère pas : *«nous sortons les génisses généralement du 15 avril à fin septembre. La faune et la flore existantes ne doivent pas être bien impactées puisqu'elles sont là, aujourd'hui, alors pourquoi tout changer ? Nous avons du mal à comprendre»*. La ferme de Voulaines possède également 20 hectares de grandes cultures en zone de cœur : *«nous craignons une baisse de la productivité liée à une diminution de la fertilisation, une impossibilité d'entretenir les fossés ou d'utiliser tel ou tel produit phytosanitaire… Nos pratiques vont être limitées, voire carrément verrouillées. L'agriculture ne va déjà pas très bien, elle n'a pas besoin de ça. Qu'allons-nous faire avec des moyens de productions amputés ?»*, s'interroge pour sa part Christine Lecointe, *«ce dossier créé des tensions inutiles dans le secteur. Le fonctionnement du GIP coûte une fortune et cela n'est pas du tout justifié. Je ne pense vraiment pas que le tourisme explosera quand le parc sera lancé. Les exemples d'aberrations sont nombreux. Des blaireaux étaient jusqu'à présent prélevés pour la tuberculose, il est question désormais de les laisser pulluler. La divagation des chiens dans les prairies serait interdite et pourrait même être réprimandé, c'est totalement ridicule».*



Gabriel Deloge, Loïc et Christine Lecointe

Innovation

Il créé son propre matériel

Jean-François Thévenot, éleveur dans le canton d'Arnay-le-Duc, compte plusieurs inventions agricoles à son actif. Le Côte-d'orien a déjà été plusieurs fois primé.



Le lève-têtes quatre places destiné aux bovins aux cornadis connaît un grand succès.



La nouvelle distributrice de concentrés de Jean-François Thévenot, commercialisée par la société Mazeron.

Les trophées de l'agriculture du 22 janvier avaient salué son travail et son ingéniosité. Jean-François Thévenot, éleveur à Treney sur la commune de Jouey, invente régulièrement des dispositifs et machines agricoles qui s'avèrent très utiles dans son quotidien. Le Côte-d'Orien de 50 ans a déjà commercialisé trois de ses prototypes, notamment par le biais de la société Mazeron basée à Avallon. Une quatrième réalisation est actuellement en cours de finalisation et devrait être lancée ces toutes prochaines semaines sur la marché.

Alimentation du bétail

Jean-François Thévenot se souvient de sa première création, c'était il y a une vingtaine d'années : *«Nos vêlages avaient été avancés suite à la mise aux normes de notre exploitation. Il fallait distribuer de plus en plus de concentrés avec des seaux et des brouettes. Ces actions étaient fastidieuses et pénibles, j'ai alors imaginé un engin qui transporte et distribue trois types d'aliments»*. Une distributrice polyvalente avec trois trémies de grandes capacités (2 et 2,5 m^3) est née d'une longue réflexion. La machine apporte une grande autonomie et ne nécessite qu'un seul remplissage par semaine : *«il y a une ration d'entretien, une ration d'engraissement et une trémie remplie d'avoine pour la reproduction. Distribuer les concentrés à nos 300 bêtes nous prend moins d'un quart d'heure chaque matin»*. Jean-François Thévenot propose une distributrice quelque peu différente au commerce, avec deux trémies de 4m^3 et trois modes de distribution (au sol, dans les auges et dans les nourrisseurs à veaux). L'utilisation est possible en été comme en hiver et nécessite que très peu de puissance.

Le bascule-botte

L'habitant de Jouey a créé un bascule-botte il y a une quinzaine d'année. Cet appareil, primé en 2014, permet de placer une botte de paille ronde ou carrée dans une pailleuse, sans utiliser un second tracteur équipé d'un chargeur. *«Ce dispositif diminue aussi les risques de troubles musculo-squelettiques»*, fait remarquer l'éleveur, *«avec l'utilisation quotidienne de cinq bottes sur une période de 150 jours de pansage, le bascule-botte permet l'économie de 750 montées et 750 descentes d'un tracteur»*. Cette innovation a été saluée à l'époque par La France Agricole et le magazine l'Éleveur laitier.

Plus de 300 lève-têtes vendus

Durant l'hiver 2015-2016, Jean-François Thévenot réalise *«la passe de trois»* avec un lêve-tête destiné à recevoir quatre vaches aux cornadis. *«Il s'agit d'un engin de type diable muni de deux roues. Il est destiné à lever les têtes des animaux en douceur, sans stress. En faisant monter la barre au moyen d'une crémaillère, le lève-tête permet de leur délivrer des soins, à une fréquence intéressante dépassant les 70 vaches à l'heure. Il n'y pas besoin d'être aidé, nous pouvons travailler en tout autonomie. Ce dispositif participe au bien-être animal et à celui de l'éleveur»* explique l'éleveur. Plus de 300 exemplaires ont déjà été vendus à ce jour. Victime de son succès, l'appareil est subventionné par la MSA. Le GDS y va également de son implication en prenant en charge une partie de la facture de ses adhérents. Devant ses nombreux avantages, le lève-tête a été primé à Cournon en 2016 (Sommet d'or), au Space (Innov'space trois étoiles, top 5 de la centaine de matériels proposés au concours) et par la France Agricole la même année (Inel d'Or).

Une nouveauté imminente

Jean-François Thévenot ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin et recherche encore des solutions face aux tâches répétitives et pénibles de l'élevage. Ces solutions sont toujours *«simples et peu onéreuses»* à l'image du bascule-botte et du lêve-tête coûtant moins de 1 000 euros. Le prix de la distributrice est quant à lui illustré au volume de concentrés transporté: *«nous sommes en-dessous des 2000 euros/m^3 transporté, ce qui en fait la machine la moins chère du marché, tout en étant la plus complète. Les concurrents, sans avoir une si grande polyvalence, sont davantage à 5 000, 6 000 voire 7 000 euros/m^3»* note Jean-François Thévenot.

AURÉLIEN GENEST



Le bascule-botte permet de placer une botte de paille ronde ou carrée dans une pailleuse, sans utiliser un second tracteur équipé d'un chargeur. Les créations de Jean-François Thévenot sont à retrouver sur le site internet de la société Mazeron.



La distributrice 100% *«autoconstruite»* de l'éleveur fonctionne depuis le début des années 2000.



Le sens du bricolage

En Gaec avec son frère Bernard, Jean-François Thévenot s'est installé en 1989 sur la ferme familiale comptant aujourd'hui 120 mères charolaises. Le Côte-d'orien puise ses idées innovantes dans sa grande passion pour le bricolage : *«Nous tenons ça de notre père, nous nous en servons beaucoup dans notre ferme. Comme chacun sait, nous ne pouvons malheureusement pas influer sur le prix des ventes de nos produits, alors nous travaillons le plus possible sur la maîtrise des charges. Nous réalisons nous-mêmes l'entretien de notre parc matériel»*. Changement de pièces d'usure, entretien, changement de roulements, résolutions de pannes parfois conséquentes : tout y passe. Les économies réalisées à l'année sont estimées entre 10 000 et 15 000 euros. A force de bricoler, réaliser des installations sur mesure et améliorer certains produits du commerce, Jean-François Thévenot est rapidement arrivé au stade de concevoir lui-même son propre matériel.

Cassis

Cochenille du mûrier, la guerre est déclarée

L'insecte ravageur fait de gros dégâts dans le cassis côte-d'orien. La lutte est acharnée.



Nombreuses larves lors de l'essaimage.



Les cochenilles épuisent la plante en se nourrissant de la sève.

Petite mais costaude. Malgré ses deux millimètres de diamètre, la cochenille du mûrier est une réelle menace pour la production de cassis fruits dans le département. *«Sa pression a considérablement augmenté ces dernières années, c'est une vraie problématique»*, déplore Fabrice Écalle, conseiller cassis à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Quelques exploitants ont déjà réduit leurs surfaces dédiées au cassis fruits. Plus de la moitié des producteurs de cassis fruits du bassin, soit environ une vingtaine, sont aujourd'hui touchés par la cochenille du mûrier. Le val de Saône et la plaine beaunoise sont les secteurs les plus touchés, avec un contexte pédoclimatique qui semble favorable à l'insecte.

Une plante épuisée

La cochenille du mûrier est une espèce très polyphage, présente dans le monde entier. En France, on la retrouve notamment sur les pêchers et, malheureusement, sur les cassissiers. *«Cet insecte ravageur épuise la plante en se nourrissant de la sève»*, explique Fabrice Écalle, *«les sensibilités de la plante augmente, comme celles au gel, à la sécheresse et aussi à la coulure, qui est un problème récurrent de la variété Noir de Bourgogne, très présente en Côte-d'Or. Impactée, la plante peut ne pas donner de fruits. Une forte infestation peut même engendrer la mort de la plante»*. Fabrice Écalle cite une première difficulté dans la lutte contre cette cochenille: *«au vu de ses surfaces, le cassis reste une production mineure qui n'intéresse malheureusement pas les firmes phytosanitaires. Aucun produit spécifique n'est aujourd'hui développé. La filière tente de faire homologuer des produits dédiés à d'autres cultures, mais ces derniers ne sont pas toujours très efficaces»*.

Un bouclier à faire sauter

Les cochenilles sont dotées d'un bouclier qui réduit considérablement l'effet des insecticides. *«Les produits de contact ne sont utiles que lors de l'essaimage. Celui-ci se déroule en mai et en août, dans un laps de temps assez limité»* apprend le conseiller, *«les applications de mai induisent des risques de présence de résidus. Une application post-récolte, en août, est possible mais loin d'être satisfaisante car elle nuit fortement aux auxiliaires»*. La voie de la pulvérisation n'a pas l'efficience escomptée, le produit ne pouvant être correctement projeté sur toutes les faces des rameaux. Un espoir réside dans les produits systémiques, absorbés par la plante puis diffusés par la sève : *«l'un d'entre eux est en cours d'homologation et pourrait nous apporter de réelles avancées»* poursuit Fabrice Écalle, pour qui la lutte contre la cochenille du mûrier ne doit pas, quoiqu'il arrive, s'arrêter aux seuls insecticides.

Une lutte globale s'impose

La *«première des priorités»* consiste à ne plus implanter de parcelles avec des boutures infestées. Fabrice Écalle a lui-même mis au point une méthode de traitement des boutures à l'eau chaude (45 minutes à 30°C) avant leur implantation dans la parcelle. *«Le protocole a été diffusé auprès des producteurs, pour une mise en application dès cet hiver. La technique fonctionne et tue les insectes sans nuire au développement de l'appareil végétatif. Il y a toutefois une contrainte de taille avec le coût et l'organisation que cette procédure demande»*. Le technicien affine un autre protocole de traitement des boutures, cette fois-ci à l'eau froide, pour des bains prolongés qui pourraient être réalisés plus facilement et au sein même de chaque exploitation. La propagation des larves par le matériel utilisé pendant les essaimages est également un risque à prendre en compte lors des interventions culturales. Si la cochenille impacte directement le cassis fruits, le cassis bourgeons est lui aussi concerné. *«Il peut représenter un important réservoir pour ce ravageur. En conséquence, l'ensemble de la filière doit s'imprégner du sujet et adopter au mieux les différentes préconisations»* souligne Fabrice Écalle.

Travailler avec les auxiliaires

Favoriser la présence d'auxiliaires dans les parcelles de cassissiers est une autre priorité. Certaines petites guêpes sont d'ailleurs très utiles pour lutter contre la cochenille du mûrier : *«elles pondent dans le bouclier et leurs larves viennent se nourrir de la femelle cochenille. On ne peut pas trouver mieux»* décrit Fabrice Écalle. Le choix des produits phytosanitaires doit prendre en compte la préservation de ces auxiliaires. Les huiles de paraffine appliquées en sortie d'hiver ont déjà fait leurs preuves dans ce domaine, avec un produit recouvrant puis asphyxiant la cochenille sans perturber d'autres êtres vivants. L'arrivée d'un larvicide plus sélectif, sans impact sur les auxiliaires adultes, est également espérée par les producteurs. Des discussions pour une future homologation sont actuellement en cours avec la DGAL. Devant toutes ces caractéristiques, Fabrice Écalle veut rester optimiste : *«aujourd'hui, nous connaissons mieux le ravageur et les raisons de son développement. Nous sommes donc mieux positionnés pour mener une lutte globale efficace. En additionnant des méthodes de lutte partiellement efficaces, nous pourrons sans doute obtenir une pression acceptable. Mais il va falloir encore un peu de temps, assurément»*.



Cochenille femelle parasitée (trou au centre du bouclier)

AURÉLIEN GENEST

Les fruits à destination des liquoristes, des bourgeons transformés en absolu

Fabrice Écalle assure la fonction de technicien spécialisé cassis à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or depuis 2008. Une convention avec Socofruits Bourgogne et Les Coteaux Bourguignons lui permet d'intervenir auprès des 85 adhérents de ces deux coopératives, pour une production fruitière destinée à rejoindre essentiellement la liquoristerie. Quant aux bourgeons, ils sont transformés principalement par les industriels de la région de Grasse qui obtiennent un absolu utilisé en parfumerie. Fabrice Écalle assure un conseil technique collectif et plusieurs expérimentations sur un secteur comprenant la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et certains cantons limitrophes du Jura, de la Haute-Saône et de l'Yonne.



Un pied infesté.

Blé Objectif Protéines
Le bulletin d'information BOP n°3 est disponible sur notre site https://agribourgogne.fr/bsv/Dossier_BOP.pdf

▸ Agenda

28/03 AG du GDS
L'assemblée générale du Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or se déroulera mercredi 28 mars à 9h30 au MuséoParc d'Alésia à Alise-Sainte-Reine. A l'ordre du jour notamment : état sanitaire du cheptel bovin par le directeur de la DDPP, programme collectif de lutte contre la BVD : retour d'expérience du GDS de la Meuse.

30/03 Inscriptions à la Fête du boeuf
L'association pour la Promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise la Fête du bœuf samedi 21 avril à Créancey. Les éleveurs souhaitant présenter leur savoir-faire et participer à la promotion de leur élevage sont invités à participer à cette manifestation. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles au secrétariat de la Chambre d'agriculture et sont à retourner avant le 30 mars. Renseignements: 03 80 90 68 80.

29/03 Démonstrations clôture
Feder et la Chambre d'agriculture organisent une démonstration de pose de clôture électrique permanente (et crampillonneuse à gaz) jeudi 29 mars à Gissey-sous-Flavigny sur une parcelle de Josselin Laligant. Deux sessions sont proposées à 10 heures et 14h30.

▸ Formations

26 et 29/03 à Bretenière
Certiphyto V2-Primo certificat - Décideur en entreprise non soumise à agrément
Renseignements, inscriptions : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

06/04 Suivi de reproduction (bovins laitiers)
Renseignements, inscriptions : Jean-François Dessolin - CEL21 - 03.80.68.67.10

26/04 Choisir le bon système de contention
En partenariat avec Global / Feder
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Sur demande Soigner les volailles avec l'homéopathie
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Les éleveurs ont du cœur

Opération enrubanné rose

Début 2016, Trioplast, fabricant de film, a lancé en France un produit étonnant, qui est loin de passer inaperçu : un film d'enrubannage rose !


Sur chaque bobine de film rose vendue, 2 euros seront reversés à la Ligue contre le cancer.

Son but : participer et faire participer les agriculteurs pour mener une action de lutte contre le cancer du sein. Sur chaque bobine de film rose vendue, Trioplast réservera 1 euro pour la Ligue contre le cancer, et le distributeur fera de même. Outre sa contribution financière, l'agriculteur utilisant ce film rose expose aux yeux de tous sa solidarité, et participe à la promotion d'une politique de prévention du cancer du sein. Cette campagne est très suivie sur les réseaux sociaux, notamment Facebook. C'est chose possible aujourd'hui chez nous : la FDSEA de Côte-d'Or en partenariat avec Dijon Céréales, vous propose vous aussi de participer à l'opération. Mettez de la couleur dans vos prés et affichez votre solidarité ! Vous souhaitez participer ? Contactez la FDSEA 21. Prix, renseignements et fiche technique sur demande au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Syndical

Une couche supplémentaire

Les responsables de la FDSEA, des JA, de l'APPV21 et de la Chambre d'agriculture ont rencontré plusieurs parlementaires lundi matin à Bretenière.



Plusieurs dossiers d'actualité en lien avec la compétitivité des exploitations ont été abordés (ZDS, parc national, aides Pac, séparation de la vente et du conseil pour les produits phytosanitaires, Mercosur, États généraux de l'alimentation...). Ce type de rendez-vous est régulièrement organisé afin d'informer au mieux les parlementaires, tout en gardant une certaine proximité avec ces derniers. Étaient présents : François Patriat, Anne-Catherine Loisier, Didier Martin, Yolaine de Courson (représentée).

FDSEA

Intempéries

Le déneigement par les agriculteurs

Avec les épisodes de neige, les agriculteurs peuvent intervenir sur les routes pour le compte de collectivités. Le point sur les règles qui encadrent cette activité.

La neige s'invite souvent quand on ne l'attend pas et notre département n'y a pas échappé cette année. Les agriculteurs peuvent être sollicités par les communes pour participer au déneigement. Selon l'article *L. 311-1 du* Code rural *«toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole peut apporter son concours aux communes et aux départements en assurant le déneigement des routes au moyen d'une lame départementale ou communale montée sur son propre tracteur, cette participation à une mission de service public doit cependant garder un caractère accessoire dans l'activité de l'exploitant et ne doit, ni par son ampleur, ni par son objet, créer une concurrence déloyale à l'encontre des entreprises du secteur concurrentiel»*. Les opérations réalisables sont le raclage mais aussi le salage et sablage, depuis la loi de modernisation de l'agriculture du 27 Juillet 2010, au moyen du tracteur de l'agriculteur et de son matériel d'épandage ou, le cas échéant, de celui mis à disposition par la commune, l'intercommunalité ou le département.
«Une intervention avec un tracteur de 170 cv peut être facturée sur la base de 32 euros HT/h, sans la main d'œuvre», estime le Bureau de Coordination du machinisme agricole (BCMA) en se basant sur son barème des couts prévisionnels indicatifs d'entraide.
À titre d'exemple, une intervention avec un tracteur de 170ch, équipé d'une lame de 2,5 m de large, peut être facturée, main-d'œuvre comprise, sur la base de 59,3 euros HT de l'heure (65,23 euros TTC).
Le travail de déneigement ne s'improvise pas. Il justifie l'écriture d'un contrat précisant la nature du service proposé, l'itinéraire précis sur lequel le prestataire doit intervenir, les modalités de déclenchement de l'intervention, les conditions de rémunération, les modalités de paiement et les engagements de chacun vis à vis notamment de la couverture assurance en cas d'accident. Source : fiche *«les opérations de déneigement»* du BCMA.

En images



Le tape-chaudrons et la fête du crémant se sont déroulés samedi dernier à Châtillon-sur-Seine. De nombreux chars ont défilé en ville, avec la participation des jeunes agriculteurs du canton.


L'EARL Bachotet, à Lux, organisait une porte ouverte les 16 et 17 mars. De nombreux visiteurs se sont rendus dans cette ferme céréalière où plusieurs artisans avaient également pris place.

Élevage et territoire

L'Avenir de Corbigny entre de bonnes mains

Plus de 150 personnes se sont réunies jeudi 15 mars pour soutenir la toute jeune association Avenir Territoire Élevage constituée par des éleveurs pour pérenniser l'activité d'abattage de Corbigny. Un enjeu qui rassemble autant les producteurs que la population locale, les commerçants, les collectivités et les élus.

C'était une rencontre sous le signe de l'enthousiasme mais aussi du réalisme. La tâche qui attend les acteurs du territoire, ainsi que la nouvelle association, est un travail difficile et de longue haleine. Il s'agit de trouver des débouchés pérennes pour l'abattoir de Corbigny après le désengagement progressif de Sicarev, des débouchés à même d'assurer la rentabilité de l'outil.

De l'envie et de la méthode

Dans ce contexte, l'association Avenir Territoire Élevage s'est constituée à partir d'un socle d'une vingtaine de volontaires, *«qui se sont pris en main depuis décembre à l'occasion de plusieurs réunions publiques»* explique Nicolas Boiteux, vice-président. L'enjeu est de *«maintenir l'activité de l'abattoir, la trentaine d'emplois qui y sont attachés, et la dynamique de notre territoire»*, explique en introduction Romaric Gobillot, éleveur à Asnois et président de l'association. *«Ce rendez-vous était important à nos yeux, pour mobiliser les gens autour du travail de l'association, expliquer notre feuille de route et la structuration du projet autour de la Communauté de communes et de la mairie de Corbigny»*.

Du pain sur la planche

«L'association se donne pour mission de représenter les agriculteurs et faire entendre les besoins et les idées de la profession, de mobiliser son carnet d'adresse pour chercher des débouchés» explique Florian Guyard, secrétaire général. Un cabinet conseil a été sélectionné par la Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny pour accompagner et structurer la démarche. *«Le cabinet conseil sera chargé d'identifier les besoins en approvisionnement, en lien avec les éleveurs, de diagnostiquer le volume d'affaires, de définir le modèle économique, et de faire des propositions sur le statut juridique de l'abattoir»* précisait Jean-Charles Rochard, président de la Communauté de communes.

Le bio et la qualité en première place

Le principal atout de l'abattoir réside dans le fait qu'il *«est habilité à travailler avec des viandes soumises à trois cahiers des charges différents: le bio, le Label Rouge, et Charolais de Bourgogne»* précise Emmanuel Bernard, éleveur à Cercy-la-Tour. De quoi tracer un chemin vers la valorisation de la qualité nivernaise. Le pâturage, le fourrage auto-produit, la qualité de la race charolaise seront sûrement des atouts à mettre en avant auprès des acheteurs et des consommateurs qui seront prêts à payer le prix juste. *«Le bœuf nivernais est une viande de qualité connue et reconnue par les parisiens»* témoigne la sénatrice Nadia Sollogoub. L'abattoir de Corbigny a donc un rôle à jouer pour valoriser auprès des consommateurs une qualité et des pratiques d'élevage vertueuses. Le bio par exemple, qui représente une journée d'abattage par semaine actuellement (environ 20 bêtes) pourrait être développé, plusieurs cheptels hors du département sont utilisateurs de l'abattoir de Corbigny.



La soixantaine d'adhésions recueillies par l'association témoigne de la mobilisation autour du projet de reprise autant que de la confiance placée dans l'association

Communication grand public

Un des chantiers vise également à sensibiliser les consommateurs et les habitants autour des enjeux du projet de reprise et plus généralement l'information et la promotion autour de la viande et de ses métiers. C'est en tous cas une piste proposée par les commerçants de la ville de Corbigny, solidaires de la mobilisation.

LUCIE LECOINTE, FDSEA 58

Soutenir le projet

Pour adhérer à l'association, rendez-vous à la mairie de Corbigny où vous trouverez des bulletins d'adhésion, dont le montant est fixé à 10 euros.

Le casse-tête des grandes enseignes

Il est très difficile de trouver des débouchés avec les GMS (grandes et moyennes surfaces) qui représentent près de 80% des achats de viande, car la plupart des enseignes travaillent avec un leurs propres abattoirs. Ce qui peut donner lieu à des situations absurdes. Ainsi en témoigne l'expérience de Didier Ramet, représentant de la Chambre d'agriculture et membre du groupe Nature Amognes: «Notre groupe de producteurs voudrait fournir Intermarché, mais l'enseigne fait travailler uniquement l'abattoir de Vitré (35) qu'elle a en propriété.... à 400 km du lieu de production et de consommation. C'est aberrant ! Les producteurs se sentent pris en tenaille».

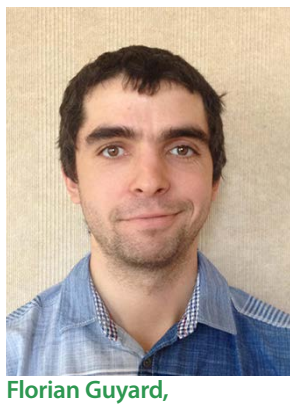
La composition du Bureau

Romaric Gobillot, président.

Nicolas Boiteux, vice-président.

Guillaume Sansoit, vice-président.

Jean-Luc Landry, vice-président.



Florian Guyard, secrétaire général.



Ludovic Guyard, secrétaire général adjoint.



Benoît Perreau, trésorier.



Olivier Mouron, trésorier adjoint.

▸ Agenda

28/03 Reunion méthanisation

Vous souhaitez développer une activité génératrice de revenus sur votre exploitation, la Chambre d'Agriculture vous donne rendez-vous :
Réunion d'information prévue
Le mercredi 28 mars à 14h00, à la Mairie de St Saulge.
En élevage et en grandes cultures, en co-génération ou en injection : quelles ressources, quel dimensionnement pour quelle rentabilité ?
Intervention de Vincent Gallois - Chambre d'agriculture 89.
Votre contact : Etienne Bourgy au 03 86 93 40 18.

▸ Formations

Les formations proposées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre
Pour plus de détails sur nos formations : http://www.nievre.chambagri.fr ou contacter le service formation au 03 86 93 40 37.

29/03 Savoir reconnaître les mauvaises herbes

Session d'une journée
Public : agriculteur(trice)s de la Nièvre. Candidats à l'installation
L'objectif: acquérir les bases de la reconnaissance des mauvaises herbes pour optimiser son désherbage.
Les intervenants : Judith Nagopae, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.
Contact : Bénédicte Bracq, responsable du stage, 03 86 26 36 46.

30/03 Gérer et raisonner ma trésorerie

Formation d'une journée, le lieu sera déterminé en fonction des stagiaires
Public destiné aux agriculteur(trice) et jeunes agriculteur(trice), candidat à l'installation
L'objectif : Raisonner et optimiser sa trésorerie avec des outils informatiques tout au long de sa vie professionnelle
L'intervenant : Sophie Presson, conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture de la Nièvre
Contact : Responsable de stage, Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79

05-06/04 Communiquer avec Facebook

(niveau débutant et confirmé)
Une session le jeudi 5 avril niveau débutant et une session le vendredi 6 avril niveau confirmé
Public : Agriculteurs ayant une activité de vente directe ou d'agrotourisme
L'objectif: Recruter et fédérer une communauté autour de sa marque et maîtriser les fonctionnalités avancées de la plateforme Facebook
Les intervenants : Mathilde Baillehache formatrice et accompagnatrice des agriculteurs au sein de Parlons Terroirs
Contact: Julie Lagord, Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Pac 2018

De nouvelles règles pour l'implantation des dérobées prises en compte au titre des SIE

La DDT a réuni les organisations professionnelles il y a deux semaines pour définir une période consécutive de huit semaines au cours de laquelle les dérobées prises en compte au titre des SIE devront être implantées.

Il y a 15 jours, la DDT a convié à un groupe de travail visant à définir la période au cours de laquelle devront être obligatoirement implantées pour la prochaine campagne Pac, les cultures dérobées prises en compte au titre des SIE.

Cette réunion faisait suite à l'évolution de la réglementation communautaire relative au verdissement et introduisant l'obligation de définir une période de 8 semaines consécutives pendant laquelle les SIE - cultures dérobées doivent être en place entre le 2 Juillet et le 31 Décembre de l'année 2018.

La profession est entrée dans cette discussion en émettant de fortes réserves quant au fait qu'une seule et unique période puisse être définie au vu de la diversité des systèmes d'exploitations et en rappelant qu'une option avec un choix individuel de l'exploitant paraissait le meilleur moyen de répondre à la contrainte réglementaire.

Option non activable selon l'administration pour des raisons de compatibilité informatique ! Cette configuration devrait néanmoins être mise en place en 2019. Par ailleurs, il est apparu nécessaire à la profession que la période de 8 semaines consécutives puisse s'achever avant le 15 octobre de manière à ce que le paiement vert soit versé avec l'acompte Pac en 2018.

Bref, après échanges, la période courant du 6 août au 30 septembre 2018 a été retenue pour notre département. Concrètement, les cultures dérobées prises en compte au titre des SIE devront avoir été implantées avant cette période et ne pourront être détruites avant le 1er Octobre. Néanmoins et alors que les dérobées peuvent être implantées en diverses circonstances, nous vous récapitulons dans le tableau ci-dessous les exigences qui s'imposent en fonction du type de dérobées utilisées pour les SIE.

	Dérobées implantées dans le cadre de la directive nitrate uniquement	Dérobées implantées dans le cadre de la directive nitrates et prise en compte au titre des SIE	Culture dérobées SIE (hors zones vulnérables)
Rotation courte (entre récolte d'été et semis d'automne)	• Présence minimum d'un mois de la culture • Destruction possible à partir du 15 août	• Présence obligatoire entre le 6 août et le 30 septembre	• Présence obligatoire de la dérobée entre le 6 août et le 30 septembre
Rotation longue (entre récolte d'été et culture de printemps)	• Présence minimum de deux mois • Destruction possible à compter du 15 octobre	• Présence de la culture obligatoire entre le 6 août et le 15 octobre	

SERVICE SYNDICAL – FDSEA 58

Emploi

Absence de déclaration préalable à l'embauche: la bonne foi n'excuse pas tout !

Absence de déclaration préalable à l'embauche : la bonne foi n'excuse pas tout ! Dans une décision du 21 septembre dernier, la Cour de cassation rappelle que malgré l'absence d'intention de frauder, l'excuse ne permet pas d'éviter le redressement de cotisations quand la déclaration préalable à l'embauche n'est pas effectuée.

Dans une affaire récente, une entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement de cotisations par l'organisme chargé de recouvrir les cotisations.

Il est ainsi reproché à l'entreprise des faits de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié pour s'être intentionnellement soustrait à la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

L'entreprise redressée fait ainsi valoir que l'absence de DPAE des trois salariés concernés n'était pas intentionnelle :
- Elle procédait de raisons tenant à « une pagaille administrative » ;
- Les embauches étaient décidées au tout dernier moment ;
- Les régularisations étaient opérées à chaque fois ;
- Les salariés étaient bien déclarés en fin de mois auprès des différents organismes ;
- L'organisme recouvrant les cotisations ne rapportait pas la preuve du caractère intentionnel du défaut de DPAE.

Selon l'entreprise redressée, ces circonstances montrent que l'intention de dissimulation d'emploi de l'employeur n'est pas établie et le redressement n'est pas justifié.

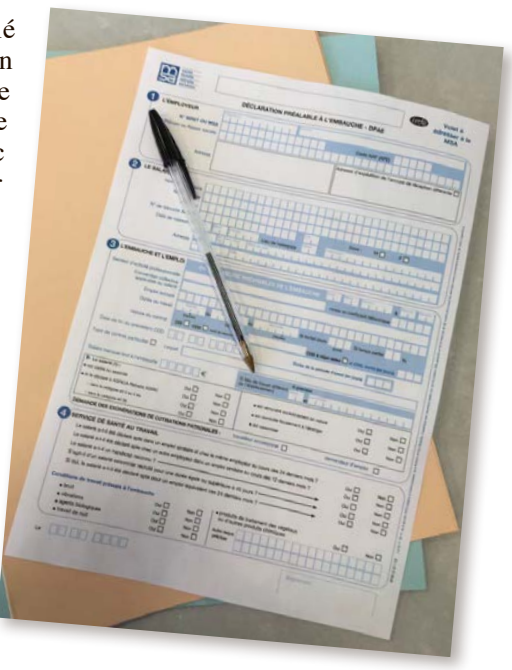
La Cour de cassation rappelle quant à elle que si l'intention frauduleuse est nécessaire pour caractériser l'infraction de travail dissimulé, il en va tout autrement pour le redressement : l'absence d'intention frauduleuse n'empêche pas le redressement dont le seul objet est le recouvrement de cotisations afférentes à un emploi non déclaré.

Pour rappel, chaque embauche doit être précédée d'une déclaration préalable qui doit être absolument effectuée avant l'arrivée du salarié sur l'exploitation.

La DPAE d'un salarié agricole s'effectue en ligne sur votre espace privé MSA ou par lettre recommandée avec accusé réception pour les employeurs n'ayant pas accès à internet.

Le service emploi vous propose de vous accompagner dans toutes vos démarches liés à vos recrutements, n'hésitez pas à nous contacter au 03 86 93 40 94.

SERVICE EMPLOI FDSEA58







Assemblée générale du Gaby

Regard sur la ferme bio Yonne

Le Groupement des agrobiologistes de l'Yonne (Gaby) s'est réuni en assemblée générale le 6 mars dernier. L'occasion de dresser un état des lieux de la bio dans l'Yonne à l'heure où la demande sociétale ne cesse de croître.



Philippe Camburet, président des agrobiologistes de l'Yonne.

Fin 2017, le département comptait 321 fermes bio. Un chiffre en hausse de + 11% par rapport à l'année précédente, pour une SAU engagée en bio ou en conversion de 25 744 ha (+ 15%). Soit en part relative, 6,7% de toute la SAU départementale et 7,9% du nombre des exploitations.

En augmentation constante dans le département depuis une vingtaine d'années, l'agriculture biologique connait aujourd'hui un changement d'échelle sans précédent face à la demande sociétale et ce, en dépit de l'impact négatif qu'a pu avoir le non versement des aides en 2017. Grandes Cultures et Polyculture-élevage restent les secteurs les plus représentatifs, comptant respectivement 122 et 101 fermes engagées en bio, après avoir enregistré chacun 13 nouvelles conversions sur 2017. La viticulture semblant marquer le pas avec un compteur bloqué à 45 domaines. Le reste des exploitations bio se répartissant en maraichage (30), arboriculture et petits fruits (11), plantes médicinales (5) et apiculture (7).

État des lieux de la bio dans le département

Concernant la filière viande, en dépit de conversions importantes ces dernières années, toujours le même constat : la majorité des animaux vendus ne sont pas engraissés sur place, trouvant le plus souvent leur débouché en conventionnel.

Jeune éleveur de bovins et veaux rosés bio, Julien Bourgeois apporte quelques éléments d'explication : *«les producteurs passés en bio s'aperçoivent que la marge est souvent la même, voire meilleure quand on n'engraisse pas les bêtes. Le grain bio est cher et même si les bêtes sont alors vendues moins cher, la marge reste intéressante»*. Principaux freins selon l'éleveur poyaudin : *«les aides de la Pac, qui encouragent depuis plusieurs décennies au naissage des veaux, mais pas à l'engraissement. A noter également : pas d'aide possible à l'engraissement pour un cheptel de moins de 50 bovins»*. Si depuis 2015, les conversions se sont multipliées, les prix en secteur bovins restent faibles. Peu de projets d'installation ou conversion en revanche, en secteurs ovins et porcins.

En grandes cultures, les moissons 2017 auront été marquées par des rendements supérieurs à la moyenne, dans la quasi totalité des filières. Les sols les plus superficiels étant toutefois affectés notamment par la sécheresse de juin. La baisse significative des rendements enregistrée depuis une dizaine d'années, soulève des interrogations, que ce soit en matière agronomique (appauvrissement des sols en phosphore, changement climatique…) ou économique, avec l'obligation du maintien d'une valorisation importante des productions.

En lien avec la moisson catastrophe de 2016 et le faible niveau des stocks, l'année 2017 aura néanmoins été marquée par le maintien de prix élevés, notamment en blé. Hausse également des prix du lait bio, avec un prix de base à 460 €/1 000 l, la croissance de la consommation absorbant facilement les nouveaux volumes en conversion.

Suites aux difficultés rencontrées en 2016, les conversions en viticulture ont depuis, marqué le pas. En dépit d'un déficit hydrique conjugué à certaines périodes à un ensoleillement au dessus des normes, les vendanges 2017 auront permis des rendements corrects, voire bons en Pinot Noir, plus décevants en chardonnay.

«Un arbitrage pas en faveur de ce qu'on espérait…»

Objectif premier pour le Gaby en 2018 : *«continuer à œuvrer pour l'affirmation de l'agriculture biologique au sein de l'agriculture icaunaise»*. C'est le vœu formulé par son président, Philippe Camburet, qui appelle les adhérents à se mobiliser pour renforcer leur nombre : *«chacun d'entre nous a dans on entourage, quelques-uns des 200 producteurs bio qui ne sont pas encore adhérents au Gaby. Nous avons tous en notre possession un levier pour faire s'accroître la dimension représentative de notre structure»*.

Parmi les sujets évoqués, celui du transfert de fonds entre 1er et 2e pilier : *«le ministre a fait un arbitrage qui n'était pas du tout en faveur de ce qu'on espérait et cela a des conséquences sur le quotidien des adhérents et de structures comme la nôtre. L'État s'est par ailleurs désengagé du dispositif d'aide au maintien, en reportant la responsabilité aux régions, qui ont bien d'autres choses à financer»*. Même scepticisme concernant les États généraux de l'alimentation : *«annoncés comme salvateurs et rétablissant la vérité entre le pouvoir d'achat des consommateurs et le pouvoir de vivre des producteurs, mais pour l'instant, pas beaucoup de nouvelles!»*

DOMINIQUE BERNERD

▸ *Formations*

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Le semis direct sous couvert permanent
1 jour de formation avec Hubert Charpentier le 11 avril. Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91

Réaliser ma télédéclaration Pac en toute sécurité
Plusieurs sessions d'une journée sont proposées du 12 avril au 15 mai à Venoy, Avallon ou Gron. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Initiation à la méthode Obsalim
le 24 avril et le 4 mai dans l'Yonne. Contact : Marthaimée Laurier, 03 86 92 36 39

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture
Formation d'1,5 jour découpé en 3 demi-journées : le 26 avril matin puis en mai et juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Réussir la maçonnerie de base sur mon exploitation et savoir utiliser le laser
Formation de 2 jours en mai. Contact : Isabelle Cadoux, 06 73 67 08 66

Itinéraire technique des légumes de plein champ
Le 17 mai à Auxerre et le 31 mai à St Julien (21) pour visite exploitation et Bretenniere pour l'après midi. Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19



▸Agenda

Accompagnement à la Télédéclaration PAC avec la DDT 89

Afin de présenter les évolutions règlementaires 2018 et celles du logiciel TélePAC, 5 demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées dans tout le département aux dates suivantes.
Vendredi 6 avril à Auxerre : Salle Cloutier à la DDT, 3 rue Monge à 9 h 15
Mardi 17 avril à Avallon : salle du Marché Couvert, rue Georges Schiever à 14 h
Mercredi 18 avril, à Saint-Clément : salle des fêtes, Place de l'Eglise à 9 h 15
Jeudi 18 avril, à Ancy-le-Franc : salle polyvalente, Grande Rue, à 9 h 15
Vendredi 20 avril, à Toucy : Salle polyvalent, rue Paul Defrance à 14 h

24/03 38è Beau Marché de Toucy

Foire du Beau Marché, samedi 24 mars à Toucy Au programme : 10 h, rue du Pâtis, le Syndicat des éleveurs de chevaux de l'Yonne présente ses animaux de trait et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, leur bétail ; 15 h, au centre ville, défilé de piquets de chevaux accompagnés des cors de chasse du rallye de Puisaye, de cornemuses et de vieilles motos ; Exposition de moteurs fixes d'autrefois, Place des Frères Genets. À noter : le retour cette année du Salon d'Aviculture 89, avec plus de 1 000 volailles présentées

29/03 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 29 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

24/03 Sur la piste des animaux de la forêt

Le Parc Naturel Régional du Morvan et l'Association La Petite Faune s'associent pour fêter la forêt, samedi 24 mars autour d'une balade initiatique sur le thème «*Sur la piste des animaux de la forêt de Vézelay*». Les participants pourront notamment apprendre à découvrir ce qui se cache derrière les nombreux indices récoltés : empreintes, restes alimentaires, etc.. prévoir chaussures de randonnée ainsi que des vêtement chauds et de pluie. Rdv à la salle municipale des Bois de la Madeleine à 14 h. Animation gratuite. Inscription au 06 07 75 42 99 ou lapetitefaunedevezelay@gmail.com

24/03 Troc graines et plantes à Gron

L'association Art et Musique organise vendredi 24 mars, de 18 h à 23 h, au café éphémère, stade Albert-Guillet à Gron, un troc graines et plantes. L'association Sciences Nature et Petites Mains, proposera une conférence sur le thème «*Jardin Mandala en permaculture, bombes de graines, compost*»

Grands Jours de Bourgogne

Chablis ou les «*Portes d'Or*» de la Bourgogne

Acheteurs et prescripteurs du monde entier, se pressent tous les deux ans, à la découverte cinq jours durant, du vignoble bourguignon, au fil d'un parcours les conduisant de Chablis à la Côte Chalonnaise, en passant par Beaune et la Côte de Nuits.


Venus du Québec, Sylvain Labbé et Murray Couture partagent la même passion pour les vins de Bourgogne.

Evènement bisannuel, exclusivement réservé aux professionnels, les «*Grands Jours de Bourgogne*» réunissent tous les deux ans, fin mars, un public d'acheteurs venu du monde entier. Qu'ils soient cavistes, courtiers, prescripteurs, importateurs, restaurateurs ou sommeliers, tous se pressent pour parcourir cinq jours durant le vignoble bourguignon, en quête de nouveaux millésimes et découvertes prometteuses. Une formule offrant aux participants, la possibilité de découvrir plus de 10 000 vins différents et rencontrer plus d'un millier de vignerons bourguignons au fil des étapes. L'occasion aussi, d'une vitrine exceptionnelle pour un vignoble qui «*pèse*» aujourd'hui 1,48 milliard € de chiffre d'affaires, avec des vins vendus pour près de la moitié à l'export. Comme de tradition, c'est à Chablis, «*Portes d'Or*» de la Bourgogne, qu'a débuté le 12 mars dernier ce voyage initiatique à travers la région. L'occasion d'y découvrir, outre les «*trésors*» du chablisien, la palette des différentes appellations du Grand Auxerrois. Avec cette année encore, parmi les visiteurs, plus d'une cinquantaine de pays représentés, dont une délégation importante venue de Chine et autres pays d'Asie. Une «*mondialisation*» qui, en dépit de crus prestigieux, ne doit pas faire oublier combien la concurrence est rude pour la Bourgogne viticole, dont les 1,34 million d'hectolitres produits et les 183 millions de bouteilles commercialisées chaque année, ne représentent guère plus que 0,4% de toute la production mondiale.

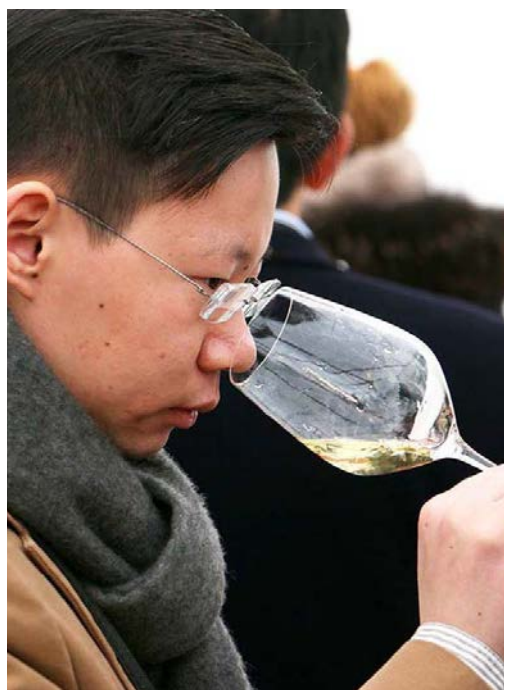
Une obligation d'y être…

Viticulteur à Serrigny, dans le Tonnerrois, Raphaël Masson en est à sa cinquième participation et si le retour commercial n'est pas toujours au rendez-vous, il sait reconnaitre l'importance de l'évènement : «*c'est même une obligation d'y être, car une belle promo de toutes les appellations du département, notamment pour les vins du Tonnerrois, dont la notoriété, en dehors des Bourgogne Epineuil, reste à développer*». La concurrence est rude en ce début de matinée pour le vigneron de Serrigny, les visiteurs se pressant en priorité vers les «*grosses pointures*» du chablisien. Raphaël Masson n'en perd pas pour autant le sourire : «*c'est difficile de sortir du lot, car on est quand même 150 réunis ici, mais de toute façon, compte tenu des marchés que j'ai eu en début d'années, je n'ai déjà plus grand chose à vendre dans l'immédiat*». Bientôt 14 heures et du côté de l'appellation Coulanges-la-Vineuse, Jean-Luc Houblin se félicité des rencontres de la matinée : «*les gens vont voir en priorité les incontournables et ensuite, traînent à travers les stands en prenant leur temps. Nous ne sommes pas l'attraction, mais malgré tout, parvenons à tirer notre épingle du jeu, surprenant même certains acheteurs*». Un brésilien, un japonais, un ancien courtier perdu de vue… «*Je crois que l'on va retravailler ensemble, mais de toute façon, avec ou sans suite économique, l'essentiel est d'être là*».

«Les blancs, y sont pas pire»

Parmi les propos entendus au fil des allées, quelques inquiétudes concernant le marché américain: certains négociants craignant que la politique menée par le président Trump ne viennent pénaliser les vins bourguignons, du fait de taxes supplémentaires. Venus pour leur part du Québec, Sylvain Labbé et Murray Couture sont des habitués des ces Grands Jours. Sylvain pouvant même relever du guiness book des records, avec pas moins de huit participations au compteur! Un amoureux de whiskys aux goûts éclectiques : «*Je représente l'industrie du bois, mon vrai travail ! Le second, c'est le plaisir du vin*». Murray son compère et complice en dégustations partage la même passion. Restaurateur à Québec, il est présent aussi pour la semaine, même s'il confesse volontiers ne pas avoir beaucoup de vins de Bourgogne sur sa carte: «*ça revient trop cher chez nous, une fois rendus sur table*». Qu'à cela ne tienne ! Le plaisir n'attend pas et si les rouges de l'Yonne dégustés jusque là n'ont pas remporté tous ses suffrages, Murray a d'autres couleurs en réserve : «*moi, j'm'en retourne aux blancs ! Y sont pas pire!*».

Dominique Bernerd


Cette année encore, de nombreux acheteurs professionnels venus d'Asie, notamment de Chine.


Quand le chablisien et le coulangeois se retrouvent autour d'une bouteille de… Crémant !

Brasserie de Vézelay

Proximité et développement durable

Trois médailles de plus au Concours Général Agricole 2018 pour la Brasserie de Vézelay, en passe de construire une extension de son bâtiment actuel pour y loger toute l'activité logistique, ancrant un peu plus l'entreprise dans le territoire.



Des bâtiments aujourd'hui trop petits, en passe d'être agrandis.

Le Concours Général Agricole réussit bien à Marc Neyret et son équipe, qui viennent de remporter trois nouvelles récompenses d'argent et de bronze, portant le compteur à 12 médailles. Presqu'aussi bien que nos tricolores à Pyeongchang ! Créée en 2012, la Brasserie de Vézelay n'a eu de cesse depuis, de multiplier chaque année les précieux logos à feuille de chêne. Une constance dans le temps, plébiscitée par les consommateurs avertis, avec à la clé, une progression des ventes sans précédent et pour objectif de passer la production à 7 000 hl dès cette année, contre 5 000 hl en 2017. De nouveaux tanks de fermentation et une chaine d'embouteillage plus performante ont été installés à cet effet, facilitant d'autant le travail des salariés.

Du houblon bio icaunais

En 2014, la vocation environnementale de l'entreprise lui a valu de remporter le Trophée du Développement Durable. Une politique que Marc Neyret, son fondateur et dirigeant, a toujours privilégié. À commencer par la fabrication des bières, brassées dans le respect du *«Reinheitsgebot»*, décret sur la pureté de la bière édicté en Bavière en 1516, qui n'autorise pour seuls ingrédients que de l'eau, du malt et du houblon. Plus récemment, la brasserie a obtenu d'Écocert Environnement, le label *«Entrepreneurs + engagés»* récompensant la prise en compte dans ses activités d'un ensemble d'enjeux environnementaux, sociaux ou éthiques dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) : utilisation de l'eau de source du Morvan alimentant le village, prise en charge des eaux usées par le biais d'une station de traitement interne, formation d'apprentis, transmission des connaissances et du savoir faire…

Parmi les autres démarches engagées, la mise en place avec la coopérative Cocebi, d'un contrat trisannuel de fourniture d'orge bio : *«de 120 tonnes cette année, on va passer à 180 tonnes et on parle déjà de 60 tonnes supplémentaires d'ici 3 ans. Nous réfléchissons aussi à nous fournir auprès d'eux en blé. Après, on fait tout transformer à Pithiviers, chez Soufflet»*. Un choix de la proximité qui se poursuit avec en projet, la fourniture de houblon bio par des agriculteurs locaux : *«l'un est installé à Saint-Père, le second dans le Sénonais et le troisième dans l'Auxerrois. Le but étant de s'engager avec eux sur des volumes, en collaborant pour des échanges techniques et qualifier les houblons produits»*. Avec en ligne de mire de réaliser un premier brassin issu des récoltes dès l'an prochain.

Agrandissement des bâtiments actuels

La progression de l'activité a fait qu'aujourd'hui la Brasserie de Vézelay est à l'étroit dans ses murs. Après rachat d'une partie du terrain jouxtant les bâtiments actuels, une extension va prochainement voir le jour, afin d'abriter l'activité logistique de l'entreprise, gagnant dans le même temps un espace supplémentaire pour rajouter des fermenteurs et augmenter encore la capacité de production. Lancement des travaux avant l'été, pour une ouverture début 2019 et un montant d'investissement de 650000 €, *«deux fois moins cher, pour la même superficie, que les bâtiments d'origine que nous allons racheter d'ici quelques semaines»*, ironise Marc Neyret, échaudé par le litige l'ayant opposé à son bailleur, la Société d'Économie Mixte Yonne Équipement.

Il était une fois une petite bière, qui monte, qui monte, qui monte… Qui sait, la renommée aidant, peut-être qu'un jour le touriste égaré s'entendra t-il répondre : *«la Basilique de Vézelay ? Vous ne pouvez pas vous tromper, c'est là haut sur la colline. Vous savez, celle qui fait face à la Brasserie !»*

Dominique Bernerd

JA 89

Un forum toujours bien fréquenté

La 22e édition du Forum des métiers de l'agriculture, organisé par les JA de l'Yonne a destination des jeunes en formation, a réuni à la MFR de Villevallier une vingtaine d'OPA, avec pour thème central cette année, *«l'innovation en agriculture»*.



«L'agriculture recrute…» Christine et Laetitia, animatrices à la FDSEA de l'Yonne, sont là pour en témoigner.

Lieu d'information, de rencontres et d'échanges entres jeunes en formation, porteurs de projets en agriculture et professionnels du secteur agricole, le Forum des métiers de l'Agriculture s'est donné pour objectif de faire découvrir aux jeunes encore en formation, la diversité des emplois possibles et démontrer que l'agriculture peut-être au centre de leur projet professionnel. Une manifestation incontournable pour Christelle Adam, monitrice à la MFR de Villevallier, venue avec *«ses»* 1ère et Terminale de Bac Pro : *«comme je leur demande au cours de leur scolarité un stage dans un organisme professionnel, le fait d'un tel forum leur fait gagner un temps précieux, permettant notamment de poser des jalons et créer un relationnel avec les organismes présents. Près de la moitié de mes élèves de Terminale souhaitent s'installer et c'est un bon moyen, en rencontrant les OPA, de voir où elles se situent dans l'organisation de l'exploitation. Quant aux premières, l'objectif de la journée est de découvrir ce que sont les OPA et comment elles accompagnent les agriculteurs dans leur métier. Pour moi, cela équivaut à une journée de cours»*.

Animatrice aux Cuma, Flora Chapotin a vu passer beaucoup de monde sur son stand tout au long de la matinée : *«dans leur grande majorité, tous connaissent le service. Curieux notamment pour tout ce qui concerne le poste charges mécaniques, qui fait toujours un peu peur pour un jeune installé. Ils sont conscients que par rapport aux nouvelles technologies, à l'agro-écologie, ils connaîtront des changements dans leurs pratiques et le fait, comme aux Cuma, de mutualiser l'expérience et d'en partager le fruit, peut en limiter le risque financier. C'est un argument qui fait mouche !»* Sur le stand voisin de la coopérative Cirhyo, Yannick Chemin n'est pas mécontent des contacts pris : *«ils sont nombreux à poser des questions sur l'élevage porcin. Des opportunités vont se présenter, notamment pour tout ce qui concerne la filière bio et ce peut-être une diversification facile à mettre en place pour un jeune qui débute»*. Armand et Éric sont en classe de 1ère à la MFR et ont déjà une idée de leur devenir professionnel : *«c'est mon oncle qui va m'embaucher comme ouvrier et je compte lui succéder à sa retraite»*. Le second est moins pressé de s'installer : *«mes parents n'ont pas l'âge de passer la main et de toute façon, c'est toujours mieux d'aller voir ailleurs avant»*. Cela tombe bien, le Service de remplacement de l'Yonne recrute !

L'après-midi, au tour des lycéens de la Brosse de passer par le forum. L'occasion d'écouter une présentation sur le thème des *«Éco-innovations en agriculture»*, par Vincent Gallois, Chargé de mission Énergie à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Dominique Bernerd

Lycée La Brosse

Une filière aux atouts et débouchés multiples

La filière BTSA Anabiotec (1) a fêté ses 25 ans autour d'une journée anniversaire regroupant étudiants d'aujourd'hui et lauréats d'hier. Une célébration qui a donné lieu à des échanges constructifs, renforçant un peu plus le réseau mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des plus jeunes.



Sur l'estrade : Marion, Clémence, Emilie et Océane, étudiantes en 2ème année BTSA Anabiotec et Frédéric Richard, qui faisait partie de la première promo, en 1993.



Les bancs de l'amphithéâtre étaient bien remplis pour cette journée de retrouvailles…

La filière BTSA Anabiotec a ouvert ses portes à La Brosse en septembre 1993. Une formation scientifique avec des matières principalement orientées vers les analyses biologiques et préparant aux métiers les plus divers, en lien avec le secteur de la santé humaine, mais également le secteur agricole, l'industrie agro-alimentaire ou l'environnement. Une soirée festive regroupant près d'une centaines d'étudiants, issus pour certaines des toutes premières promotions, s'est déroulée le 10 mars dernier à Augy, précédée l'après-midi, d'une rencontre dans l'amphithéâtre du lycée.

L'occasion pour les étudiants d'aujourd'hui, de recueillir le témoignage des plus anciens sur leur parcours professionnel et leur devenir. Une animation organisée par quatre élèves de 2ème année Anabiotec : Marion, Clémence, Émilie et Océane, dans le cadre d'un Projet Individuel de Communication. Issues d'une formation STL (Sciences et Technologies de Laboratoire) pour trois d'entre elles et STAV (Sciences et Techniques de l'Agronomie et du Vivant) pour la dernière, toutes ont choisi après leur BAC l'option BTSA Anabiotec, avec en ligne de mire une idée déjà bien arrêtée concernant leur entrée dans la vie active : recherche et expérimentation dans le végétal, vétérinaire, licence en qualité de l'eau et de l'environnement, métier autour de la santé… Autant de perspectives qui illustrent bien les multiples débouchés qu'offre cette formation scientifique, sous l'égide depuis sa création il y a 25 ans, de Bruno Vogrig, professeur agrégé de l'enseignement agricole. Une figure historique du lycée La Brosse, dont la passion et l'exigence de la performance ont mené plusieurs centaines d'étudiants à la réussite, au fil des années.

Une exigence de travail et de perfection

Présent ce samedi, Frédéric Richard faisait partie de la première promotion en 1993. Le début d'une belle aventure, pour celui qui aujourd'hui, occupe le poste de Directeur Commercial France du groupe Vétoquinol 9ème acteur mondial et 6ème acteur français du secteur, avec un chiffre d'affaires de 75 M€ : *«la filière Anabiotec faisait alors partie des BTS les plus recherchés car il y en avait encore très peu»*. Le choix de La Brosse n'est pas le fruit du hasard : *«j'étais alors fan de foot et à l'époque, Auxerre cartonnait avec l'AJA, remportant une première Coupe de France et multipliant les matchs à l'international. J'ai toujours considéré qu'il fallait allier plaisir et travail et c'est tout naturellement que je me suis retrouvé ici»*. Un binôme formateur si l'on en juge par la suite du parcours : licence *«biologie des organismes»*, maitrise *«biologie cellulaire et physiologie»*, avant pour touche finale, un DEA en biologie parasitaire. Des années plus tard, l'ancien Brossard évoque non sans un certain plaisir ses années lycée : *«il y avait déjà une grosse exigence de travail et de perfection et c'est là que j'ai vraiment appris à bosser fort et sérieusement. Bruno Vogrig, dont c'était la première année en tant qu'enseignant à La Brosse, avait déjà une très forte personnalité et surtout une exigence d'excellence qu'il a réussi à nous inculquer et je lui dois beaucoup. Si je suis là aujourd'hui, c'est pour lui. Une forme de reconnaissance pour celui qui a su me mettre sur les rails»*. Et nul doute qu'ils étaient nombreux ce samedi à partager ce sentiment…

Dominique Bernerd

(1) Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques.

Médaille du travail

Fidèle à la même exploitation pendant 41 ans

Parcours exemplaire d'un salarié agricole hors pair, demeuré plus de 40 ans chez les mêmes employeurs, qui s'est vu remettre la médaille Grand Or du travail, à l'aube d'une retraite amplement méritée



Didier Boivin s'est vu remettre la médaille Grand Or du travail, par le député de la circonscription, Guillaume Larrivé.

Didier Boivin ne s'imaginait sans doute pas, cet été 1976, en franchissant avec sa mobylette les portes de la ferme de René Faucheux, qu'il se verrait remettre 42 ans plus tard la médaille Grand Or du travail en présence même de celui qui allait, avec son frère Luc, être son employeur quatre décennies durant…

Député, Conseiller départemental, Maire de la commune, agriculteurs, amis… Ils étaient nombreux ce samedi matin en mairie de Courson-les-Carrières, à honorer de leur présence le héros du jour, devenu figure incontournable de cette commune de Forterre et que tout le monde aurait souhaité embaucher, comme l'a rappelé son maire, Jean-Claude Denos : *«j'ai tout de suite repéré ses compétences et une fois élu, avais souhaité le récupérer pour la commune. Il fallait avant tout aller voir ses employeurs et les convaincre : «il n'en est pas question ! Tu ne prendras jamais Didier…»* La messe était dite, pour le plus grand bonheur de la famille Faucheux !

Bricoleur, dépanneur en tous genres, sachant tout faire, Didier Boivin est vite devenu le *«MacGyver»* de l'exploitation. Multipliant les stages de formation, pour toujours être au plus près des nouvelles technologies. Affichant même sa photo dans la France Agricole, honoré par un constructeur de matériels pour avoir contribué à l'amélioration d'un nouvel outil. Mais on ne passe pas impunément d'une couleur de tracteur à une autre, rappelle René Faucheux : *«quand on a changé de marque j'ai dit au concessionnaire qu'il fallait avant tout convaincre le chauffeur !»* On ne fait pas passer Didier du vert au rouge d'un claquement de doigts ! Il n'y a, comme l'a souligné dans son intervention Yves Vecten, agriculteur et Conseiller départemental, *«de bons employés que quand il y a de bons patrons»* Un adage que la famille Faucheux a toujours su mettre en œuvre, invitant leur employé à être de tous les voyages, à la découverte de nouveaux équipements. Passé ainsi en 40 ans, du tracteur sans cabine à la moiss-batt guidée par GPS, le tout jeune retraité en mesure encore aujourd'hui les conséquences : *«j'allais avec eux sur tous les salons et connais beaucoup d'autres collègues qui n'ont jamais eu cette chance là ! J'ai toujours aimé travaillé la terre, avec l'impression d'être tombé au bon moment sur l'exploitation et d'y avoir trouvé une famille»* Des mots empreints de force et d'émotion pour cet ancien enfant de l'assistance publique.

Dominique Bernerd

Session de la Chambre régionale d'agriculture BFC

L'indispensable conseil aux agriculteurs

La montée en puissance du conseil auprès des agriculteurs, la mutualisation des compétences sur toute la Bourgogne Franche-Comté ont constitué le plat de résistance de la dernière session de la chambre régionale d'agriculture qui s'est déroulée à Montmorot dans le Jura.



Le conseil aux agriculteurs a été au cœur des débats de cette session de printemps.

Christian Decerle présidait la session de printemps de la Chambre régionale d'agriculture qui s'est tenue au lycée agricole de Montmorot (Jura). Une session appelée à plancher tant sur la forme, que sur l'organisation du conseil aux agriculteurs, tel qu'il devra être proposé par les chambres d'agriculture.

Et Christian Decerle pose d'emblée le problème : *«Quel devra être le positionnement des Chambres d'agriculture, entre opportunités et menaces ? Nous avons besoin d'une vision prospective car, avec toutes les évolutions technologiques, techniques et autres, le conseil d'aujourd'hui ne sera peut-être pas celui de demain. Nous devons avoir la perception de ce que veut l'agriculteur, dans sa globalité quotidienne et ne pas nous contenter d'une approche théorique. Il est impératif de faire ce travail si nous voulons arriver à mutualiser nos compétences...»*

Première intervenante de la matinée, Marianne Cerf, directrice de recherches Inra Sciences pour l'Action et le Développement, précise le contexte qui voit *«depuis toujours une diversité d'acteurs du conseil et un financement public. Néanmoins aujourd'hui, les acteurs publics se repositionnent, les collectifs dans les territoires se renouvellent et le numérique dope le marché du conseil... Les attentes des agriculteurs à l'égard du conseil ont toujours été diverses mais aujourd'hui d'exigences apparaissent. D'où cette interrogation : quel type de conseil aidera les agriculteurs à agir stratégiquement dans l'incertain ?»*

Pour aider les agriculteurs à agir dans un monde complexe et incertain, Marianne Cerf propose *«d'aller au delà de l'existant tout en le maintenant»*, d'apporter un conseil *«descendant»* et un autre sur l'accompagnement, un conseil proposant *«la bonne manière de faire»* et un autre offrant une approche systémique : du prêt à porter sur mesure...

Discours pour le moins technocratique et ambitieux qui a laissé de marbre quelques conseillers présents dans l'amphithéâtre ! Même sentiment suite à l'intervention de Marie-Sophie Petit, responsable du pôle agronomie et filières végétales à la Chambre régionale, qui a parlé du renforcement des compétences des conseillers via les dispositifs Changer et Pistes d'action. Des dispositifs d'échanges entre praticiens, sur leurs façons d'exercer leurs activités, à déployer dans la durée et en lien avec les missions au sein des organisations. Ils nécessitent une formation de leurs animateurs, appuyée dans la durée. Ce programme a été piloté par la Chambre régionale de Normandie et, au bout de trois années, il semble que les conseillers aient évacué certaines tensions et se sentent *«mieux dans leurs baskets»*.

Didier Ramet de la Chambre départementale de la Nièvre et Nadine Lods-Mercier de celle du Doubs - Territoire de Belfort, ont été plus pragmatiques en présentant les moyens de faire bénéficier aux exploitants de Bourgogne Franche-Comté de l'ensemble des compétences à leur disposition dans la région. Des règles pour mutualiser les dites compétences on été proposées. Une approche globale concerne principalement les diagnostics réalisés dans les exploitations. La démarche diffère en fonction des départements. Pour certains le diagnostic est global, quelle que soit la filière et pour d'autres l'approche globale est segmentée par filière. Les compétences détenues sont souvent réalisées en lien avec des partenaires.

Carte à l'appui, les deux intervenants ont présenté *«ce qui pourrait être fait en Bourgogne Franche-Comté pour mettre en place une organisation plus efficiente...»*, pour *«trouver les richesses humaines qui pourront résoudre les problèmes qui se présenteront dans n'importe quel département de notre région...»*

On a alors parlé de stratégie. Passer d'un conseil vertical à un conseil plus stratégique, être capable d'aller rapidement - plus vite que la concurrence - sur le conseil transversal et l'approche globale de l'exploitation.

Le débat engagé avec la salle s'est soldé par quelques interventions. Claude Vermot-Desroches, le président du CIGC, souhaite que *«les conseillers des Chambres gardent une indépendance, un recul, un partenariat permanent avec les filières»*. Sophie Fonquernie, la vice-présidente du Conseil régional, compte beaucoup sur les *«audits stratégie»* et espère qu'*«on ne s'interdira aucune ouverture stratégique»*.

Réorganiser le système d'information ?

Cette session de printemps prévoyait aussi le vote du budget de la Chambre régionale. Et c'était la première année qu'on travaillait sur un vrai budget régional et non plus l'addition des deux budgets des anciennes Chambres régionales. Une année également de *«transition»* avec la *«bascule»* d'agents des Chambres départementales vers la Chambre régionale. Christian Decerle était plutôt satisfait *«On ne s'en tire pas trop mal, avec un déficit d'un peu plus de 100 000 euros sur un budget de plus de 11 millions d'euros. On aurait pu craindre quelque chose de plus négatif !»*

Mais c'est au moment du vote des délibérations que la session s'est quelque peu animée et en particulier sur celle concernant la création d'une direction nationale des Systèmes d'Information au sein de l'Apca. Le débat de la réorganisation du système d'information du réseau n'est pas nouveau. Et le vote de cette délibération concrétisant l'engagement de la Chambre à le poursuivre n'est qu'une nouvelle étape.

Une étape pourtant jugée *«prématurée»* par Frédéric Perrot, le président de la FRSEA qui a proposé *«de reporter ce vote, le temps que le débat s'installe dans les départements... Je suis ennuyé par le côté très pyramidal de ce projet et je vous invite à être prudents. Je ne voudrais pas qu'il y ait de fracture par rapport aux capacités d'adaptation des ressortissants...»* Même son de cloche pour Michel Renevier *«expectatif...»* et pour Daniel Prieur *«dans l'attente d'une session de l'Apca qui permette de rebattre les cartes...»*

Des arguments dont Christian Decerle n'a pas voulu tenir compte. Soutenu par la préfète de Région, il s'est montré résolument rassurant, arguant qu'une *«centaine d'agents vont rester dans les départements...»* et que *«le vote de cette délibération n'était qu'une étape...»* Et de mettre au vote ! Moment animé et inhabituel où l'on a dénombré quelques 5 oppositions, 21 abstentions et 23 votes pour. Sous réserve !

MICHEL RAVET



Congrès FNPL

Une filière laitière en marche, mais pas à n'importe quel prix

La 74ème Assemblée Générale de la FNPL s'est terminée le 15 mars à Vannes (Morbihan), en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert. L'occasion pour les éleveurs de l'interpeler sur leurs inquiétudes, notamment au sujet des accords de libre-échange, mais aussi sur leur espoir de retrouver de la valeur.



Photo: DR

La dernière journée du congrès de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) s'est déroulée à Vannes, dans le Morbihan, le 15 mars. La première partie de la matinée a été consacrée à deux tables rondes, sur les thèmes du retour de valeur et du marché. Puis, Stéphane Travert, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Thierry Roquefeuil, président de la FNPL, ainsi que Jérémy Decerle, président des Jeunes Agriculteurs (JA), ont clôturé la séquence, avec des discours faisant largement écho aux questions abordées au cours des deux journées de travail. Le retour de la valeur au producteur est l'une des principales préoccupations de la filière laitière et plus généralement du monde agricole. Comme a commencé par le rappeler Marie-Thérèse Bonneau, première vice-présidente de la FNPL : «*la défense du revenu est notre ligne*». Lors des États Généraux de l'Alimentation (EGA), les différents acteurs de la chaîne semblaient être tombé d'accord sur ce principe indispensable. De même, durant la première table ronde, les différents invités, notamment de la grande distribution, semblaient se retrouver dans cette idée. Marie Thérèse Bonneau l'a souligné avec une pointe d'ironie : «*vu ce que j'entends ce devrait être super simple, puisqu'on partage tous les mêmes convictions*».

Rééquilibrer le rapport de force

Pourtant, comme l'a rappelé Jérémy Decerle, président des JA, les négociations commerciales ont été ressenties comme une «*trahison*» par une partie du monde agricole ; «*nous avons encore eu droit au même jeu auquel nous assistons chaque année entre industriels et distributeurs*», poursuit-il. Invité lors du premier débat, Jean-François Huet, en charge des partenariats et des alliances locales chez Leclerc, a rappelé qu'une tentative d'augmenter les prix fournisseurs avait déjà été faite, sans pour autant que cela ne redescende aux producteurs. «*Il ne s'agit pas de générer une inflation si cela ne redescend pas aux agriculteurs*», prévient-il. Sur ce thème, Thierry Roquefeuil, président de la FNPL, a interpelé le ministre de l'Agriculture : «*le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales et la juste répartition de la valeur ne met aucune automaticité de retour de valeur au producteur*».

La FNPL souhaite une loi «*qui ne laisse pas de place aux interprétations*». «*C'est bien le sens du principe de «cascade», prévu dans le projet de loi*», lui répond Stéphane Travert, «*qui permet justement de prendre en compte tout au long de la chaîne, les différents indicateurs*». Le ministre encourage aussi les producteurs à se regrouper pour rééquilibrer le rapport de forces.

Chercher de la valeur à l'international

Toujours sur le thème des EGA, Michel Nalet, directeur de la communication du groupe Lactalis, a déploré que les discutions aient peu porté sur le marché international. 40 % du lait produit en France est exporté. «*Nos concurrents européens se concentrent sur le développement international, s'il y a la volonté, on a la capacité de se développer sur ce marché*», assure-t-il. «*Avec l'émergence d'une classe moyenne dans les pays en développement, on a de nouveaux marchés et la capacité à aller y chercher de la valeur*», appuie Damien Lacombe, de la coopérative Sodiaal. Mais le marché international inquiète aussi les producteurs laitiers avec la multiplication des accords de libre-échange. Après l'accord avec le Mercosur, et celui du Ceta, les craintes de la FNPL se dirigent vers le futur traité Australie-Nouvelle Zélande. «*Je ne veux pas d'un Mercosur bis avec ce nouveau traité, je le dis très fermement*», a lancé Thierry Roquefeuil à l'adresse du ministre. «*Sur ce sujet, il ne faut ni se mentir, ni faire preuve de naïveté*», lui répond Stéphane Travert. Le ministre a mis en avant les opportunités d'exportations qui s'ouvrent aux producteurs français avec ces accords, tout en restant franc sur les risques encourus : «*ce monde fantasmé dans lequel on peut vendre mais dans lequel on refuse d'acheter n'existe pas*». «*Il s'agit de conclure des accords équilibrés en étant des partenaires exigeants*», promet-il. Stéphane Travert a cependant assuré que la position du gouvernement sur l'accord avec l'Océanie était «*exclusivement défensive, pour protéger nos filières dans les discutions*».

Un ministre «*mobilisé*» pour les agriculteurs

Au sujet de la gestion des stocks de poudre de lait qui pèsent sur le marché, le président de la FNPL, Thierry Roquefeuil, demande à la Commission européenne de «*clairement assumer son rôle dans la gestion des marchés et ne pas être hermétique aux solutions qui lui sont proposées*». Le ministre s'est dit «*mobilisé*» sur ce problème. Tout comme sur la question des retraites agricoles. «*La problématique sera pleinement prise en compte dans le cadre de la réforme envisagée*», a-t-il garanti. «*Mais il ne faut pas tomber dans un piège démagogique où on fait des promesses non soutenables*», modère Stéphane Travert. Il a aussi tenu à rassurer les agriculteurs sur la PAC, assurant que simplification ne signifierait pas renationalisation. À l'issue du congrès, Thierry Roquefeuil a déclaré avoir apprécié voir le ministre prendre certains engagements pour protéger la filière. Cependant les producteurs ne sont pas prêts à accepter n'importe quelles conditions.

Lait Hausse de la collecte en 2017

Dans sa dernière note, Agreste Conjoncture annonce que la collecte de lait de vache a progressé de 3,9% entre janvier 2017 et janvier 2018. Cette progression, enregistrée depuis septembre 2017, a été permise par les conditions favorables (fourrage, prix du lait). En 2017, en cumul annuel, le volume de collecte a dépassé de 0,3% celui de 2016. En janvier 2018, le prix du lait standard (38/32/g/l) s'est établi à 339 euros les 1000 litres et celui du lait à teneur réelle à 336 euros les 1000 litres. Ils ont respectivement augmenté de 12 euros les 1000 litres et de 11 euros les 1000 litres par rapport à janvier 2017. Ils ont cependant reculé de 5 euros les 1000 litres et de 10 euros les 1000 litres par rapport à décembre 2017. Durant le mois de janvier 2017 les évolutions de fabrication de produits laitiers au lait de vache ont été contrastées. Par exemple, la fabrication de lait conditionné a reculé de 1,7% alors que la fabrication de yaourts et desserts lactés et de crèmes conditionnées a progressé de 2,5% par rapport à l'an passé. Entre janvier 2017 et janvier 2018, les collectes de lait de chèvre et de brebis ont augmenté de 4,7% et 3,6%. Les fabrications de produits laitiers au lait de chèvre et de brebis sont également en hausse.



• DAFP
TOUCY 03 86 44 00 77 VENOY 03 86 44 00 19
et son agent Ets Jerusalem Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14

• sarl MANIERE
VERREY/SALMAISE 03 80 35 80 66

• MALECOT POIRIER AGRI
VARENNES VAUZELLES 03 86 71 62 90 SAINT LOUP 03 86 26 24 49
SAINT HILAIRE 03 86 76 16 87 *et son agent* Ets Bourgeat - Varzy 03 86 29 48 43

Nouveau pacte ferroviaire

Le fret ferroviaire sera débattu d'ici avril

Le projet de loi pour *«un nouveau pacte ferroviaire»* a été présenté en Conseil des ministres, le 14 mars. La question du fret ferroviaire y est, à première vue, peu présente, à part un débat programmé en mars-avril entre parties prenantes. Pourtant, le ministre d'État Nicolas Hulot affirmait le 13 mars sur France inter que ce sujet est l'une de ses *«priorités»*.

La ministre des Transports Élisabeth Borne a présenté le projet de loi pour un *«nouveau pacte ferroviaire»* en Conseil des ministres, le 14 mars. L'objectif est de le finaliser *«avant l'été 2018»*.

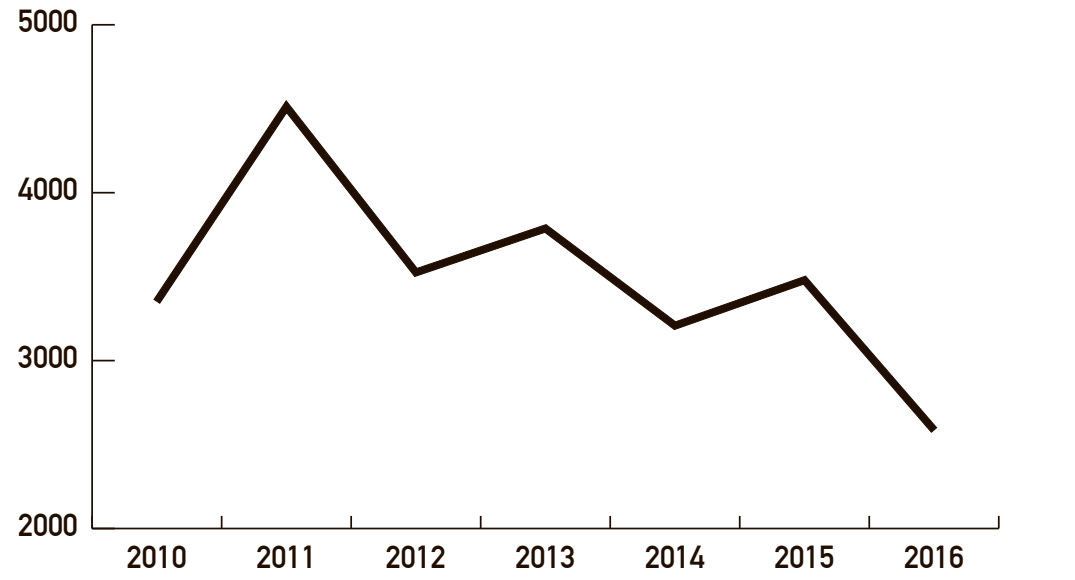
À première vue, le fret est peu visible dans le projet de loi. Mais dans le calendrier du gouvernement, figure un débat pour *«l'amélioration du service public ferroviaire»* qui le concernerait.

Celui-ci aura lieu en mars et avril. *«C'est un sujet qui concerne tout le monde, lit-on dans le dossier du ministère de la Transition écologique, qu'il s'agisse de l'information des voyageurs, [...] mais aussi du fret ferroviaire»*.

«La faiblesse du signal envoyé par la proposition de loi sur le fret concorde peu avec la priorité fixée par Nicolas Hulot, ministre d'État. «Je veux remettre le ferroviaire au coeur de la mobilité durable et notamment sur deux priorités : le confort du transport quotidien et le fret ferroviaire», disait-il deux jours avant sur France inter. L'enjeu écologique est de taille : un train de fret émet dix fois moins de CO^2 par km que le nombre de poids lourds nécessaires pour transporter la même quantité de marchandises, écrit Jean-Cyril Spinetta dans le rapport remis au gouvernement en février. Mais le déséquilibre économique du secteur est aussi énorme. Fret SNCF a accumulé des dettes de 4,3 Mrd EUR. En outre, d'après le ministère de la Transition écologique (voir graphique), le fret public ou privé a tendance à perdre du terrain depuis plusieurs années».

En France, le transport par train des produits agricoles a tendance à perdre du terrain

Produits agricoles transportés par fret ferroviaire (en millions de tonnes - kilomètre)



Les raisons d'un déclin

Plusieurs raisons à cela, au premier rang desquelles figure le manque de compétitivité, selon le rapport Spinetta. Public ou privé, le fret ferroviaire est soumis à la concurrence du transport routier. Par ailleurs, la volonté politique pour son développement peine à porter ses fruits. La Cour des comptes relevait en juillet les contradictions de l'État sur le sujet : *«Tout en affichant sa volonté de soutenir le fret ferroviaire, l'État a pris, ces dernières années, d'importantes initiatives qui, de fait, lui sont défavorables (exemples : abandon de l'écotaxe, décret portant à 44 tonnes la limite du poids total autorisé en charge des poids lourds)»*.

Les recommandations du rapport Spinetta

«Les opérateurs de fret sont dans des difficultés économiques considérables», a affirmé Jean-Cyril Spinetta auditionné au Sénat le 14 mars. Puis, il fait plusieurs recommandations pour relancer le fret ferroviaire : ne pas augmenter les péages pour le fret ou encore créer une filiale dédiée *«modeste, avec quelques personnes dans SNCF Réseau»* pour maintenir *«impérativement le réseau capillaire»*, le plus utilisé par le fret. Enfin, dit-il, *«il y a une urgence de recapitaliser l'activité fret. La question de la filialisation de Fret SNCF [...] est une hypothèse probable»*.

CR

Tribune des présidents des AS Grandes Cultures du 16 mars 2018

Contexte agricole et réforme de la Pac: lettre aux producteurs de grandes cultures

En cette période de crise qui affecte tous les producteurs de grandes cultures, toutes les productions, toutes les régions et tous les départements, nous voulons aujourd'hui vous assurer que nous agissons de façon résolue et déterminée auprès des Pouvoirs publics, en lien avec la FNSEA, pour défendre la valorisation de nos productions, la pérennité de nos exploitations et notre revenu.Nombreux sont les sujets qui nous préoccupent, qu'il s'agisse des plans de filière, des États Généraux de l'Alimentation, de la compétitivité, des biocarburants, des facteurs de production (produits de protection des plantes, sélection variétale, irrigation...), de la recherche et de l'innovation, des marchés intérieurs et internationaux, des politiques fiscales, environnementales, sociales ou territoriales.
Nous tenons toutefois ici à nous focaliser sur les discussions autour de la prochaine Politique Agricole Commune.
En cette période de débats et alors que la Commission européenne annonce pour juin prochain sa proposition pour la future Pac, nous tenons à réaffirmer avec force la nécessité d'une politique agricole forte, commune et qui préserve la dimension économique de l'agriculture.
Nous voulons un budget préservé, maintenant un niveau fort d'aides directes. C'est un impératif face à des contraintes européennes pesant de plus en plus sur nos coûts de production et face à des concurrents soumis à des normes moins strictes, voire quasiment inexistantes et bénéficiant souvent d'aides publiques croissantes.

De plus, alors que la Commission européenne propose un *«nouveau modèle de programmation»* qui encouragerait les États membres à mener des politiques agricoles divergentes, nous alertons sur les distorsions de concurrence qui en découleraient : elles seraient un véritable poison pour l'Europe.
Nous estimons que les soutiens à l'hectare doivent être homogènes. Quant aux mécanismes légitimes mais distorsifs que sont les aides couplées, les prélèvements redistributifs et les compensations pour handicaps naturels, ils doivent être unifiés ou encadrés dans tous les pays d'Europe.
Enfin, pour permettre aux agriculteurs d'accélérer leur transition économique et environnementale, nous demandons que la Pac évolue dans trois directions complémentaires.

La première vise la résilience économique de nos exploitations face aux aléas du climat et du marché. Cela suppose une panoplie d'instruments de gestion des risques, centrée autour d'une épargne de précaution efficace et simple d'utilisation, d'outils de type assurantiel performants intégrant assurances climatiques et fonds mutuels, ainsi qu'une réserve européenne de crise indépendante du budget annuel.

La seconde vise notre capacité à produire plus pour la sécurité alimentaire et produire mieux pour répondre aux attentes sociétales. Ce sont deux impératifs. Ils passent par un verdissement de la Pac plus axé sur la performance environnementale et par un accès à l'eau et aux intrants harmonisé en Europe. La Pac doit encourager l'investissement dans le stockage de l'eau, l'agriculture de précision et les technologies numériques tout en favorisant la recherche et l'innovation.
La troisième vise le soutien renforcé à nos exploitations en encourageant des modèles d'organisation économiques durables et le développement de filières créatrices de valeur pour tous et en particulier pour les producteurs. A ce titre, l'organisation des filières doit permettre une juste répartition de la valeur. Au-delà, la Pac doit s'inscrire au coeur d'une stratégie globale européenne cohérente et conquérante pour son agriculture. Elle doit ainsi favoriser l'investissement dans la logistique et l'accès aux marchés. Elle doit enfin consolider et accompagner l'émergence de nouveaux marchés comme l'énergie, la bioéconomie ou la protéine au travers de plans ambitieux.

C'est ainsi que la Pac sera et restera un des piliers de la construction européenne. La France doit rester le moteur d'une véritable ambition pour l'agriculture européenne.

Philippe Pinta, président de l'AGPB
Daniel Peyraube, président de l'AGPM
Éric Lainé, président de la CGB
Arnaud Rousseau, président de la FOP



L'entraînement hydraulique se démocratise

Source de confort et de précision, l'entraînement hydraulique des disques des épandeurs d'engrais séduit de plus en plus les agriculteurs, malgré son coût. Tour d'horizon des solutions proposées par les constructeurs.



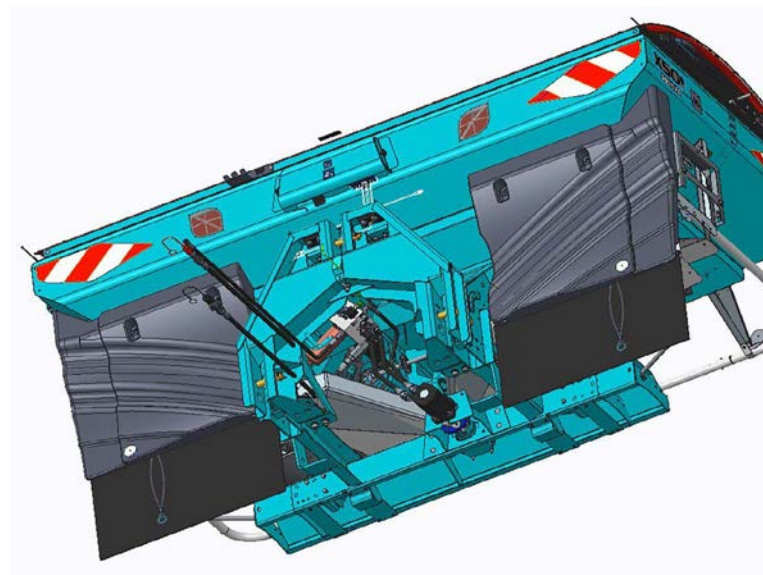
Crédit : Amazone

Les réglages d'un épandeur à entraînement hydraulique consistent à adapter la vitesse de rotation des disques et le point de chute en fonction de la typologie de l'engrais.



Crédit : Sulky

L'entraînement hydraulique prend lieu et place du système mécanique à cardan.



Crédit : Sulky

Certains constructeurs proposent l'entraînement hydraulique pour pallier à l'absence du régime de prise de force 540 tr/min des tracteurs de grosse puissance

Dévoilée depuis de nombreuses années par Kuhn, désormais en cours de démocratisation avec l'arrivée des modèles d'Amazone et plus récemment de Sulky, l'entraînement hydraulique gagne en parts de marché par rapport au système mécanique. Il représenterait à ce jour 10 à 15 % des ventes des épandeurs d'engrais, toutes catégories confondues.

Chez tous les constructeurs, l'entraînement hydraulique permet un régime constant des disques, quels que soient les obstacles ou les dénivellations, et ce, indépendamment du régime moteur du tracteur. Comptez 1 500 contre 2 000 tours/minute avec un système mécanique. Cela se traduit directement par un gain de carburant, de confort et surtout par une précision constante, avec une répartition transversale de l'engrais optimale. «*Quand on goûte à l'entraînement hydraulique, on ne revient pas en arrière*», garanti Vincent Gérard, chef produit épandeur d'engrais, chez Kuhn.

Ce système donne accès à de nouvelles technologies. Chez Kuhn, il a permis d'obtenir 100 % des réglages depuis le boîtier de contrôle, en cabine. L'hydraulique a également simplifié l'épandage en bordure de parcelle, allant jusqu'à supprimer les volets spécifiques, en jouant sur la vitesse de rotation du disque et le point de chute de l'engrais. Par conséquent, ce procédé est également valable pour le contrôle de sections, agissant, au besoin, non plus sur un seul, mais sur chaque moteur hydraulique logé sous chaque disque. Amazone joue également sur ces deux facteurs pour sectionner par morceaux sa nappe d'épandage. Sulky n'est pas du même avis et maintient une vitesse de rotation du disque identique à gauche comme à droite, argumentant qu'il est délicat d'obtenir un bon croisement des nappes avec des vitesses différentes entre les passages aller et retour.

Un circuit hydraulique classique peut suffire

Si l'attelage est facilité par la connexion de flexibles hydrauliques, la compatibilité avec le tracteur nécessite un débit hydraulique recommandé de 45 à 80 l/min, à 180 bars, suivant les modèles et les constructeurs d'épandeurs d'engrais, pour respecter un débit instantané de 500 kg/min. Cependant, les marques n'arriveraient pas toutes à respecter cet objectif avec des machines à entraînement hydraulique.

Sur les dernières générations de tracteur, les pompes hydrauliques d'un débit de 110 l/min suffisent. En deçà, plus le débit de la pompe est limité, plus il faudra être vigilent quant aux réglages du distributeur, notamment dans le cas d'un branchement classique (pression et retour libres). Un troisième flexible (facultatif mais généralement monté de série) en présence d'un circuit load sensing, pour le Power Beyond - système à détection de charge - permet un branchement en direct sur la pompe hydraulique du tracteur. Dans ce cas, le débit d'huile est automatiquement adapté au besoin de l'outil.

Des évolutions découlent de l'hydraulique

Pour Kuhn, l'entraînement hydraulique a également permis d'optimiser les systèmes de pesée. Il pourrait même dispenser des pesons, car le débit est calculé en permanence, toutes les secondes, en fonction de la mesure de pression exercée sur chaque disque. Au-delà ou en dessous de 50 bars, la trappe s'ouvre ou se referme, pour permettre une dose homogène, en kilo/hectare, épandue par chaque disque (et non selon une moyenne des deux). Cependant, depuis 2015, ce n'est plus tout à fait vrai, car Kuhn n'utilise plus de capteurs de pression mais des capteurs de couple électromagnétique, au niveau de l'arbre d'entraînement des disques, pour mesurer la déviation du champ magnétique. Un procédé qu'il a pu généraliser à ces modèles à entraînement mécanique. « Cette technologie est issue de l'industrie. C'est exactement la même que celle employé dans le pédalier d'un vélo électrique, pour reconnaitre si vous êtes en côte et que vous avez besoin d'un coup de pouce, ou à l'inverse, en descente », explique Vincent Gérard. Amazone n'est pas en reste, et a lui aussi des innovations permises par ce type d'entraînement, comme son système FlowCheck. Moins perfectionné que le système Kuhn, mais relativement efficace et surtout moins onéreux, ce dispositif alerte en cas de bouchage éventuel d'une des deux trappes. Le constructeur va plus loin avec son système WindControl qui permet d'augmenter la vitesse de rotation du disque exposé au vent défavorable.

Notez que la technologie à un prix. Le surcoût d'un entraînement hydraulique, par rapport à un même modèle à entraînement mécanique, oscille, suivant les marques, entre 3 500 et 4 000 euros HT.

GAËTAN COISEL

L'entraînement électrique n'est pas pour tout de suite

Les systèmes alimentés électriquement sous haute tension (400 volts) n'en sont tous qu'à des stades de prototypes. Dans le principe, rien ne différencie réellement le système électrique de l'hydraulique, hormis les composants : ceux hydrauliques laissant place à ceux électriques (faisceaux et moteurs). Les performances seraient à l'avantage du système électrique, source d'économie de carburant, mais également de réactivité, voire de précision dans la finesse des réglages. Toutefois, l'absence de normalisation et le manque de sécurité du système ne permettent pas la mise sur le marché d'un modèle à entraînement électrique à l'heure actuelle. Pour ce qui est du surcoût, les composants électriques deviendraient de plus en plus compétitifs. Ils se pourraient qu'à termes, le delta soit le même que celui entre les deux solutions actuellement présentes sur le marché. De ce fait, il ne serait pas étonnant de voir des constructeurs d'épandeurs d'engrais proposer directement des solutions électriques, en faisant l'impasse sur les systèmes hydrauliques. AG.C



nouveautés - nouveautés -nouveautés - nouveautés

Amazone Le ZG-TS jusqu'à 10 000 litres



Crédit : L. Vilmond

La nouvelle génération d'épandeurs d'engrais traînés est capable d'épandre jusqu'à 54 m de large et jusqu'à 650 kg/ha. Elle reçoit le système CDS Vario découpant la largeur jusqu'à 128 tronçons et dispose d'une pesée embarquée ProfisPro à quatre pesons assurant l'autoétalonnage, contrôlant la répartition de l'engrais lors du chargement et adaptant l'intensité de freinage au poids du contenu dans la caisse. Dotée d'une bâche enroulante dont l'ouverture est pilotée hydrauliquement depuis la cabine, la caisse a été dessinée pour autoriser un braquage de l'essieu directeur de 28° — autant qu'un pulvé traîné — pour un bon suivi du train de roues du tracteur. Autre particularité, pour les petits tracteurs, Amazone propose, en option, un entraînement hybride de tous les organes hydrauliques, un tiers de la puissance hydraulique nécessaire étant alors fournie par un moteur hydraulique entraîné par la prise de force du tracteur. Autre option, le système WindControl s'appuyant sur le système de contrôle des nappes ArgusTwin, corrige les effets du vent en fonction des informations de vitesse et direction du vent données par un capteur embarqué.

Sulky Entraînement hydraulique des épandeurs



Crédit : Sulky

Les épandeurs d'engrais X40 + et X50 + peuvent désormais recevoir un entraînement hydraulique des disques, le cardan laissant place à deux flexibles hydrauliques alimentant un boîtier d'entraînement. Ce dispositif assure un entraînement régulier des disques et permet de réduire le régime moteur du tracteur, ce qui est d'autant plus intéressant si ce dernier ne dispose pas de régime de prise de force économique. Ces deux épandeurs intègrent également deux capteurs de fin de trémie, un pour chaque côté, avertissant l'utilisateur d'une trémie bientôt vide et œuvrant au bon fonctionnement de la modulation droite/gauche par GPS ou de la coupure de sections Econov.

Kuhn Des réglages plus réactifs sur les épandeurs


Crédit : Kuhn

Les épandeurs d'engrais Axis 40.2 et 50.2 H-EMC-W, Axis 50.2 M-EMC-W et Axent 100.1 accèdent à la technologie Speed Servo qui consiste à remplacer les quatre vérins électriques de commande des trappes et de réglage du point de chute par des moteurs électriques plus fiables et 2,5 fois plus rapides. Ce dispositif permet de fermer les trappes plus tard en bout de champ, de moduler la dose et de déplacer la nappe de façon plus rapide. Afin de mieux visualiser la nappe d'engrais lors des épandages nocturnes et d'améliorer la sécurité de l'opérateur, ces épandeurs peuvent recevoir deux projecteurs à leds positionnés de chaque côté. Un module wifi permet de transférer les réglages de la machine directement depuis le smartphone et d'afficher la quantité d'engrais restante dans la trémie. Les Axis et Axent accèdent également à la pesée sur chaque disque, une exclusivité Kuhn. La régulation EMC mesure le débit d'engrais par le couple d'entrainement. En cas de détection d'un défaut d'écoulement, chaque vanne reçoit automatiquement une correction individuelle. Ainsi, le débit est régulé et la dose réelle est respectée.

Bogballe Les épandeurs M-Line jusqu'à 5 550 litres



Crédit : Bogballe

Reconnaissable à ses panneaux réfléchissants intégrés et ses éclairages à leds, la nouvelle gamme d'épandeurs d'engrais M-Line affiche une capacité record de 5550 litres avec le plus gros des trois modèles. Le nouveau système de dosage permet d'atteindre un débit de 650 kg/min. Le fond de cuve à 5 ouvertures permet d'épandre des microgranulés et de couverts à de très faibles dosages ou des engrais et autres pellets à gros dosage et sur de grandes largeurs. La nouvelle coupure de sections Dual Dynamic porte à 8 le nombre de sections, subdivisées en 5 sous-sections, ajustant en continu la nappe d'engrais, tout en conservant le quadruple recouvrement. Ce dispositif autorise également la modulation droite/gauche. Le nouveau design intégrant de nombreux éléments escamotables, facilite le nettoyage de l'épandeur. Une nouvelle échelle latérale déportable sécurise la vidange des big bags. L'attelage peut être facilité par un châssis à roues repliable hydrauliquement. **Modèle :** M35, M45, M60.
Volume : 1 250 à 3 500, 1 800 à 4 500, 3 500 à 5 550 l. **Capacité maxi :** 3 500, 4 500, 6 000 kg

Bredal Deux disques espacés pour épandre large



Crédit : M. Portier

Les trois épandeurs d'engrais traînés KXE adopte un nouveau système d'épandage offrant une largeur de travail jusqu'à 30 m pour la chaux et 48 m pour les granulés d'engrais. L'originalité du système réside dans l'utilisation de deux disques espacés de 6 m et alimentés par un tapis de 40 cm de large offrant une capacité de 3 000 kg/min. L'ensemble est animé par une centrale hydraulique indépendante. Ce déport des disques permet également d'améliorer la précision d'épandage en limite de parcelle. Le changement rapide des ailettes de distribution facilite le passage des amendements calciques aux engrais minéraux. **Modèle :** K105XE, K135XE, K165XE - **Capacité :** 9 000 à 19 500 l



Terres Inovia

Inplanter tardivement des protéagineux de printemps

L'hiver 2017-2018 a été marqué par des précipitations abondantes, qui ont saturé les sols. Les giboulées de mars limitent les travaux au champ et certains semis des cultures protéagineuses de printemps ont été rendus jusqu'alors impossibles dans certains secteurs. Des précipitations sont annoncées pour les jours à venir, décalant d'autant plus les semis.

Dans l'idéal des semis du 15 au 31 mars selon les secteurs

Dans les Hauts de France, les semis peuvent se faire jusqu'au 31 mars pour le pois laissant encore des opportunités. Mais pour le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté, les dates de semis passées le 15 mars commencent à être un peu plus tardives. De même pour la féverole de printemps sur l'ensemble des régions.

Attendre que le sol soit ressuyé au maximum pour semer

Les observations faites en 2001, année aux semis tardifs suite à des pluies importantes en mars, montrent que des semis en sol mal ressuyé (début avril), ont conduit à un rendement moindre par rapport aux semis plus tardifs mi-avril réalisés dans de meilleures conditions. Les conditions d'implantation sont en effet toujours déterminantes pour la mise en place et le bon développement de la culture.

Conséquences des semis tardifs

Les semis tardifs augmentent l'exposition des cultures de printemps à des risques de stress hydriques et thermiques.

Le stress hydrique provoque un arrêt précoce de la floraison et donc une limitation du nombre d'étages reproducteurs et du nombre de graines/m², ainsi que du PMG.

Le coup de chaud sur les fleurs provoque leur coulure et l'arrêt de la floraison dans les cas extrêmes. Pour rappel, le pois devient sensible entre la floraison et le stade FSLA passé le seuil des 25°C, le seuil critique étant de 35°C. De même pour la féverole qui commence à perdre 2 à 3q/ha toutes les tranches de 10°C cumulées au-dessus des 25°C.

Les cultures de printemps semées tardivement seront également davantage exposées à la présence d'insectes, notamment la bruche.. Cependant, si les conditions printanières sont favorables (températures douces et pluies suffisantes), les rendements pourront être satisfaisants.

À noter que le risque encouru en semant un pois de printemps jusqu'à mi-avril reste encore acceptable pour le Nord de la France. Mais pour les régions tel que la Bourgogne-Franche-Comté, le risque est plus élevé et il est conseillé d'irriguer le pois.

La date *«limite»* de semis est à moduler en fonction de plusieurs paramètres :

- La culture : le pois a un cycle plus court que la féverole (1800°Cj en base 0°C entre semis et récolte pour le pois de printemps contre 2300°Cj pour la féverole de printemps).
- Type de sol : les limons sont plus favorables que les argilo-calcaires ou les sols superficiels.
- RU : une RU importante (140-150 mm au moins) limitera le risque de stress hydrique.
- Irrigation possible : elle limitera le stress hydrique et atténuera l'impact des fortes températures

Faut-il adapter la densité de semis ?

Contrairement aux céréales, il n'est pas nécessaire d'augmenter la densité de semis des cultures protéagineuses de printemps en cas de semis tardifs. Au contraire, une surdensité pourrait être préjudiciable aux cultures, favorisant le développement de maladies en cas de printemps humide.

Des récoltes plus tardives

Semer tardivement expose également à une récolte tardive, en particulier pour les féveroles de printemps qui possède un cycle plus long que le pois de printemps. La récolte peut être rendue encore plus compliquée si les mois de septembre et octobre sont humides.

B.Remurier – M.Geloen,
Terres Inovia

Simulations des dates de récolte

Pour la féverole (pluviométrie non prise en compte ; étude fréquentielle de la date de récolte basée sur la somme de degrés jours nécessaires du semis à la récolte, fréquence sur les années 1997 à 2017).

Féveroles de printemps (2300°j base 0°C du semis à la récolte)

Station	Semis au 15 mars	Semis au 30 mars	Semis au 10 avril
Epehy (80)	23/08	30/08	04/09
Frignicourt (51)	12/08	18/08	24/09
Nancy (54)	13/08	19/08	25/08
Dijon (21)	09/08	15/08	21/08

Méligèthes

Attention aux colzas ayant souffert

La présence, souvent très visible des méligèthes n'est pas toujours synonyme de pertes de rendement. Les éventuels dégâts sous forme de boutons avortés peuvent parfaitement être compensés par l'émission d'autres boutons floraux à condition que le colza ne soit pas trop fragilisé par des accidents antérieurs.



Terres Inovia - L. Jung

Méligèthes sur bouton de colza.

Son plat préféré, le pollen !

Les méligèthes perforent les boutons pour se nourrir de pollen ce qui peut endommager le pistil et conduire à l'avortement du bouton. Dès que les fleurs sont ouvertes, le pollen devient libre d'accès et les adultes sont beaucoup moins nuisibles. En floraison, il est normal de retrouver des méligèthes au niveau des boutons car les femelles déposent leurs œufs à la base de ceux-ci. Mais ces pontes ne provoquent ni lésion ni avortement des boutons.

Un insecte visible mais pas toujours nuisible qu'il faut savoir observer

Les méligèthes sont facilement repérés et identifiés sur le haut des plantes et sont souvent surestimés. La lutte raisonnée consiste à intervenir lorsque le seuil de nuisibilité est atteint au cours de la période de sensibilité du colza (stades boutons). Les méligèthes ne sont plus nuisibles à partir du début de la floraison.. Les comptages en bordure ou sur les plantes les plus hautes ne sont pas représentatifs de la situation. Il est conseillé de compter sur 5 x 5 plantes consécutives; puis de calculer une moyenne ou un pourcentage par plante à rapprocher des seuils mentionnés dans le tableau.

Des seuils de nuisibilité à moduler selon l'état du colza

Le colza est capable de compenser des pertes de boutons sur ses ramifications secondaires lorsqu'il est vigoureux et situé dans un milieu favorable. La stratégie de lutte vise à maintenir la population de méligèthes à un niveau tolérable (et non à l'éradiquer)..

Pour les colzas handicapés par un excès d'eau, des larves d'altises et/ou le gel, le nombre de méligèthes *«toléré»* sera moins élevé.

Etat de la culture	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
colza handicapé, peu vigoureux ; conditions peu favorables aux compensations*	1 méligèthe/plante ou 50% plantes infestées	2-3 méligèthes/plante ou 65 à 75% plantes infestées
Colza sain et vigoureux bien implanté, sol profond et en absence de stress printanier significatif	En général pas d'intervention. Attendre stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé.	6-9 méligèthes/plante

Si besoin, choisir le bon insecticide et alterner les modes d'action

Certains insecticides ont une action choc entrainant une mort rapide des insectes. D'autres vont jouer sur leur comportement en les empêchant de se nourrir ce qui limite les dégâts.

Les populations de méligèthes sont considérées résistantes à la plupart des pyréthrinoïdes actuelles, hormis etofenprox (ex Trebon 30EC), tau-fluvalinate (ex Mavrik Flo)

Il est important de profiter de substances actives spécifiques et ne pas utiliser 2 fois de suite le même mode d'action (même si on traite 2 insectes différents) pour réduire le risque d'apparition de résistance.

-En cas d'attaque par le méligèthe seul (courant montaison), privilégier les substances actives spécifiques comme indoxacarbe (Steward, Explicit EC), pymétrozine (Plenum 50WG) afin d'alterner les modes d'action.

- En cas d'intervention tardive (stade E avec apparition des premières fleurs), utiliser impérativement les solutions bénéficiant de la dérogation abeille : par exemple Mavrik Flo, Trebon 30EC.
- En cas de présence simultanée de méligèthes (>seuil) et de charançons de la tige, privilégier une association comme par ex Daskor 440 ou Proteus.

L.Ruck – M.Geloen,
Terres InoviaZone Nord et Est

Attention

Les insecticides appliqués en floraison contrarient l'efficacité d'une faune auxiliaire particulièrement active, telles que les hyménoptères parasitoïdes très actifs sur les larves de méligèthes présentes dans les fleurs. Ces insectes participent ainsi à la régulation des populations qui envahiront les parcelles l'année suivante.

Comment gérer les parcelles avec des plantes pièges ?

La présence de variétés très précoces comme plantes pièges à méligèthe (ex : ES Alicia) permet de limiter le risque mais n'exclut pas une surveillance voire une intervention si la pression est forte. Pour évaluer correctement le risque sur ces parcelles, compter le nombre de méligèthes présents sur les plantes d'intérêt en excluant les variétés précoces qui concentrent généralement les populations.

Élevages laitiers

Un petit problème de boiterie ?

Le GDS21 procède à plusieurs rappels sur le parage à l'approche de la mise à l'herbe.

Après les mammites et les troubles de la reproduction, les boiteries représentent la troisième pathologie chez les bovins laitiers et entraînent des pertes financières importantes pour l'éleveur. Une vache qui boite retient son lait. Les lésions graves ainsi que leur complication (ulcère de la sole, cerises, ouverture de la ligne blanche, mortellaro) sont parfois l'origine de réformes prématurées. Lorsqu'une vache boite, le premier réflexe et de lever le pied: l'utilisation d'antibiotique sur une boiterie sera certes efficace mais seulement sur le panaris (ce qui ne représente que 2% des boiteries). Dans un premier temps, il s'avère important de réaliser un parage préventif, dit fonctionnel. Celui-ci se schématise en trois actions : rétablir le plat, corriger la longueur, puis redessiner le creux axial pour permettre la stabilisation de la vache et l'évacuation des bouses à chaque pas. Ce parage permet de mettre en évidence une lésion ou des défauts de fabrication de la corne.

La lésion doit être gérée une fois seulement le parage fonctionnel réalisé. Pour plus de renseignements, les structures de conseil ont développé un site internet de référence (boiteries-des-bovins.fr). Les pareurs du GDS, par le biais de la filiale Farago Bourgogne, interviennent en Côte-d'Or (03 85 27 07 70 pour prendre rendez-vous).

Lésions fréquemment observées

Ouverture de la ligne blanche



Rupture de continuité entre la corne de la sole et celle de la muraille, au niveau de la ligne blanche. Lorsque la ligne blanche s'ouvre, cela correspond à un défaut de fabrication de la corne à un moment donné et/ou à l'introduction d'un corps étranger qui peut aggraver le problème. Cela peut correspondre à un déséquilibre du rumen (transition alimentaire, sub-acidose…)
Le parage préventif et régulier est un bon moyen de limiter ce problème.



Fourchet

Atteinte de l'épiderme du talon par un microbe ou une bactérie. Il y a une formation d'une corne noire anormale, en sillons en forme de V. Les facteurs de risque sont des problèmes d'aplombs, un excès d'humidité dans la litière (premier paillage pas assez conséquent, mauvaise ventilation…), un déficit énergétique dans la ration autour du vêlage et éventuellement des carences en cuivre, zinc, et vitamine A. Les animaux atteints ont besoin d'un parage plus régulier.

Mortellaro ou dermatite digitée

D'origine bactérienne, il s'agit d'une ulcération superficielle caractéristique de la peau située le plus souvent à l'arrière du pied, juste au-dessus de la corne, entre les deux talons. Cette lésion peut se situer à l'avant du pied ou plus rarement sur la peau interdigitée entre les deux onglons.



Pour les vaches atteintes, il faut soigner les plaies et éviter l'humidité (pansement hoof fit avec coton cardé et bande pendant trois jours).
Compte-tenu de la forte contagion de cette maladie, il est recommandé d'appliquer des traitements collectifs de façon synchrone pour toutes les vaches, c'est bien sûr le cas avec les pédiluves, mais aussi en salle de traite (traiter toutes les vaches le même jour).

▶ Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique ovine

C'est le début des luttes de printemps



Aucune intervention pendant la lutte et les trois semaines qui suivent.

Au printemps, les races dites *«désaisonnées»* ont la capacité de se reproduire en lutte naturelle, même si les taux de fertilité et de prolificité restent inférieurs à ceux obtenus en automne. De façon très schématique car les interactions avec le milieu (alimentation, sanitaire…) font que les choses ne sont pas aussi simples, il s'agit des races rustiques, prolifiques ainsi que des Ile de France, Berrichon du Cher et Charmoise dans les races bouchères. Ce qui différencie les races *«saisonnées»* des races *«désaisonnées»* est leur faculté à répondre à l'effet mâle. Si les premières restent indifférentes au bélier au printemps, les secondes y sont beaucoup plus sensibles. Le contact entre une brebis et un bélier déclenche une ovulation chez la brebis qui n'est pas fécondante. Ce n'est qu'au cycle suivant, soit 17 jours plus tard, que la brebis est saillie.

Un coup de foudre entre une brebis et un bélier

C'est la raison pour laquelle les mises-bas sont très souvent décalées de 15 jours par rapport aux luttes naturelles d'automne. Par exemple, pour une mise en lutte au 20 mars, les mises-bas devraient commencer le 10 août avec 80% des brebis qui agnellent dans les 30 jours qui suivent. Avec un effet mâle, seules quelques femelles mettent bas du 10 au 30 août. La majeure partie des naissances sont réparties en septembre. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de laisser les béliers au moins 3 cycles, soit près de 2 mois. Des béliers vasectomisés peuvent être utilisés pour réaliser l'effet bélier. Ils restent 14 jours avec les brebis puis sont remplacés par les béliers reproducteurs qui peuvent alors être enlevés 35 jours plus tard. Et pour mettre toutes les chances de son côté, les brebis doivent être *«au calme»* pendant toute la durée de la lutte et les trois semaines qui suivent. Le niveau d'alimentation doit être maintenu sans rupture comme une mise à l'herbe par exemple. Enfin, ce n'est pas le moment de parer ou de traiter. Les interventions en milieu de gestation sont sans risque pour le fœtus qui est solidement accroché trois semaines après la fecondation.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 20/03/2018	Bourg-en-Bresse 20/03/2018	St-Christophe-en B. 17/03/2018	National 14/03 au 20/03/2018
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,73 €	3,79 €
	R	3,40 €	3,30 €	3,53 €	3,40 €
	O	3,25 €	2,95 €	-	3,13 €
Vaches mixte (M)	R	3,30 €	-	-	3,20 €
	O	3,25 €	3,00 €	-	3,12 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,81 €
	P	2,75 €	2,55 €	-	2,55 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,05 €
	R	3,30 €	3,65 €	3,66 €	3,48 €
	O	3,25 €		-	3,12 €
Taureaux VML	URO	2,80 €	2,50 €	3,05 €	2,71 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/03/2018**

Effectif total: 1018 - Nombre d'invendus: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	2,95 €	3,10 €	3,02 €	-
		U	200-250	3,22 €	3,42 €	3,37 €	+0,11
			250-300	3,05 €	3,08 €	3,06 €	-0,07
			300-350	2,78 €	3,15 €	2,92 €	+0,03
			350-400	2,72 €	2,99 €	2,84 €	+0,04
			400-450	2,62 €	2,82 €	2,73 €	+0,06
			450-550	2,47 €	2,71 €	2,61 €	+0,14
		R	250-300	2,91 €	3,03 €	2,93 €	-
			300-350	2,69 €	2,82 €	2,76 €	+0,03
			350-400	2,61 €	2,74 €	2,68 €	+0,06
			400-450	2,47 €	2,63 €	2,58 €	+0,01
			450-500	-	-	-	-
	F	U	200-250	2,80 €	3,01 €	2,91 €	+0,06
			250-300	2,65 €	2,76 €	2,71 €	+0,01
			300-350	2,54 €	2,82 €	2,67 €	-0,01
			350-400	2,47 €	2,64 €	2,55 €	+0,01
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,48 €	2,62 €	2,56 €	+0,02
			350-400	2,41 €	2,58 €	2,55 €	+0,12

BROUTARDS : La demande reste très forte et s'exprime à travers des débouchés vers différents pays d'export, mais aussi vers la repousse et l'engraissement en France. Les cours progressent et les besoins dépassent l'offre.

LAITONNES : Forte demande également dans toutes les catégories de poids. On constate toutefois que les cours plafonnent dans les lots de 380 kgs et plus.

Effectif total: 72 - Nombre d'invendus: 81%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			500 et +	-	-	-	-
	F	U	400-450	-	-	-	-
			450 +	1,99 €	2,25 €	2,15 €	-0,06
		R	350-400	-	-	-	
			400-450	-	-	-	-

GENISSES 2 ANS : Vente calme.

Effectif total: 282 - Nombre d'invendus: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,77 €	3,80 €	2,77 €	+0,40
			5 à 10 ans	2,14 €	2,35 €	2,24 €	-0,03
		U	- 5 ans	1,88 €	2,16 €	2,00 €	-0,06
			5 à 10 ans	1,76 €	2,10 €	1,87 €	-0,06
			+ 10 ans	1,73 €	1,92 €	1,79 €	-0,01
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,65 €	1,84 €	1,77 €	+0,02
			+ 10 ans	1,62 €	1,76 €	1,71 €	+0,03
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	2,18 €	3,29 €	2,42 €	-0,28
		U	24 à 36 mois	1,96 €	2,24 €	2,08 €	-0,03
		R	24 à 36 mois				-
	M	U	+ 500 kg	1,71€	1,85 €	1,76 €	-0,01
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Apports corrects cette semaine, avec un cru de vaches homogène dans la qualité. La saison herbagère arrive, il y donc une forte demande en vaches maigres pour l'embouche. De plus, les acheteurs sont en nombre plus important par rapport aux marchés précédents. Une demande importante s'installe depuis plusieurs semaines que l'offre ne couvre pas. Les tendances se stabilisent et sont en hausse petit à petit. Les cours sont donc très encourageants.

TAUREAUX : L'offre ne couvre toujours pas la demande, les cours sont reconduits.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 19/03/2018

Bovins (338)	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Broutards		
215 à 3970 kg	730 - 1020	2,72 - 3,36
405 à 495 kg	1080 - 1160	2,35 - 2,73
Laitonnes		
225 à 310 kg	600 - 840	2,62 - 2,70
325 à 405 kg	860 - 980	2,36 - 2,67
Génisses		
390 à 490 kg (16-24mois)	850 - 1120	2,14 - 2,30
550 à 630 kg (24-36mois)	1090 - 1330	1,85 - 2,28
Taureaux		
810 à 1160 kg	1380 - 2040	1,70 - 1,86
Vaches		
Vaches légères	780 - 1150	
Vaches entre deux	1180 - 1450	
Vaches lourdes	1470 - 1720	

Bonne demande en broutards légers jusqu'à 420 kg à des tarifs qui restent fermes. Cours reconduits en lourds supérieurs, légère baisse en ordinaire avec deux lots invendus. Vente rapide en femelles à des cours facilemnt reconduits. sSeulemnt 2 invendus. présentation de bonne qualité en vaches maigres avec une meilleure demande entraînant une vente rapide et totale à des cours en progresion.
Laitonnes formées (365 - 440 kg)
1450 - 1800 3,30 - 4,92
Génisses formées (530 - 595 kg)
1480 - 1800 2,650 - 3,23

Bovins gras : 4

Prochain marché bovins le 26 mars 2018 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 21/03/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 259 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,97 €	3,73 €	3,18 €	+0,06
			250 - 300	2,81 €	3,30 €	3,01 €	+0,09
			300 - 350	2,61 €	3,08 €	2,87 €	+0,04
			350 - 400	2,53 €	2,88 €	2,76 €	-0,02
			400 - 450	2,58 €	2,83 €	2,68 €	+ 0,03
	F	U	200 - 250	2,48 €	2,62 €	2,53 €	+0,03
			300 - 350	2,32 €	2,84 €	2,51 €	- 0,03
			400 - 450	-	-	-	-

Broutards: vente active dans tous les sujets.

Laitonnes: comme la semaine dernière, les sujets dépassant 330 kg ne profitent pas du léger frémissement dans les -300 kg.

Bovins

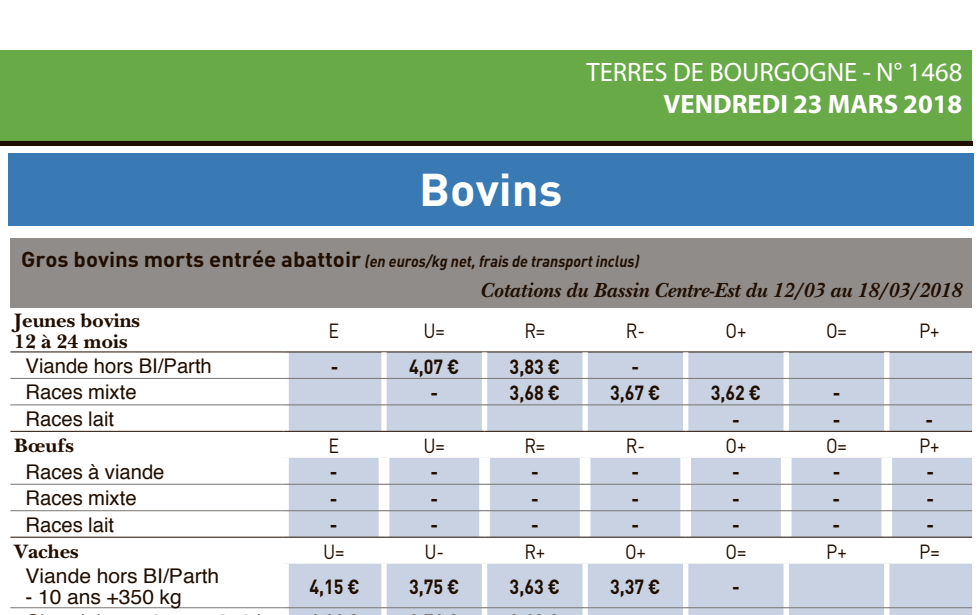
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 12/03 au 18/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,07 €	3,83 €	-			
Races mixte		-	3,68 €	3,67 €	3,62 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,15 €	3,75 €	3,63 €	3,37 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,14 €	3,74 €	3,62 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,34 €	3,27 €		
Races lait					3,03 €	2,96 €	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,74 €	4,21 €	3,90 €	3,81 €			

Tendance : Offre limitée en vaches surtout en laitières

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 12/03 au 18/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,10 €	4,08 €	3,97 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,77 €	4,07 €	3,82 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,85 €	3,69 €				
Races mixte					3,33 €	3,31 €		
Races lait						-	2,92 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,82 €	4,50 €	4,11 €	-				

Tendances SEM. 12/2018

Bovins de boucherie

L'activité commerciale sur le marché de la viande est un peu plus régulière avec un réveil dans l'entrée de gamme, moins offert avec le début des mises à l'herbe. La demande est peu soutenue dans le domaine des animaux haut de gamme, car les ventes des concours couvrent largement la demande exprimée pour les fêtes Pascales. Les tarifs réussissent néanmoins à se maintenir pour les bonnes femelles de qualité bouchère. Dans le domaine des allaitantes de choix secondaire et bas de gamme, la réduction de l'offre tend à fluidifier les échanges avec une progression des prix. En laitières, les disponibilités sont juste suffisantes ce qui entraîne un commerce fluide avec des tarifs en progression pour les vaches Montbéliardes, Abondances et Holsteins. En jeunes bovins, les exportations vers l'Italie en prévision des fêtes pascales sont insuffisantes pour fluidifier le commerce. Le commerce est calme avec des tarifs sans évolution.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les engraisseurs et les herbagers restent à l'achat et cherchent à concilier la faiblesse des disponibilités aux tarifs qui tendent à progresser plus vite que celui de la viande. La demande est suivie dans les allaitantes convenables avec du poids pour une finition rapide. Les Frisonnes ou les Montbéliardes à herbager sont recherchées et profitent de la progression du prix de la viande.

Broutards

Le commerce reste fluide avec des volumes qui demeurent modestes, même si on observe quelques sorties d'automne. Le commerce reste fluide dans l'ensemble des mâles légers et vaccinés avec des tarifs qui restent fermes. Les volumes expédiés vers l'Espagne restent conséquents. Les tarifs restent très élevés dans l'ensemble des mâles de moins de 400kg. La demande italienne est mesurée dans les plus lourds de sorties d'été. Dans les femelles, l'écoulement est normal avec des cours stables dans l'ensemble.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale est assez fluide avec une tendance est positive dans les bons veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards. La demande espagnole reste présente, mais le faible écart tarifaire entre nos deux pays complique le travail des exportateurs qui doivent toujours subir les coûts des PCR. Les croisés ordinaires se calent sur les races mixtes ou laitiers, mais les acheteurs maintiennent la pression sur les Blanc bleus lourds ou les croisés Montbéliards ordinaires. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 21/03/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 156 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,88 €	2,14 €	1,94 €	=
			5 à 10 ans	1,71 €	1,98 €	1,81 €	-0,04
			+ 10 ans	1,55 €	1,80 €	1,64 €	-0,05
Vache Charolaise	F	U	- 10 ans + 350 kg	3,50 €	3,80 €	3,64 €	+0,04
Génisses		U	24 à 36 mois	1,86 €	2,36 €	2,29 €	+0,14

L'offre plus orientée sur les génisses cette semaine profite de cours en hausse. En vaches, après le mieux constaté la semaine dernière, la vente est quasi totale mais les cours sont difficilement reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/02/2018**

Effectif total: 102 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX		U	de 32 à 38 kg	3,26 €	3,47 €	3,31 €	-
			de 38 à 44 kg	3,36 €	3,70 €	3,51 €	-
			de 44 à 50 kg	2,78 €	3,19 €	3,00 €	-
			> 50 kg	2,52 €	2,79 €	2,60 €	-
		R	de 32 à 38 kg	-	-	-	-
			de 38 à 44 kg	-	-	--	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 57 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis	M		(M)	1,01 €	2,11 €	1,36 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,11 €	1,37 €	1,26 €	-
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	> 60 kg (F)	1,09 €	1,12 €	1,12 €	-
		O	< 60 kg (F)				

Effectif total: 25 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux	U	32 à 38 kg	3,66 €	3,66€	3,66 €-	
		38 à 44 kg	3,85 €	3,87 €	3,87 €-	
		> 44 kg	3,47 €	3,47 €	3,47 €-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Agneaux :	U	25-35 kg	-	-	-

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 19/03/2018*

Ovins : 78	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	96 - 135	2,23 - 2,70
Brebis	35 - 70	0,63 - 1,08

Peu d'apports et de qualité ordinaire ne facilitant pas la vente.

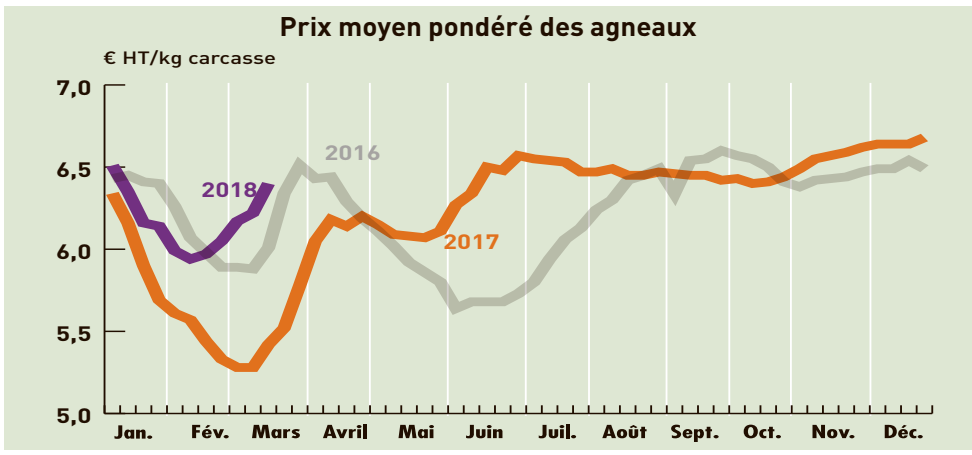
Prochain marché le lundi 26 mars aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 12/03 au 18/03/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,69 €	6,14 €
Couvert	16 -19 kg	6,82 €	6,60 €	5,89 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,83 €	5,50 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer du 12/03 au 18/03/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,40 €	7,34 €	2,37 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 05/03/2018 au 11/03/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,63	7,59	-	-	-	-	-
	Var.		0,07	0,11					
	R	7,05	7,14	6,97	-	6,65	6,48	-	-
	Var.	0,14	0,12	=		-0,08	-0,04		
	O	-	5,81	-	-	5,67	5,49	-	-
	Var.		0,09			0,09	-0,07		
3 (couverts)	U	-	7,47	7,50	6,32	-	6,78	6,62	-
	Var.		0,04	0,05	-0,08		0,03	0,01	
	R	7,01	7,03	6,76	6,00	6,60	6,47	6,11	5,69
	Var.		0,17	0,04	0,02	0,04	0,04	0,01	0,07
	O	6,02	5,98	5,94	5,32	5,94	5,60	5,42	4,97
	Var.	0,41	0,32	0,31	0,41	0,06	0,09	0,16	-
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,73	5,48	-
	Var.						0,11	0,10	
	O	-	-	-	-		5,31	5,06	-
	Var.						0,23		

Zone nord : AGNEAUX : À l'approche des fêtes de Pâques, cours et disponibilités à la hausse . Brebis : Marché stable. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

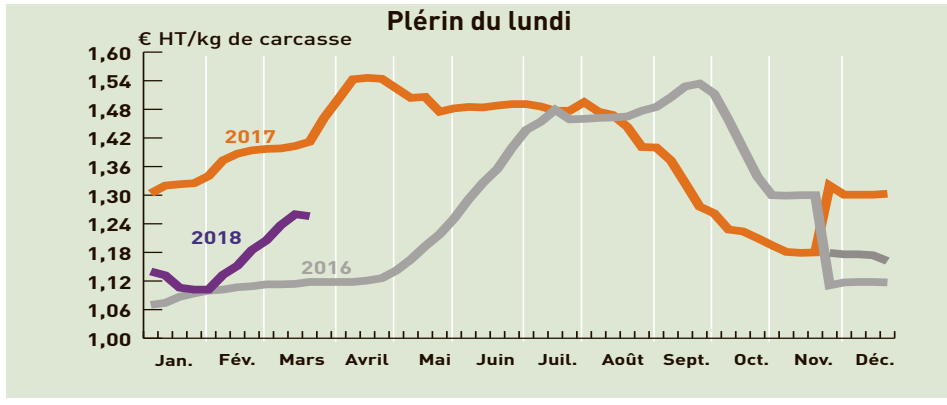
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 19 mars 2018) :

«Cours facilement reconduits jusqu'à 400 kg»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 014 porcs présentés) — *Cotations du lundi 19 mars 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,256 €**



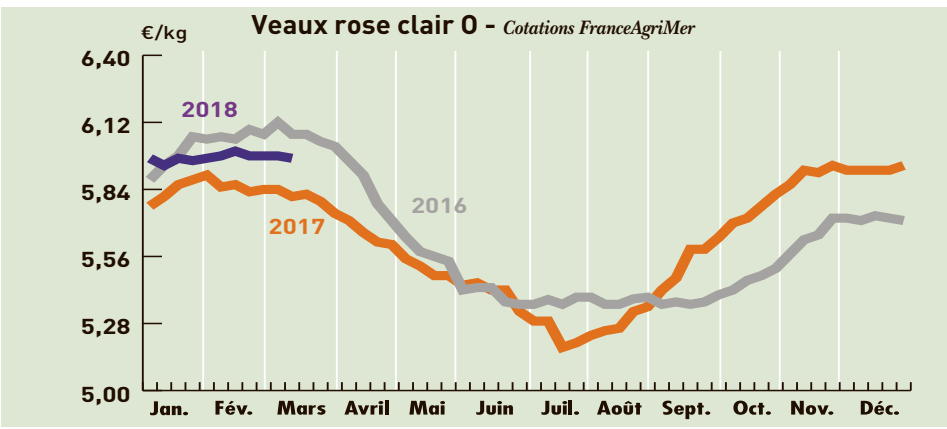
Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 09/03 au 15/03/2018*

1,46 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 12/03 au 18/03/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,02 €	-	-
U	-	7,56 €	5,96 €	-
R	-	6,53 €	5,27 €	4,08 €
O	-	5,97 €	5,01 €	3,99 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 12/03 au 18/03/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	685	Les apports plus importants entrainent un plafonnement des cours dans les veaux de qualite.vente plus difficile.
La Talaudière	415	Moins d'apports, cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	230	1
Femelles	148	2
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	141	7,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* — *Cotations FranceAgriMer du 12/03 au 18/03/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,07	0,09	2,93

Céréales

Marché du 20 mars 2018

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or	meunier	4 de mars	150	V C
	fourrager	4 de mars	140	V C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de mars	151	N C
	fourrager	4 de mars	141	N C
Aube	meunier	mars-mai	147	N C
	fourrager	mars-mai	143 à 144	N C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	62/63 kg/hl	mars-juin	146 à 147	N C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de mars	140	T C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de mars	141	N C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'or/Haute Saone	48-50 kg/hl	4 de mars	120	V C

TRITICALE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	66 kg/hl	mars-juin	136	V C

MAÏS	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mars-juin.	149	N C

SORGHO	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Yonne	alim. animal		inc.	C

POIS	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Yonne	fourrager	mars-avr.	165	T C
Aube	fourrager	mars-avr.	170	T C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	2 de mars	172	V

Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		157	V

Matériel

Tracteur

26 - Vds génisses Salers 12-14 mois Indem IBR et BVD
✆ 06 08 42 53 90

26 - Vds épandeur compost 4T epandage latéral 900 euros + nettoyeur haute pression 360 Stil 400 euros
✆ 06 80 73 20 45

38 - Vends tracteur Renault type r 7052 année 1957, avec chargeur, excellent état
✆ 06 38 52 77 11

89 - VENDS tracteur MX 110, 4 X 4, année 99, 6 150 H, pneus 50% usure, relevage avant, TBEG, 18 000 euros (réf. 100C)
✆ 06 84 52 86 64

89 - VENDS beau tracteur Class Arion 630, chargeur, 1 100 h., 2015, TBE, 80 000 euros (réf. 1206)
✆ 06 31 85 96 41

89 - VENDS tracteurs collection Bolinder BM 36, BM 350, Veneuvre, Bob 500, Labourier LDA (réf. 1211)
✆ 06 82 38 20 34

Travail sol

07 - Vds épandeur Khun 935 RS réhausse ouverture DG. Hydrocharrue 4 socs Duro NS6672 tasse avant Askel Lève botte Caluet av ar vibro 3m Kongskilde bineuse Kongskilde
✆ 06 10 26 42 26
ou 04 75 65 00 59

38 - Vds herse peigne 5 m, 3 r lachaud 2500 HT, Herse Sicam 8 m terrage forcé 3000 euros HT dent neuve.
✆ 04 78 31 26 00

Récolte

01 - Vds RB Riviere 126 L + épandeur fumier Gilibert 6T
✆ 06 25 51 26 91

07 - Vds presses MD FARH 360 girofaneur GR 25 BE 800 piquets acacia 2m faits main
✆ 06 24 80 71 60

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 100B)
✆ 06 29 81 80 05

21 - VENDS corbeille maïs Case IH, 2188 - 2388 (réf. 1208)
✆ 06 14 87 39 31

26 - Achète presse John Deere 336 A ou 342 ou 349 359 plus remorque fourrage 6M en 4 roues
✆ 06 70 87 57 90

71 - Vends andaineur Kuhn, année 1999, essieu, tandem, 3,50 m, bon état.
✆ 06 83 13 82 29

71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn 243, année 2011, bon état, cause retraite.
✆ 06 16 46 36 49

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ 06 21 49 50 89.

89 - VENDS MB Case Axial, 1620, coupe 1030, 4.34 m., scie à colza, BEG, 16 500 euros (réf. 100D)
✆ 06 84 52 86 64

Arbo-viti

69 - Vds 4 escabeaux roulants légers 4 marches avec support caisse 100 euros pièce.
✆ 04 78 56 10 11 HR

Agri. divers

01 - Cse retraite vds 2 roues étroites et 20 vis souples - cellule ronde galva
✆ 04 74 38 27 07

26 - vds 2 semoirs Amazone PS600 + sulky chaux 2m50 de large contre poids Jergux pour vigne
✆ 06 17 07 52 89

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vend chisel pompe arrosage 40 m cubes jumelage 1236 ventilateur diam. 70 cm.
✆ 04 74 54 01 55

38 - Vds ces retraite : charrue Huard BR66 sec. par corps, déclenchement hydro., herse 4,20 m, semoir à grains Sulki 13 ris, cultivateur 3 poutres 3 m, andaineur Kuhn 2,80 m, pirouette Kuhn 2 toupies, faucheuse Kuhn 5 sas., compresseur Crayssanc 400 l, atelier bottes rondes.
✆ 07 80 56 62 57

39 - Cse retraite vds groupe électrogène 32 kv, 1 500 t, neuf. Nettoyeur haute pression b.é.
✆ 06 08 94 59 39

42 - Vds tracteur John Deere 920, 2 roues, 40 ch, plateau semi porté 5,20 m x 2,20 m, andaineur 3 m.
✆ 04 77 28 65 23

43 - Vds EPANDEUR fumier 4T refait à neuf ridelle plancher.
✆ 06 26 11 14 04

69 - Vends presse balles rondes John Deere type 572 avec boîtier Baletrak et ramasseur large de 1m81 coeur mou ficelle possibilité d'adapter filet. Jamais fait d'entreprise prix 8000 € 00 à débattre - Vends faucheuse Kuhn type GMD600 prix 2500 € à débattre - Vends girofaneuse Kuhn type GF 3701 prix 600 € 00 à débattre.
✆ 06 16 44 78 10

69 - Vds semoir Nodet GC 3 m. aérofaneur presse Claas 46, presse JD 336 5 génisses Red 9 mois.
✆ 04 78 48 44 23 HR

69 - Vend semoir Vicon PS 202/302 avec réhaisse bon état 270 euros et sous soleur adaptable 130 euros.
jean-pierre.danguin@wanadoo.fr

71 - Vds benne IH 12 T, 4.800 euros, chargeur Agram HM24, adapt. MF Someca, ratelier bts rondes, remorque quad.
✆ 06 87 37 14 14

71 - Vends presse balles carrées 80/80 Grenland Vicon, peu servi, révisée + aplatisseur céréales Toy moteur tri.
✆ 06 37 77 46 19
06 25 73 39 74

74 - Vends charrue huard 3 corps ns meca, andaineur pottinger 611 de 2011, 2 toupies.
✆ 06 59 36 51 35

84 - Vds Renault JN95 plateau CU 5 tonnes, 2 tapis roulants L : 5 m, divers matériel irrigation.
✆ 06 03 10 61 11

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ 06 81 97 38 01

25 - VDS salle de traite ambulante 2x2 Tandem et 2x4 Epi pour cause double emploi.
✆ 06 73 33 01 20

38 - Vends 6 niches à veau avec porte seau servi 2 mois.
✆ 04 76 34 67 36

42 - Cse cessation vds rateliers B ronde et carré barrière prairie 3.4 m + auges
✆ 06 82 04 38 70

Véhicule

Utilitaire

19 - AV Camion Bétaillère IVECO EUROCARGO, 12T, de 2002, pont hydrau., 170CV, 90.500km, TBE.
✆ 06 75 75 57 72

26 - Vds C15 2003 90 000 km GAL ATL 1700 euros CT OK Jumpy 1999 270 000 kms ATL 1500 euros CT ok
✆ 06 79 81 58 13

38 - Recherche camion V23 Citröen et 203 Peugeot familiale et commerciale.
✆ 06 80 73 70 51

69 - A vendre bétaillère DMS - Damas 1-2 bêtes en bon état.
✆ 04 74 05 75 76

Tourisme

89 - VENDS Scénic de 2001, première main, 7 CV, accélérateur gauche/droite pour personne à léger handicap, 151 000 kms évolutif, propre, CT OK. (réf. 1201)
✆ 06 48 72 93 41

89 - VENDS Peugeot 406, 110 000 kms essence, bon état, belle, CT OK, 2003, factures, 2 800 euros (réf. 1205)
✆ 06 03 92 40 52

89 - VENDS Peugeot 504 de 1991, 132 844 kms, très bon état, moteur impéccable , aucune corrosion (réf. 1210)
✆ 03 86 88 45 57
06 46 48 55 17

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend livre foin 2016 bottes rectangulaires 70x120
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vds paille blé bottes rectangulaires 220 sous abri faneuse Pottinger HIT 69 N
✆ 06 84 80 36 68

01 - Part vend paille bottes rectangulaires bottes divisibles en 5 parts
✆ 06 81 87 23 48

26 - Vends luzerne 2e et 3e coupe botte ronde 120/120
✆ 06 58 39 58 42

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis - paille
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vends foin prairie nature L en botte ronde.
✆ 06 75 87 28 13

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83.

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, prix : 54 euros la tonne, transport camion-remorque (réf. 050F)
✆ 06 85 73 22 68

38 - vends foin extra balles rondes 120x120, années 2017, 135€/tonne.
✆ 06 79 84 14 07

42 - Vends foin prairie naturelle et luzerne, belle qualité, BR et BC, livraison assurée.
✆ 06 20 58 24 30

Pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214
✆ 06 82 07 73 68

Bât. Pro.

70 - Exploitation herbagère 70 vaches allaitantes, 120 brebis recherche repreneur Nord Est Haute-Saône. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 VESOUL
sous la référence 84439

38 - Vds remorque de Jeep, porte arrière bon état, deux bacs à eau 1100 l, état neuf.
✆ 07 80 32 43 90

39 - Livre piquets acacia 1,80 - 2,00 - 1,50 - autres dimensions possibles. Prix int. selon quantité
✆ 03 84 81 47 32
06 85 10 34 19

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
TERRES DE BOURGOGNE

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

Divers

01 - Vds grumes chênes 60 m3 acacia 30m3 peuplier 12m3 au plus offrant faire offre
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vds grumes chênes 60m3 acacia 30m3 peuplier 12m3 au plus offrant faire offre
✆ 06 82 07 33 68

18 - Vends taureau blond d'Aquitaine - épandeur engrais Vicon, de 2015 - presse krone, cause reprise exploitation. Tél. 06 25 59
✆ 06 25 59 84 81.

21 - VENDS palettes bois Big Bag, 600 kl, cellule à grains, - 4 pneus Michelin 185/65 R 15 + jantes 4 trous, usure 70 % (réf. 1204)
✆ 06 31 34 51 22

25 - VDS remorque forestière avec grue pour tracteur à partir de 80 cv minimum.
✆ 06 75 93 78 86

38 - Vds vaches génisses Montbéliarde Abondance Limousine - Remorque fourragère 5 m épandeur 4 T.
✆ 06 44 70 50 97

42 - Vds avoine de printemps + carpes de 1 à 3 kg
✆ 06 17 52 60 51

57 - Vends pont avant complet et trompettes arrières pour Ih 1046 et 1246.
✆ 03 87 35 77 67
ou 06 74 33 39 87

57 - Vends réserve eau galva, 2.000 l - motoculteur Bernard complet - remorque - Dal veau Ferster, double stalle - moteur triphasé, état neuf - récupérateur eau chaude inox, 200 l.
✆ 06 84 75 67 32

58 - VENDS 2 poutres en chêne neuves 5,80 m., 25 X 13, - 1 poutre en chêne de 5.10 m., 18 X 18, - planches neuves en chêne (réf. 120A)
✆ 03 86 58 31 61

67 - Vends butteuse à fleau, enrouleuse plastique, laveuse 8 m, charrue prébutteuse, pulvé 3lignes avec pendulaire, plants et plastique asperge Achète déroulleuse plastique (au sol) et semoir engrais vert vigne 1,2-1,5m.
✆ 06 14 36 28 98
ou 03 88 70 72 74

71 - Vends 35 DPB disponibles en 2018.
✆ 03 85 84 74 21 H.R.

89 - VENDS jumelage Emmas 20/8 R38, très bon état, usure pneu 70%, 2 000 euros (réf. 1203)
✆ 06 77 78 17 53

Location

Agricole

07 - A louer parcelle de cerisiers 22 ares + fûts 200L bon état
✆ 06 89 27 00 19 HR

ESPACE Affaires

STRUCTURE GALVANISÉE — DEPUIS 30 ANS — FABRICATION FRANÇAISE
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT

ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE I GARANTIE DECENNALE I ELEVAGES I VITICOLE I STOCKAGE I PME-PMI I CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66 - www.batiments-kit-uniservice.com

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Remorques Lambert

ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
21 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

TRACTEURS	an	Heures	CV
JOHN DEERE 6105 R + chargeur, TBE	2013	3900	105
JOHN DEERE 5100 M + chargeur, TBE	2016	800	100
JOHN DEERE 6330 Premium, BE	2007	4700	110
JOHN DEERE 6115 R, TBE	2013	4500	115
JOHN DEERE 6230 Premium + chargeur, BE	2010	7350	100
JOHN DEERE 6330 STD + Bati MX, TBE	2013	3000	105
JOHN DEERE 6930 Premium, variation continue, TBE	2009	4500	145
JOHN DEERE 6430 Premium, TBE	2007	7050	125
JOHN DEERE 5090 R + chargeur, TBE	2017	200	90
JOHN DEERE 5720 + chargeur, BE	2007	6550	80
MASSEY FERGUSON 4235, BE	1998	4800	75
MASSEY FERGUSON 4235 + chargeur, BE	2000	5200	75
MASSEY FERGUSON 5445 + chargeur, TBE	2007	4500	90
RENAULT ARES 640 RZ, TBE	1997	5650	130
CLAAS CELTIS 456 RX + chargeur, BE	2007	5900	100

MATÉRIELS	an	capacités
F. conditio. KUHN - FC 313 TG, BE, trainée	2005	3 m
F. conditio. KUHN - FC 243, BE	2000	2,40 m
D. andaineur FELLA - TS 1601, BE	1996	7,50 m
Faucheuse VICON, EXTRA 432 H, TBE	2010	3,20 m
Faucheuse KUHN - GMD 702 GII FF, BE	2008	2,80 m
Fauch. front. KUHN - GMD 802 F FF, TBE	2011	3,20 m
Faneuse KUHN - GF 8501 T, BE	2006	8,50 m
Faneuse POTTINGER - HIT 69 NZ, BE	2004	6,90 m
Gyrobroyeur GIRAX, G 4500, État Neuf, démo. 3 rotors	2016	4,50 m
Épand. à fum. ROLLAND - V2.12, BE	2004	8,5 T
Épand. à fum. DEGUILLAUME, HVD 80, BE	1997	8 T
Épand. à fum. ROLLAND, CONIC 2065, BE	1998	6,5 T
Épand. à fum. ROLLAND, V.2 140, BE	2006	10 T
Benne Mono. DEGUILLAUME, BL 115 D, TBE	2010	11,5 T
Valet de ferme WEIDEMANN - 916 D.M, croco + godet	1996	3980H
Dé. Pailleuse JEULIN - SCIRROCO, goulotte latérale, petit prix	1996	3 m³
Bol mélang. TATOMA - MV 12, Distribution av. gauche et droite.	2006	12 m³
Paill trainée JEANTIL - PR 2000, goulotte orientable, TBE	2011	2 m³

Défi-Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

Elan ✆ 01 49 84 94 28

RINÇOTOP®
152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
30001		152,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
BAT - Photos non contractuelles

21 - Agriculteur CHERCHE pré, région Auxois. Etudie toutes propositions (réf. 1002)
✆ **06 80 23 93 99**

21 - RECHERCHE prairie à louer ou pension pour génisses (réf. 1207)
✆ **07 77 08 03 95**
06 84 70 90 78

69 - Urgent donne parcelle en fermage gratuit de 35 ares de vignes de Chénas plein sud contre bon entretien.
✆ **06 67 37 94 64**
ou 09 51 06 60 40

Offre

Emploi

01 - Recherche associé(e) chevrier(e) traite, transfo, vente 55 chèvres dans l'Ain
✆ **06 74 16 20 91**

CIALYN Centre d'Elevage — Le groupe SICAREV **RECRUTE**
pour sa coopérative CIALYN (3400 éleveurs adhérents et 110 salariés), en CDI, un (e) **TECHNICO-COMMERCIAL BOVINS H/F**
Vos missions principales: Achats de bovins et conseils globaux auprès d'un portefeuille adhérents.
Votre secteur: Côte d'Or (21) - l'Aube (10), l'Yonne (89)
Adressez-nous votre CV à : contactrh@sicarev.com
ou par lettre à Cialyn monsieur le directeur 7, Rue Jules Rimet, 89400 Migennes

01 - Gaec Production lait et céréales recherche salarié agricole à partir de juin
✆ **06 82 38 04 29**

25 - Cause décès agriculteur 51 ans cherche associé. AOC Comté 130 ha 300.000 l de lait exploitation saine.
✆ **06 24 44 25 77**

58 - CHERCHE ouvrier agricole en CDI, polyculture élevage (réf. 1103)
✆ **06 33 10 52 29**
06 87 31 57 31

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable, expérience souhaitée, élevage 500 chèvres, moderne (réf. 110D)
✆ **06 09 91 38 93**
e.melet@wanadoo.fr

69 - GAEC recherche un Ouvrier maraîcher / arboricole (H/F) pour assurer les travaux de production en Maraîchage et en Arboriculture. Le ou la salarié(e) participera à la vente sur le marché le samedi matin et à l'encadrement des saisonniers. Expérience en maraîchage et arboriculture souhaitée et/ou formation agricole souhaitée. Permis B et la conduite des engins agricoles est exigée. CDI 40H/semaine sur Saint romain de Popey. Poste disponible. Pour postuler à ce poste : Envoyez CV et LM au Service Recrutement de la FDSEA qui transmettra à l'exploitant : A l'attention de Nadia Roulland 18 avenue des Monts d'Or 69890 La Tour de Salvagny Ou par mail à :
n.roulland@fdsea69.fr

71 - Cherche ouvrier agricole dans l'élevage, journalier occasionnel.
✆ **06 77 77 03 85**

Service

38 - Particulier recherche petite démolition bâtiment terrain à Lotin 50 kms autour de Lyon.
✆ **06 83 87 26 71**

Mariage

Rencontre

89 - Jeune céréalier 58 ans, Nord Yonne, accueillerait JF vue vie commune, éleveuse bienvenue (réf. 1209)
✆ **06 62 14 64 37**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 14 génisses pleines vêlage septembre - octobre (réf. 020B)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends bon lot génisses salers 24 mois, IBR A, cheptel trait, dociles, à l'attache.
✆ **06 71 11 50 63**

15 - Elevage aubrac vends 12 génisses 1 an, HBA, IBR A, dociles, BO.
✆ **06 07 98 60 20**

18 - EARL Trameson vend reproducteurs, 14 mois, HBC, 2 descend. Lascar super prix Moulins 2015, 1 descend. de taur. utilisé sur gén., visite de l'élevage à Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 3 issues d'IA, vêlages faciles, 2 Hiver et 1 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.



19 - AV 4 génisses SALERS, HBS, 15 mois, mères IVMAT + de 100, fille de BARON/ HALLEY / JOSS.
✆ **06 75 75 57 72**

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 14 – 16 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 030D)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**





Large offre de reproducteurs, achat simple et sécurisé !

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 8 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 050D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - VENDS taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0603)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 060F)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - El. charolais HBC - EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 15 mois, petit fils de Noaille, vêlage facile et fils d'Hymalaya, champion Semur 2017, IBR A., TGS (réf. 09VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS taureaux reproducteurs 2 ans CHAROLAIS type viande, - veaux 1 an aussi dispo. GAEC Loiseau (réf. 100E)
✆ **06 78 09 53 79**

21 - Bon élevage Bio VEND 2 génisses pleines terme 15 avril et vaches en lactation. (réf. 100F)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - Elevage HBC, VEND taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 110C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - VENDS 10 génisses 18 mois LIMOUSINES, TGS, moyenne car troupeau réforme 410 kg (réf. 1202)
✆ **06 27 29 63 57**

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

38 - Vds reproducteurs Charolaises 16 mois génotypés GAEC DES NAVOUX.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - Vds taureau Blond d'Aquitaine 3 ans 4 mois.
✆ **06 70 24 56 64 HR**

39 - Vends vaches charolaises avec leurs veaux femelles, indem. sanitaire. Jonnier, Orchamps 39.
✆ **03 84 81 23 59**

39 - Vds 5 belles jeunes vaches gasconnes suitées, 1 taureau gascon gène culard 3 ans. 1 vosgienne pleine 5 ans. Ind. IBR. Possibilité livraison
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vds taureaux Charol adulte et 2 ans et 16 mois HBC, vélage facile, élevage et viande Cuisset Jean Marc
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux à saillir Holstein bonnes origines garantie sanitaires
✆ **07 60 34 86 93**

42 - Vds taureaux Charolais HBC, 5 ans et cinq de 17 mois, livraison assurée, Gaec Lapendery.
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vds tx Charolais HBC, 16 mois, tous hiverné av. pré, IBR A, TGS, Liv. poss., Denis JF, Vougy.
✆ **06 82 46 99 41**

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

Elevage Charolais DESSERT Maurice
E.C.D.M.
Les Sillets - 03210 MARIGNY
VENDS TAUREAUX HBC
issus I.A., 17 et 18 mois, prêts à la monte, vêlage facile, lait, croissance.
FACILITÉS PAIEMENT, TRANSPORT POSSIBLE
06 88 96 23 63

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 040D)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage HBC EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS (réf. 050B)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans HBC et non, IBR A, naissance facile. Guinot - Sermages (réf. 0501)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS génisses HBC 22 et 28 mois, origine insémination, - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés. F. Bouche (éleveur inséminateur) (réf. 070D)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - VENDS reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 070B)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 09VB1)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans adultes, - veaux de l'année, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho (réf. 090A)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS taureaux 2 ans, bonnes origines, HBC, TGS, - gros veaux reproducteurs. GAEC Guillien - Château Gaillard - Epiry (réf. 090D)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - VENDS reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 10VB1)
✆ **06 09 40 50 63**
06 13 33 44 38

58 - VEND 1 taureau 22 mois et veaux HBC dont 2 VF, IBR A, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1003)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS confiance bon taureau 5 ans, HBC né en 03 GAEC Mellet, - bon taureau 2 ans HBC, - reproducteurs 14 mois CHAROLAIS HBC et LIMOUSIN, ind. IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB3)
✆ **06 78 97 54 52**
06 72 26 48 56

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans, CHAROLAIS et LIMOUSINS, bonnes origines, TGS. GAEC Pannetier Simon (réf. 1102)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 15 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 110B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VEND 1 taureau de 3 ans, - veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A, qualités et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1101)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS 4 taureaux de 2 ans HBC ou non, bonnes origines, TGS. Donne chiots Beauceron x Border. GAEC Montcharmont Roland et Thomas (réf. 110E)
✆ **06 14 09 77 66**
06 16 36 19 68

58 - VENDS veaux de l'année HBC, TGS, IBR A dont cinq vêlages faciles. Charetier - Anlezy (réf. 1106)
✆ **03 86 60 23 29**
06 37 43 86 56

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 12VB1)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS 2 taureaux adultes, - 1 taureau 30 mois vêlage facile, - taureaux 18 mois, HBC, IBR A. GAEC Marion - Luzy (réf. 12VB2)
✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

63 - Elev. HBC VDS génisses 2 ans vaches suitées qualifiées RR2E, gar. sanit.
✆ **04 70 59 01 30 HR**

69 - Vds taureaux charolais HBC 16/18 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Prend bovins en pension au environ 15 mai surveillance assurée.
✆ **07 87 06 42 82**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 080E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends taureaux char. ss cornes, 2, 3, 4 ans, hivers au pré, vaches suitées HBC, gar. sanit., liv. poss. EARL Boiret, 71 Palinges.
✆ **06 08 84 26 46**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage limousin vends pour la reproduction taureaux 18 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends tx adultes 2 ans, veaux de 15 mois, HBC, TGS, T. B. qualités maternelles, vêlage facile. Gaec Star 2000, 71.
✆ **06 14 24 87 52**
06 22 92 16 72

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds choix de taureaux charolais HBC, de 1 an et 2 ans, TGS, IBR A, livraison. Chatillon JM, Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

89 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 030I)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 0605)
✆ **06 13 13 39 48**

Caprin

38 - Vend 25 chevrettes née 20/02 mère 4 litres x Saanen alpine et noire à barrette, prix 25 euros pièce.
✆ **06 14 76 09 86**

Ovin

26 - Vds béliers Préalpes du Sud jeunes et adultes Génotypes et vaccinés paratubercillose
✆ **06 30 56 91 13**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

38 - Vends porcelets toute l'année à partir de 20 kg et tous les poids jusqu'au porc finis - née et élevés sur paille.
✆ **06 83 81 45 79**

Equin

07 - Vends 2 pouliches Comtoises 2 ans PP bonne conformation
✆ **06 72 62 00 48**

Chien

26 - Vds chiots Patou de 3 mois 1/2 parents extra troupeau mère 250268731641300 il sont dans les brebis depuis leur naissance
✆ **06 30 56 91 13**

Travail à façon

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Lundi: 13.00 - 16.30 / Mardi - Vendredi : 08.00 - 16.30

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Commune de SACQUENAY
17 rue de l'Hôpital
21260 SACQUENAY
Tél : 03 80 75 82 02
Mail : commune-de-sacquenay@orange.fr

Objet du marché

Réfection des tronsepts Nord et Sud de la toiture en laves de l'église

Type de marché

Le présent marché st un marche de travaux

Procédure

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Caractéristiques principales du marché

Le présent appel d'offre forme un lot unique
Le marché est composé d'un lot unique :
- Dépose et repose de la couverture de laves
- Dépose et repose du chevronnage
- le marché est composé d'une tranche ferme.

Obtention du dossier

Remis gratuitement par mail sur demande écrite à :
Commune de Sacquenay
17 rue de l'Hôpital
21260 SACQUENAY
Tél : 03 80 75 82 02
Mail : commune-de-sacquenay@orange.fr

Conditions de délai

Date limite de réception des offres
le mardi 3 avril 2018 à 10 h 00
Délai de validité des offres
le délai pendant lequel le candidat reste engagé pour son offre est de 120 jours.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous
20 points : valeur technique,
80 points : prix des prestations

Délai d'exécution / date du départ des travaux

le délai global d'exécution est de 5 semaines
Départ des travaux : le 4 septembre 2018 semaine 36

Date d'envoi à la publication

Le vendredi 23 mars 2018

Renseignements

Renseignements techniques et administratifs :
Commune de SACQUENAY
17 Rue de l'Hôpital
21260 SACQUENAY
Tél : 03 80 75 82 02
Mail : commune-de-sacquenay@orange.fr

AL211221254

NOMINATION

MAISON BOUCHARD PERE ET FILS

SAS au capital de 8.500.000 €
Siège social : 15, rue du Château
21200 Beaune
515 420 255 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale en date du 12 mars 2018, il a été décidé de nommer, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour : M. SEITER Thomas demeurant 37, rue Mondenard 33000 Bordeaux.
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis

AL211221270

MENUISERIE BERTHELON

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 11 586.13 €
Siège social : 11 rue de l'ingénieur Bertin
21600 Longvic
342 312 832 RCS Dijon

Avis

D'un procès-verbal de l'associé unique du 20 février 2018, il résulte
que :
- Monsieur François NOEL, demeurant à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or) 27 bis rue des Seuillets, a été nommé président de la société à compter du 20/02/2018 en remplacement de Monsieur Laurent NICOLAS, démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
le représentant légal.

AL211221281

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRANSPORT ET ÉVACUATION D'ORDURES SETEO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 183.360 €
Siège social à Saint Apollinaire
(21850) Route de Gray
308.327.923 R.C.S. Dijon

Monsieur Pierre GOUVERNEUR, demeurant à Dijon(21000) – 11 rue Alphonse Legros, a été nommé le 27 Février 2018 en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet immédiat.
Pour avis : le Président

AL211221287

TRANSFERT DE SIÈGE

FORMULES CARS21

SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 14 rue Marie-Noëlle
21600 Longvic
RCS Dijon 522 653 799

Avis

Par assemblée en date du 1er janvier 2018, la collectivité des associés a décidé de transférer à compter de ce jour le siège social de la société du 14 rue Marie-Noëlle – 21600 Longvic au 7 bis rue de la Houe – 21800 Quetigny et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL211221065

SARL RAPHAËLLE GUYOT

domiciliée au 21 grande rue,
21700 Comblanchien
Capital social: 1 000 euros
SIREN 818 419 079 R.C.S Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2018 les associés ont décidé de transférer à compter du 15 mars 2018 le siège social qui était à 21 grande rue, 21700 Comblanchien à l'adresse suivante Château de Saint-Fargeau, 89170 Saint-Fargeau
L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis et mention.
La gérante:Raphaëlle Guyot

AL211221245

MADELOR

SAS au capital de 18 044,60 euros
29 rue Pasteur, 90300 Cravanche
433 222 817 RCS Belfort

Le 20/12/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social du 29 rue Pasteur 90300 Cravanche au 5 rue du Régiment de Bourgogne – Bât.A Étage 1 – 21200 Beaune à compter du même jour et de modifier en conséquence les statuts.
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon.
Président : Francis PIOT dt 167 rue des Granges de Citeaux, 21200 Beaune
Pour avis

AL211221253

INEO DIGITAL

SNC au capital de 1.000.001 euros
Siège social : 15 impasse Dumur
92110 Clichy
442 743 530 RCS Nanterre

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2018, il a été décidé de transférer le siège social de : 15, impasse Dumur -92110 Clichy à l'adresse suivante : 72, avenue Raymond Poincaré – 21000 Dijon.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Associés : Société Nouvelle des Etablissements Jules Verger & Delporte, SA au capital de 6.000.000 €, dont le siège social est situé Tour Voltaire – 1, Place des Degrés, 92059 Paris La Défense Cedex, 320 048 945 RCS Nanterre et INEO S.A, SA au capital de 106.637.716,80 €, dont le siège social est situé Tour Voltaire – 1, Place des Degrés,92059 Paris La Défense Cedex, 552 108 797 RCS Nanterre, et INEO ENERGY & SYSTEMS, SNC au capital de 2.236.630,00 €,dont le siège social est situé 23, rue Général Valérie André, 78140 Vélizy Villacoublay, 419 173 364 RCS Versailles,
Gérants : M. Christophe MAUFOUX demeurant à 2, lotissement La Bombonnais - 38760 Varces ALLIERES ET RISSET et M. Frédéric DELRIEU demeurant : 11, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 Paris.
La société sera radiée du RCS de Nanterre et sera désormais immatriculée au RCS de Dijon.

AL211221258

GAEC BUNTZ

Groupement agricole
d'exploitation en commun
Au capital de 7.500 €
Siège social :
10 rue de Courtivron - 21120 Tarsul
389 872 169 RCS Dijon

Par une AGE du 01/03/2018, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social situé 10 rue de Courtivron – 21120 Tarsul au 27 rue de Courtivron – 21120 Tarsul, et ce à compter du 31/03/2018.
Pour avis et mention, La Gérance

AL211221264

GFA DOMAINE LA CITADELLE

au capital de 1 020,00 euros
Rue du Tribunal - 21200 Beaune
489 665 810 RCS Dijon

Le 8/3/2018, les membres associés ont décidé de transférer le siège social de 21200 Beaune - rue du Tribunal à 25200 Montbeliard - 5 rue Gaston Pretot et de modifier les statuts en conséquence.
Pour avis.

AL211221269

SAS MD AGENCE AUTO

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège social (ancien): 4 Impasse Jean Perrin
21300 Chenôve
Siège social (nouveau): Rue de Magny
21800 Chevigny Saint Sauveur
RCS Dijon 797 757 481

Avis

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique, président, du 22 décembre 2017, il résulte :
Le transfert du siège social à compter du 1er janvier 2018 : Ancienne mention : 4 Impasse Jean Perrin à Chenôve (21300). Nouvelle mention : Rue de Magny à Chevigny saint Sauveur (21800). L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL211221272

DFI INVESTISSEMENT CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Jean Monnet
21300 Chenôve
812 725 943 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 rue Jean Monnet, 21300 Chenôve au 60H avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore 21300 Chenôve à compter du 29 janvier 2018 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis

AL211221283

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE LIANE

SCM au capital de 182,94 euros
Siège social : 8 rue Georges Sand
21300 Chenôve
RCS Dijon 418 068 151

L'AGE du 22/12/2017 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 182,94 euros à 137,21 euros par rachat et annulation de 30 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 182,94 euros. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 137,21 euros. Modification sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis. La Gérance

AL211221244

EARL LES LONGS CHAMPS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7.600 euros
23 rue de Sacquenay - 21260 Chazeuil
833 777 543 RCS Dijon

Par une AGE du 30/01/2018 à effet au 01/01/2018, la collectivité extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de 372 400 euros pour le porter à 380 000 euros.
Pour avis et mention,
La Gérance

AL211221246

THEMA

SAS au capital de 227.500 €uros
Siège social : Quétigny(21800)
1A Rue du Golf
351 630 108 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2018, le capital social a été réduit de 9.750 € pour être ramené de 227.500 € à 217.750 €. L'article 7 (Capital social) des statuts a été modifié en conséquence.

AL211221249

S.A.R.L. BOUZEREAU-GRUERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 5 place de l'Europe
21190 Chassagne-Montrachet
417 994 274 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 292 377,55 Euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui porte le capital à la somme de 300 000 Euros.
Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL211221257

EUROPEENNE DE TRANSPORT INTERNATIONAL LOGISTIQUE

SARL au capital de 381 840 €
Siège social : 14 Rue du Golf
21800 Quétigny
R.C.S. : 448 094 474 RCS Dijon

Avis de modification

Suivant AGE du 29/09/2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 158 240 € pour le porter à 540 080 €, au moyen de la création de 736 parts nouvelles de 215 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL211221259

M.J.S.P. GEOMETRES EXPERTS

SELARL au capital de 1.842.000 €
ramené à 1.062.000 €
Siège social : 4 avenue de la Découverte
21000 Dijon
RCS Dijon 509 304 457

Aux termes de l'AGE du 29/12/2017, le capital a été réduit de 780.000 € pour être ramené à 1.062.000 €, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale.
En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :
Ancienne mention : 1.842.000 €
Nouvelle mention : 1.062.000 €
Pour avis

AL211221263

AVIS

Par décisions du 30 décembre 2017 de la SCCV DIMA, au capital de 1 000 €, 26 rue du Faubourg St Nicolas 21121 Fontaine les Dijon, RCS Dijon 485 216 881, le capital a été augmenté d'une somme de 2 100 000 € pour être porté à 2 101 000 € par compensation d'une créance liquide et exigible sur la société puis réduit de 2 100 000 € pour être ramené à 1 000 €. Les articles 6 «Apports» et 7 «Capital social» des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis

AL211221286

SARL FONTAINE SAINT ANDRE

Au capital de 55.000 euros
Siège social : 9 rue Albert Joliet
21490 Varois et Chaignot
419 453 147 RCS Dijon

Par une délibération en date du 29 Décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 27 500 euros à 55 000 euros. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : Ancienne mention : CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (27.500 euros) Nouvelle mention : CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (55 000 euros) Pour avis, La Gérance

AL211221289

ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 02/03/2018, concernant la société CABOULOT 21, lire Directeur Général : Monsieur Bernard TRIDON demeurant : 2 rue de Châtillon, 21400 Coulmier le Sec

AL211221239

SCI VALIMMO

Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social à Varois et Chaignot (21490)
1 Rue Joliet
511.780.686 R.C.S. Dijon

Suivant AGE du 27 février 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et légales. Monsieur Hervé GOUVERNEUR, demeurant à VAROIS ET CHAIGNOT (21490) 1, rue Joliet a été nommé liquidateur, et le siège de la liquidation a été fixé au domicile de ce dernier.
Pour avis : le liquidateur

AL211221262

CONVOCATION

ARCHIPEL SAS

Siège social : 27, rue Buffon
21200 Beaune
523 606 119 R.C.S. Dijon

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le dimanche vingt-deux (22) avril 2018**, à l'Hôtel MERIDIEN ETOILE, 81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr, 75017 Paris, à partir de 11 heure afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes sociaux ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour le Président,
ATOL SA
Eric PLAT

AL211221276

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION

42, rue de Mulhouse - 21000 Dijon

Avis de convocations

Les sociétaires sont convoqués aux Assemblées Générales qui auront lieu
le MERCREDI 4 AVRIL 2018 à la Salle Charbonnel de la Mairie à Is sur Tille (21)
1) Assemblée de section EST à 10 heures
le VENDREDI 6 AVRIL 2018 chez Mr LEBEAU Armel, Les Morételières, 85430 AUBIGNY
2) Assemblée de section OUEST à 10 heures
Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 29/06/2017
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport technique & financier de l'exercice 2017
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses
- Election des délégués de section

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.
Le Président

AL211221278

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 19/03/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMPAGNY : Bois Taillis et Terre
1 ha 17 a 98 ca - Sur les chaignay: ZD-26-27

PLOMBIERES-LES-DIJON : Bois Taillis
87 a 29 ca - Combe es bouillets: AD-250 - Combe vaux marcot: AD-3 - En champ larran: A-107-112

PONCEY-SUR-L'IGNON : Bois Taillis et Terre
72 a 10 ca - Au commet besancon: F-50-127

SUSSEY : Terre et Pré - Objectif : maintien de l'exploitant sur les parcelles
7 ha 07 a 33 ca - Brosse verte: A-98 - Courtes pieces: A-494 - Dessous de roche: A-508 - En pise chien: A-465-467 - Le bois de maupas: A-395-401 - Les carreaux: A-205-207-691[206]-692[206] - Les champs du saul: A-461

ALOXE-CORTON: Vigne AOC Grand Cru «Corton Renardes» avec maisonnette - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.
48 a 33 ca - Les renardes: C-67[P1]-68[P1]

ARCEAU: Terre
4 ha 34 a 80 ca - Les grandes herbuottes: ZK-7 - Les petites herbuottes: ZL-5-6

ARC-SUR-TILLE: Terre
4 ha 05 a 20 ca - En parivary: ZE-43(*)

BEIRE-LE-CHATEL: Terre
71 a 65 ca - Longues royes: ZD-47-49
58 a 11 ca - Noyer gallois: E-866-869[548]
1 ha 15 a 02 ca - Noyer gallois: E-867-868-870-871
37 a 20 ca - Grand raroy: E-651

CHAUX: Vignes AOC Hautes Côtes de Nuits.
1 ha 24 a 40 ca - Croix de beaune: ZE-77 - La vacherotte: ZE-37-38

MAGNY-SAINT-MEDARD: Terre
4 ha 93 a 25 ca - Au guidon: ZA-104 - En la boussiere: ZA-4(*)

SAINT-JULIEN: Terre
8 ha 72 a 10 ca - Aux antotes: ZK-4(*) - Le pre chaudron: ZO-44

VIEVIGNE: Terre
2 ha 18 a 80 ca - La serree: ZB-125(*)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

CORCELLES-LES-MONTS : Terre à Vigne en AOC Bourgogne
11 ha 77 a 90 ca - 'En bessey': B- 118[P1]-119[P1]- 120[P1]- 120[P2]- 123- 124-125[P1]- 126- 131- 133(*)[P1]- 135(*)[P1]- 144[P1]- 145- 146- 147- 148- 150-151- 152- 153- 154- 155- 156- 520[143]-521[143]- 523[161]- 556[545](*)[P1]

DIJON : Terre à Vigne en AOC Bourgogne
8 ha 12 a 82 ca - 'Chaudois': HS- 213- 214-215- 217- 218- 219(*)[P1]- 224 - 'Le bas des charmes': HS- 197- 202- 203- 204-205- 206- 207 - 'Pre chaudois': HS- 46-48- 49- 58- 59- 60- 61- 62- 66- 67- 68-69- 520[45]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/04/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211221292

MODIFICATION DE STATUTS

BATIMIG

SARL au capital de 64 512 €,
Siège social : 17 voie Romaine,
21490 Brétigny les Norges,
422 144 535 RCS Dijon

Suivant décisions de l'associé unique du 01/03/2018, l'objet social a été étendu, à compter du 01/03/2018, aux activités suivantes : Marchand de biens ; Prestations de conduite et supervision de tous travaux, conseils et vérifications techniques ; Tous travaux d'aménagement, de charpente, de couverture, de maçonnerie générale, de démolition, de rénovation, d'enduits et de ravalements de façades, de plâtrerie, de placoplatre d'intérieur, de peinture, de carrelage, de revêtement de sol, de menuiseries et serrureries intérieures et extérieures, d'agencement, de décoration, de plomberie, d'électricité et de chauffage en sous-traitance.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, la gérance

AL211221202

S.C.E.A. DOMAINE MOINGEON-LABUSSIERE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : Rue du Puits Bouret
21190 Meloisey
421 468 851 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2018, il a été décidé :
- de transformer la Société en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau,
- de modifier la dénomination sociale pour adopter la dénomination « VINCENT LABUSSIERE »,
- de transférer le siège social de Meloisey (21190) rue du Puits Bouret à Meloisey (21190) 21, rue du Glacis,
- d'augmenter le capital social de 5 975,51 Euros par apport en numéraire, ce qui porte le capital à 7 500 Euros.

La durée n'a pas été modifiée. L'objet social a été reformulé.
Nouvelles Mentions :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination : VINCENT LABUSSIERE
Siège Social : 21, rue du Glacis - 21190 Meloisey
Objet social : activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation
Capital : 7 500 Euros
Gérance : Mr Vincent LABUSSIERE demeurant 21, rue du Glacis - 21190 Meloisey.
Cession de Parts : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

AL211221243

GAEC BERTHAUT

Societe civile
Siège social
Vrilly le Bas – 7 rue de la Prée
21210 Saulieu 330 210 931
RCS Dijon

Par décisions de l'associé unique en date du 20 février 2018, l'associé unique a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 1er février 2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EARL BERTHAUT Gérard

Siège social : Vrilly le Bas – 7 rue de la Prée – 21210 Saulieu

Capital social : 177 176,25 euros

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérant : Monsieur BERTHAUT Gérard, demeurant à Saulieu

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis et mention,

La Gérance

AL211221247

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.A.R.L. FAMILIALE JEAN-BAPTISTE BOUZEREAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 260 000 Euros
Siège social : 5, rue Robert Thénard
21190 Meursault
831 097 522 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision du 1er Février 2018, l'associée unique a pris acte de la démission de Mr Michel BOUZEREAU de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Léonie BOUZEREAU, demeurant 5, rue Robert Thénard - 21190 Meursault, pour une durée illimitée à compter du 1er Février 2018.

AL211221273

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

EURL ALTAY FACADE

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2017 de la société ALTAY FACADE, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, siège social :2 rue du Pontreux - 21170 LOSNE, RCS DIJON n°802 579 011. Conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce. Il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital. L'inscription modificative sera portée au RCS de Dijon.

La gérance.

AL211221250

➜ NON DISSOLUTION

GIESEN FRERES NEGOCIANTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 rue Poiseul
21190 Puligny Montrachet
532 094 091 RCS Dijon

Modifications

Aux termes d'une décision en date du 29 janvier 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL211221275

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

WAVE CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 39, boulevard Carnot
21000 Dijon
798 853 206 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Emmanuel WIRTZ demeurant 23 B, rue du Commandant Cousteau - 21000 Dijon , avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 39, boulevard Carnot - 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS Dijon.

AL211221157

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI BOURGOGNE CHARENTES

SCI au capital de 1000,00 euros
25 Rue du Docteur Laguesse
21000 Dijon- 490 659 059

Par décision de L'AGE en date du 15/02/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable au 28/02/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Sébastien CHIGNARDET, 5 rue haute, 21120 SPOY et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Sébastien CHIGNARDET.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211221166

SCI BOURGOGNE CHARENTES

SCI au capital de 1 000,00 euros
25 Rue du Docteur Edouard Laguesse
21000 DIJON
siren 490 659 059

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 26/02/2018, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Sébastien CHIGNARDET, 5 rue haute, 21120 SPOY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 28/02/2018

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211221167

WAVE CONSEIL

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10.000 euros
Siège social : 39, boulevard Carnot
21000 Dijon
798 853 206 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Emmanuel WIRTZ, demeurant 23 B rue du Commandant Cousteau – 21000 Dijon et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 28 février 2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL211221169

CABINET GARNIER

SARL Unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
15 Chemin des Echaillons
21000 Dijon
450388921 R.C.S. Dijon

Par décision de L'AGE en date du 14/03/2018 l'associé unique a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Patrice GARNIER, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Dijon.

AL211221251

LE PELUGNEY

SARL au capital de 10 000 €
8 place du monument
21190 Puligny Montrachet
750 296 485 RCS Dijon

Le 23.02.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23.02.2018, a nommé liquidateur Jean-Louis CHOQUET et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur : 26 rue Saint-Pierre 5032 Bothey, Gembloux - Belgique.

AL211221237

LA TOUR ROUGE

Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 6 rue Jacques de Molay
21200 Beaune
489 990 879 RCS Dijon

Aux termes d'une décision du 28 février 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Nathalie DESCHAMPS, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 17 rue du faubourg Saint-Jacques – 21200 Beaune. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211221248

CHOUETTE ARCHITECTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 53 Impasse de la Maladière
21160 Marsannay la Côte
409 115 797 RCS Dijon

Avis

Par décision du 15/02/2018, la société KREBS ARCHITECTURE, associée unique de la société CHOUETTE ARCHITECTURE, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis. La Gérance

AL211221284

SCEA DES 3 RIVIERES

Société civile en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue de la Charme
21120 Til Châtel
502 806 516 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2017, la collectivité des associés de la SCEA DES 3 RIVIERES a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur GATTEAUT Vincent, demeurant à Til Châtel (21), et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 1 rue de la Charme – 21120 T Til Châtel. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis,

Le liquidateur

AL211221288

GROUPE AVA

SAS au capital de 500,00 Euros
132A rue de Longvic
21000 Dijon
814781951 RCS Dijon

Le 16/01/2018, il a été décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable à compter du 30/03/2018, nommé Mme DREF Véronique, liquidateur et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211221291

➜ AVIS DE CONSTITUTION

FINANCIERE NLB

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Genlis en date du 15 mars 2018, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FINANCIERE NLB,

Siège social : 40 avenue du Général de Gaulle, Genlis (Côte d'Or)

Objet : L'acquisition, la prise de participation, la gestion et la cession de tous titres, valeurs mobilières, participations financières, dans toutes affaires, entreprises, sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 000 euros

Gérance : - Monsieur Nicolas BOURBON, demeurant 16 rue de Dijon, Genlis (Côte d'Or),

- Madame Laeticia BOURBON, demeurant 16 rue de Dijon, Genlis (Côte d'Or),

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL211221218

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Is Sur Tille en date du 13 mars 2018, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EMPREINTE COMPAGNIE ;

Siège social : 8 rue du Docteur Brulet, Is Sur Tille (Côte d'Or) ;

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ;

Capital : 1000 € ;

Gérance : Messieurs Richard GREMEAUX, demeurant 33 E boulevard de Chèvre Morte, Talant (Côte d'Or), et Alban TROCHERIE, demeurant 21 route de Dijon, Is Sur Tille (Côte d'Or) ;

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales ;

Immatriculation : Au RCS de Dijon.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL211221238

A.PERES PEINTURE SN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU – Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : A.PERES PEINTURE SN

Objet social : Activité de peinture, papiers peints, vitrerie, décoration, revêtements muraux, ravalement de façades, isolation extérieure, protection solaire ; et plus généralement toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 4-6, rue du Champ de Vin – 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : Cinq Mille (5000) Euros divisés en 500 actions de Dix (10) Euros.

Président : SAS CAREMA INVESTISSEMENTS

Demeurant à : 1611, route de Conliège – 39570 Perrigny

Commissaire aux comptes (Titulaire) : GESCOREC S.A. - 39 rue Léon et Georges Bazinet - 39300 Champagnole

Immatriculation : En cours auprès du RCS de Dijon (21)

Pour avis,

La Présidence.

AL211221252

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Meursault (21190) du 12 Mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LE MOULIN JUDAS

Siège social : 5, rue Robert Thénard - 21190 Meursault

Objet social :

- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage commercial ou domestique, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble,
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 250 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr Jean-Baptiste BOUZEREAU demeurant à Meursault (21190) 5, rue Robert Thénard

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL211221260

LEGATIS NOTAIRES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 13/03/2018, de la société dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : ABV CONSULTING

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 1.000 euros

Siège : 5 rue Aristide Berges, 21800 Sennecey Les Dijon

Objet :

La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations, la réalisation de prestations de management ;

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président :

M. Fabien VARIOT

Demeurant 25 rue de la Cerisière, 21600 Fenay - Domois

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis.

AL211221266

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 13/03/2018, de la société dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : PRO 9

Forme : SARL

Siège Social : 5 rue Aristide Berges, 21800 Sennecey les Dijon

Objet :

- La vente, la location, la rénovation, la promotion, la gérance, la gestion et l'administration de tous immeubles ;
- L'activité de marchand de biens ;
- L'achat, la vente et la location de tous biens mobiliers et de véhicules ;

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Gérance :

M. Emmanuel CLOIX, demeurant 9 rue de Cessey, 21560 Remilly Sur Tille

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour Avis

AL211221267

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Beaune (21200) du 16 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE GARDEN FABIEN BERTEAU

Siège social : 18 rue Monge - 21200 Beaune

Objet social : toutes activités liées à la fabrication et à la vente de plats sur place et à emporter, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration rapide, sandwicherie, vente de boissons alcoolisées ou non,

Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : M. Fabien BERTEAU demeurant 5 impasse des Seurey - 21200 Beaune

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL211221274

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, Notaire à Avallon (Yonne), le 16 mars 2018, enregistré à Dijon, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : MONTREAL

Forme : SOCIETE CIVILE

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €)

Siège Social : Nuits Saint Georges (Côte d'Or), 17 rue du 18 Décembre.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Jean-Pierre REYNAUD, demeurant à Nuits Saint Georges (Côte-d'Or),17 Rue du 18 Décembre

Madame Edith COUVIN, demeurant à Nuits Saint Georges (Côte-d'Or), 17 Rue du 18 Décembre.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Cession de parts sociales - agrément :

Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Gérard LEGUY.

AL211221279

SCI AME

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : AME

Siège Social : 7 rue de Malte 21110 Magny Sur Tille

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans

Capital social : 100 euros en apports en Numéraire

Gérance : Mme THOMAS Rachel demeurant 7 rue de Malte 21110 Magny Sur Tille

Cession de parts : Libre entre associés, ascendants et descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, soumise à l'agrément dans les autres cas.

Immatriculation : RCS de Dijon

AL211221280

NIÈVRE

➜ NOMINATION

STYL'HABITAT

SAS au capital de 40 000 €
Siège social
à Varennes-Vauzelles (58640)
9 route de Paris
338 657 604 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associée unique du 1er mars 2018, la société GBS II SAS, située à CRENEY PRES TROYES (10150) 7 route de Cupigny, 832 410 534 RCS TROYES, a été nommée président, en remplacement de la société GBS.

AL581221290

F K 8

SASU au capital de 1.000€
Siège social : 41 Rue Saint Jacques,
58200 Cosne Cours sur Loire
834 471 872 RCS de Nevers

Le 14/03/2018, l'AGE a décidé de nommer président, M. Mohammad Ahzim MOHD 117 Avenue Jean Jaurès, 93300 Aubervilliers en remplacement de Mme Badroonessa FAKEE. Mention au RCS de Nevers

AL581221300

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

MANELISS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
51 Boulevard du Maréchal Juin
58000 Nevers
819904442 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 01/01/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MANELISS a décidé de transférer le siège social du 51 Boulevard du Maréchal Juin, 58000 NEVERS au 81, rue James Watt, Tecnosud, 66100 PERPIGNAN à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL581220483

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

ORILYS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 7 000 euros
Siège social : 67, avenue Victor Hugo
21 000 Dijon
791 594 690 RCS Dijon

L'associé unique, par décision en date du 1er mars 2018, a décidé le transfert du siège social du 67, avenue Victor Hugo à Dijon (21000) au 9, rue des Grands Jardins à Nevers (58000) à compter de ce même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Monsieur Bertrand COUTURIER, demeurant au 9, rue des Grands Jardins à Nevers (58000) demeure gérant de la société.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour Avis

AL581221237

PRESTIGE PROTECTION

EURL au capital de 500,00 €
Siège social :
place de l'Eglise
58240 Chantenay-Saint-Imbert
817 802 440 RCS de Nevers

L'AGE du 29/01/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 5 rue des Frères Lumière - Z.I. des Ebisoires, 78370 Plaisir, à compter du 01/04/2018

Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Versailles

AL581221292

SARL LA MAISON BASQUE

SARL au capital de 300 €
Siège social :
Le Moulin de Chazeau
58110 Rouy
789 602 596 R.C.S. Nevers

L'AGE en date du 01/03/2018, a décidé de transférer le siège social du Le Moulin de Chazeau 58110 Rouy au Zac de la Varenne, 1C rue Nicolas Appert 17430 Tonnay Charente à compter du 01/03/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification faite au Greffe du TC de Nevers.

AL581221293

SAS JUST

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Terrasses de L'île
Ile de Cosne- 18300 Bannay
832 359 160 RCS Bourges

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er mars 2018, il a été décidé de transférer le siège social situé Les Terrasses de L'île - Ile de Cosne - 18300 Bannay (Cher), à Rue des Minotiers - Champ Bailly- Parc d'Activités du Val de Loire - 58200 Cosne Cours sur Loire (Nièvre), et ce à compter de cette même date. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera alors immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, la Présidente, Sandie JUST

AL581221299

KEVALEX

SCI au capital de 1 000 euros
6 Impasse des Chênes - Remeron
58000 Saint Eloi
RCS Nevers 799 121 439

Transfert de siège

Aux termes du procès-verbal de AGE du 16 février 2018, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de 6 Impasse des Chênes - Remeron - 58000 Saint Eloi au 3 rue du 25 Septembre 1793 Aglan - 58000 Challuy , à compter du 19 février 2018.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

La gérance

AL581221304

SARL EXIGE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €
Ancien Siège Social : 2, rue du Village
58470 Magny-Cours
Nouveau Siège social : 6 Bis, rue du Village
58470 Magny-Cours
811 090 331 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 03/01/2018, l'Associé Unique a décidé à compter du 1er janvier 2018 de transférer le siège social situé à Magny-Cours (58) du 2 au 6 Bis rue du Village, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL581221310

LE.BONTRACAGE

SASU au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 rue de la Mairie Boisgibault
58150 Tracy sur Loire
819 053 042 RCS Nevers

Par AGE du 28/02/2018, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 12/02/2018, de Tracy sur Loire (Nièvre) 10 rue de la Mairie Boisgibault, à 5 rue des Limes Parc d'activités du Val de Loire 58200 Cosne Cours sur Loire. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit : **Ancienne mention :** Le siège social est fixé à Tracy sur Loire (Nièvre) 10 rue de la Mairie Boisgibault – **Nouvelle mention** : Le siège social est fixé à 5 rue des Limes Parc d'activités du Val de Loire 58200 Cosne Cours sur Loire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL581221312

AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 6 763 300 Euros
Siège social : 130 route de Nevers
58180 Marzy
R.C.S. Nevers 531 010 569

Le 28.02.2018, l'AGE de cette société ayant pour président M. Gilles MORINI demeurant 18 rue Vauban 58000 Nevers a décidé de transférer le siège social au 60 rue Voltaire, ZI des Chamonds 58640 Varennes Vauzelles. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581221320

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERURBAINS DE LA NIÈVRE - STIN

Société par actions simplifiée
au capital de 1.610.000 €
Siège social :
Impasse du Cimetière, La Petite Garenne
58600 Fourchambault
539 007 989 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal des décisions du Président de la société en date du 1er mars 2018, l'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social qui s'élève à 3.200.000 €, divisé en 320.000 actions de 10 € chacune pour le porter à la somme de 5.700.000 € réparti en 570.000 actions de 10 € chacune, par création de 250.000 actions nouvelles de 10 € chacune.

L'Associé unique, après avoir constaté que le poste « report à nouveau », après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait apparaître un montant négatif de 4.090.644 €, a décidé de réduire le capital social d'un montant de 4.090.000 € pour le réduire de 5.700.000 € à 1.610.000 € par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dûment approuvés.

L'Associé unique a décidé de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 409.000 actions existantes de la société détenues par lui.

Le capital social est ainsi fixé à la somme de 1.610.000 € divisé en 161.000 actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €), libérées intégralement.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis

AL581221306

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Société d'Avocats
ELEXIA ASSOCIES
15 rue Adam Billault
BP 70110 - 58001 Nevers cedex
SCP JACOB - THEVENY
Notaires Associés
14 rue Maréchal Leclerc- BP 91
58204 Cosne sur Loire

EXTRAIT D'UN JUGEMENT D'HOMOLOGATION D'ACTE DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Rendu le 18 octobre 2018

Par le tribunal de grande instance de Nevers

Statuant en matière gracieuse

Le Tribunal homologue afin qu'il produise son plein et entier effet l'acte de changement de régime matrimonial des Epoux L'HONORE – SCHMIEDHAÜSLER, reçu par Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre), en date du 5 Octobre 2016, aux termes duquel lesdits époux ont adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE et ordonne que le Jugement sera mentionné en marge de l'acte de mariage célébré à la Mairie de Suilly la Tour (Nièvre), le 02 Août 1969 et sera publié conformément à la Loi.

Pour Extrait Certifié Conforme.

SIGNE : Josiane MONTEIRO

AL581221315

Notaire

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
5, rue Saint Jacques

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GUERIN-PEREIRA notaire à COSNE COUSR SUR LOIRE (58200), le 16 mars 2018. Monsieur Christian BRIOUL né àMarseilles les Aubigny (18), le 27/06/1951 et Madame Marie-Thérèse REICHHARD née à Donzy (58), le 29 octobre 1956, son épouse demeurant à Urzy (58) 14 route de demeurs initialement mariés sous le régime de la communauté de biens et acquêts suite à leur union célébrée à la Mairie de Nevers (58), le 28 juin 1980, ont adopté le régime de la communauté universelle.

Les oppositions à ce changement de régime matrimonial auront lieu dans

un délai de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou

par exploit d'huissier au notaire rédacteur de l'acte.

AL581221321

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EURL DID TÉLÉSURVEILLANCE

Le 10.01.2018, l'associé unique de l'EURL Did Télésurveillance, 6 b r Van Gogh 31130 Quint, capital 1000 euros, RCS Toulouse 492603832, transfère le siège au 10 r Denis Papin 58640 Varennes Vauzelles à compter du 24.01.2018 et prend acte de la démission de Henri Bonnefont et de la nomination comme gérant de Eric Louchart à compter du 24.01.2018. Rad Toulouse immat. Nevers.

AL581221144

CUMA DU BONDY

N° d'agrément : 58-299
RCS Nevers 329 107 023

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU BONDY » à Ouroux en Morvan, réunie le 08 Mars 2018, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,
- de transférer son siège social de Bondy – 58230 Ouroux en Morvan

à la Mairie d'Ouroux en Morvan – Le Bourg – 58230 Ouroux en Morvan

Le Président de la CUMA

Pascal BERG

AL581221297

ECO CONSEIL

SASU au capital de 50 000 euros
Siège social 1 route de Donzy
58200 Saint Père
Nevers B 790 566 517

Avis

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 1/1/2018, l'actionnaire unique a décidé la transformation de la société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à compter du 1/1/2018 et a nommé en qualité de Gérant, Monsieur Abdérazak BOUJLILAT, demeurant au 9 rue de l'Ouche 58400 Varennes-les-Narcy, pour une durée illimitée.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de Président.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :
Forme :

Ancienne mention : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Nouvelle mention : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

AL581221298

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

R. PISCINES

SAS au capital de 20.000 €
Siège social : 9 bis, route de Paris
58640 Varennes Vauzelles
807 894 662 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2018 a décidé d'étendre l'objet social à l'achat, la vente, la location, la réparation d'équipements nautiques et de bateaux.

Pour avis, le Président Pascal REGNIER

AL581221305

➜ VENTE

VENTE

Suivant acte sous-seing privé en date du 01 mars 2018, enregistré aux impôts de Nevers le 08/03/2018 dossier 2018 05458, référence 2018 A 00380, la SARL COSNE RESTAURATION, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 Euros, dont le siège social est à Rue des Minotiers – Champ Bailly – Parc d'Activité du Val de Loire 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, RCS Nevers 521 009 365, a vendu à la SAS JUST, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Les Terrasses de l'Ile, Ile de Cosnes, 18300 Bannay, RCS Bourges 832 359 160, un fonds de commerce de restauration traditionnelle sis et exploité à Cosne-Cours-sur-Loire (58200) – Rue des Minotiers – Champ Bailly – Parc d'Activité du Val de Loire, dont elle est propriétaire et pour lequel elle est immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 521 009 365, moyennant le prix de 165 000 Euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 115 000€ et aux éléments corporels pour 50 000€.

L'entrée en jouissance est fixée à la date du 1er Mars 2018.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues pour la correspondance au Cabinet de Maître David LARRAT, SELARL HL CONSEILS ET CONTENTIEUX, sis 1 Rue Cournarie – 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU et pour la validité à l'adresse du fonds vendu.

Pour Avis.

AL581221289

➜ CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à Nevers (58) du 12 mars 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers le 14 mars 2018, Dossier 2018 05664 référence 2018 A 00420, la société DE SOUZA FILS, SARL au capital de 62 000 € ayant son siège social à Corbigny (58) – 62, avenue St Jean, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 348 765 199 a cédé à la société CALYS, SAS au capital de 25 000 € ayant son siège social à Corbigny (58) – 67, rue du Briou, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 837 471 556, ses activités d'exploitant de taxi et de transport sanitaire terrestre dépendant d'un fonds de commerce sis et exploité à Corbigny (58) – 62, avenue Saint Jean, moyennant le prix principal de 570 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au lieu du fonds dont dépendent les activités cédées et pour la correspondance chez la SELARL ALCIAT-JURIS sise à Bourges (18) – 4, rue Porte Jaune.

AL581221327

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 26 février 2018, la SAS IGOL RHONE ALPES, loueur, dont le siège est sis 4 rue de l'Ozon à Sérézin du Rhône (69360), immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 969 508 753, représentée par Monsieur Joël LECLERCQ, a confié en location-gérance à la SAS IGOL CENTRE, preneur, dont le siège social est sis 72 rue d'Alsace Lorraine à Nevers (58028), immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 611 880 204, représentée par Monsieur Claude GALLOIS, la partie de son fonds de commerce relative à la vente de lubrifiants dans le département de la Saône et Loire (71) auprès de la clientèle automotive, pour une durée indéterminée, à compter du 1er mars 2018.

AL581221319

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIÉTÉ CHAMPSCIEL

Société à Responsabilité Limitée
en Liquidation- Au capital de 100€
Siège social 35, rue d'enfer - 58190 Tannay
RCS 500 709 373 Nevers

L'assemblée générale des associés, réunie le 06/12/2017, à Tannay a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Mme Zhang, liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 22/06/2015.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le liquidateur.

AL581220704

SCI FCPL

Société Civile en liquidation
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 11 rue Henri Barbusse
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 491 695 367

Le 01.03.2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 01.03.2018.

La société sera radiée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581221284

EARL DE CHAMPCREUX EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : Champcreux
58370 Villapourçon
Au capital de 76 224,51 euros
R.C.S. Nevers - N° 352 438 188

L'assemblée générale réunie le 12 mars 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2017, déchargé Monsieur PAUCHARD Michel et Mme PAUCHARD Marie-Josèphe de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers

Pour avis, le liquidateur.

AL581221285

SAS MARTIN - LJP

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège Social : 2, Chemin de la Rivière
58700 Sichamps
750 841 231 RCS Nevers

Aux termes d'un acte ssp du 20/02/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/02/2018 et sa mise en liquidation amiable.

Mr Laurent MARTIN dt à Sichamps (58) – Manoir des Terres Blanches – 3, rue des Chevrottes a été nommé comme liquidateur pour une durée de 3 ans, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le liquidateur

AL581221286

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AUBERGE DE GACOGNE

SARL en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social
Le Bourg 58140 Gacogne
Siège social de la liquidation
Le Bourg 58140 Gacogne
RCS Nevers 820 825 685

Suivant AGE du 31/01/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

L'assemblée a nommé comme liquidateur Mme Julie BERNARD, dmt à Gacogne (58140) Le Bourg, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Gacogne (58140) Le Bourg.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL581221296

SARLU AMP DIFFUSION

La décision du 23/02/2018 de la SARLU AMP DIFFUSION en liquidation au capital de 5000 € ayant son siège à Nevers, 20 rue du Donjon, RCS Nevers 492 290 432, a approuvé les comptes de liquidation ainsi que le partage-attribution des actifs sociaux subsistants, a prononcé la clôture de la liquidation à effet du 31/12/2017 et a requis le Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, après dépôt desdits comptes, de radier la société de son immatriculation au RCS.

Pour avis : Patrick Sanchez, liquidateur.

AL581221303

SCI LE FEUILLOUX

Société civile immobilière
au capital de 304 €
Siège : le Feuilloux 58600 Garchizy
420401010 RCS de Nevers

Par décision du gérant du 13/03/2018, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme CARME MARTINE 362 rue Ambroise Croizat 58600 Garchizy, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 18/03/2018. Radiation au RCS de Nevers.

AL581221316

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 MARS 2018, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SASU DMP

Forme : SASU

Capital social : 10.000 €

Siège social : Maupertuis – Parigny les Vaux

Objet social : La réparation et maintenance de materiel de travaux publics, agricole et automobile et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

Président : Monsieur Olivier DELHOMME domicilié : Maupertuis- 58320 Parigny les Vaux

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581221266

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SAINTGENEST

Capital: 1000 euros Siège: 4, Route des Brouères 58000 Challuy

Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant

Durée: 99 ans

Gérant: M. FERARD Jean michel 4, Route des Brouères 58000 Challuy

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Nevers

AL581221274

S.J.B.
Société d'Avocats

CONSTITUTION GFR

Aux termes d'un assp en date à Druy Parigny (Nièvre) du 12 mars 2018, il a été constitué un Groupement Foncier Rural (G.F.R.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : GFR MAILLAULT ;

- Siège : Druy Parigny (58160), Chassigny ;

- Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers ;

- Objet : - la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition . - la constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au « régime forestier », mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière et leurs accessoires et dépendances indissociables, qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrira un engagement d'exploitation normale pendant 30 ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du Code général des impôts, ainsi que de tous terrains boiser, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boiser dans les cinq ans de leur apport, de leur acquisition ou de leur prise à bail,

- Capital : 2 400,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

- Gérance : a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée : Monsieur Thierry MAILLAULT, demeurant à Chassigny 58160 Druy Parigny.

AL581221277

safer Bourgogne Franche-Comté — ➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BEAULIEU:

Bien libre en fin d'année 2018

Avec reprise de matériel

22 ha 47 a 99 ca - Chapotte: 100ZB-25(*)-26 - Le bourg - dompierre: 100A-377 100ZB-68 - Le bourg - michaugues: 167A-169-170 - Le grand pre - michaugues: 167ZD-43(*) - Les berdioux: 167ZD-19(*) - Les mouillennes: 100ZB-31 - Les vignottes: 100A-551

Et, par extension, Cmne de GUIPY:

17 ha 78 a 00 ca - L etang de la cle: B-259 - Les bouchons: ZC-7(*) - Les champs feux: ZC-2(*)

Cmne de VITRY-LACHE:

1 ha 31 a 50 ca - Les mouchereux: A-51

Cmne de CHAMPVERT

Avec bâtiments habitation et Exploitation :

63 ha 20 a 33 ca - Champ des carrieres: C-625[52] - Corcelle: C-31-32-33-34-35-39-40-724[37] - Le gravion: C-23-24-25 - Pre des moines: C-20(*) - Varenne de troncin: C-203(*)-204(*)-206(*)-721[210](*)

Cmne de LUZY

Avec bâtiments exploitation :

28 ha 82 a 61 ca - Domaine de bellague: E-336-337-338(A)-338(Z)-935[340] - Le bois merin: E-321 - Le clou: E-347-357 - Les hauts de bellague: E-689-964[688] - Montcenit: E-309

Cmne de LUZY

Avec bâtiments habitation et exploitation :

48 ha 11 a 36 ca- Bois de talon bois: E-697 - Domaine de bellague: E-323-329(J)-329(K)-341-342-943[367](A)-943[367](Z) - La montagne de mouron: E-366-368-369-370-371-372-385-386 - Le bois merin: E-322 - Le clou: E-345-346 - Les hauts de bellague: E-695(A)-695(B) - Montcenit: E-310

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE

Biens loués sur la totalité:

5 ha 08 a 20 ca - La motte: ZB-6(*)

Cmne de PREPORCHE

Parcelle de bois:

18 a 95 ca - Bois de lambert: ZO-7

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/04/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581221322

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - Tournus

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/18 à Crux-La-Ville, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée (SARL).

Dénomination : NIEVRE MG NEGOCE.

Siège social : La Pallud - 58330 Crux-La-Ville.

Objet : La société a l'achat, la vente, la location de matériels et pièces agricoles, de travaux publics, de génie civil et de voiture légère et poids lourds neuf et d'occasion.

Durée : 99 ans RCS de Nevers.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Matthieu GIRARD demeurant à La Pallud - 58330 Crux-La-Ville.

Pour avis et mention
La Gérance

AL581221281

SCEA DU DOMAINE DE PARAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à SAINT PARIZE EN VIRY (58) du 01/03/2018, il a été créé une SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « SCEA DU DOMAINE DE PARAY »

Forme : Société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou selon toutes autres modalités.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation. Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à l'objet.

Siège : « Paray » - 58300 SAINT PARIZE EN VIRY.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Gérant : M. Bastien JAYOT– 32 Rue de la Plâtrière – 92140 CLAMART.

Cessions de parts sociales : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts sociales par l'Assemblée Générale.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL581221288

EDB 58

Suivant acte SSP du15/02/18 a été constituée une Société Civile Immobilière.

Dénomination : EDB 58.

Siège : 24, rue Cloître Saint Cyr 58000 Nevers.

Capital : 10.000 €.

Objet : l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de tout immeuble.

Durée : 99 ans. Gérante : Mme Marine GENE, demeurant 63, rue de Marzy 58000 Nevers.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL581221249

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI RUEIL CHARITE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée SCI RUEIL CHARITE au capital de 1.200 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 25 rue de la Violette 58400 La Charité sur Loire. Les gérants sont M. Philippe LE METAYER et Mme Christine LE METAYER dt 25 rue de la Violette 58400 La Charité sur Loire. Les cessionnaires ou attributaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, la gérance

AL581221291

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON,
Notaires associés
6 avenue Saint-Just
58000 Nevers

SCI RAPPENEAU

Suivant acte reçu par Me Nicolas CIRON, notaire associé à NEVERS, office notarial n°58003, en date du 11 janvier 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 18 janvier 2018, Dossier 2018 01430, référence 2018 N 00057, il a été constitué la société civile suivante :

Dénomination : SCI RAPPENEAU

Siège : 8 Rue de la Liberté 58640 Varennes Vauzelles

Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ANS (99 ans).

Objet : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €), divisé en 200 parts de 10,00 € chacune.

Apports en numéraire : 2.000,00 Euros.

Gérants : Monsieur Philippe RAPPENEAU, demeurant à Varennes Vauzelles (58640), 8 Rue de la Liberté,

Et Monsieur Steven RAPPENEAU, demeurant à Alfortville (94140), 52 Rue Marcelin Berthelot

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Clause d'agrément : cession libre entre associés uniquement, les autres cessions devant être autorisées par une décision des associés statuant à la majorité des trois quarts.

Pour Avis et Mention.
Me Nicolas CIRON, Notaire.

AL581221295

SCEA DU GROS CRAY

La Touriterie
58270 Frasnay Reugny

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2018, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SCEA du GROS CRAY

Forme : Société Civile

Capital : 10 000 euros divisé en 1 000 parts de 10 euros représentant du numéraire

Siège : La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny

Objet : Agricole

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur CORNU Pierre Edouard, demeurant La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny

Immatriculation sera faite au RCS de Nevers

Agrément des cessions de part : toute cession de parts autre qu'à un associé est soumise à agrément.

Pour avis et mention,

AL581221301

SCEA DE MEAUCE

La Touriterie
58270 Frasnay Reugny

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2018, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SCEA de MEAUCE

Forme : Société Civile

Capital : 5 000 euros divisé en 1 000 parts de 5 euros représentant du numéraire

Siège : La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny

Objet : Agricole

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur CORNU Pierre Edouard, demeurant La Touriterie - 58270 Frasnay Reugny

Immatriculation sera faite au RCS de Nevers

Agrément des cessions de parts : toute cession de parts autre qu'à un associé est soumise à agrément.

Pour avis et mention,

AL581221302

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2018, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale : AMC BOURGOGNE IMMOBILIER

Forme : SCI

Capital social : 1.500 €

Siège social : 1 IMPASSE DE LA JONCIERE, 58130 St Martin D'heuille

Objet social : Gestion de biens immobiliers

Gérance : Monsieur Antoine MAGNIEN demeurant 1 impasse de la joncière, 58130 Saint Martin D'heuille,Monsieur Martin JANAS demeurant 41 rue Chanzy, 21000 Dijon,Monsieur Clément MAGNIEN demeurant 1 impasse de la joncière, 58130 St Martin D'heuille

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581221307

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/03/2018, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : LIAO

Siège social : Rés. Louis de Gonzague Vila 61 ; 51 rue d'Alsace Lorraine 58000 Nevers

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment l'achat d'un bien immobilier situé «26 rue Henri Martin 94200 Ivry-sur-Seine».

Durée : 99 ans

Capital : 30 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérants : Monsieur Qianliang LIAO demeurant 51 rue d'Alsace-Lorraine Vila 61 58000 Nevers; Monsieur Qianqing LIAO demeurant 51 rue d'Alsace-Lorraine Vila 61 58000 Nevers

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : au RCS de Nevers

Pour avis.

AL581221311

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PASTEL FLEURISTE ;

Forme sociale : SARL ;

Siège Social : 9, rue du 4 Septembre – 58600 Fourchambault ;

Objet social : Activité de fleuriste – Vente d'objets de décoration ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 3 000 € ;

Gérance : Mme Sandy CHAMPEAU dt à Nevers (58) – 17, rue Ferdinand Gambon ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL581221313

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 01/03/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : FFBDA

Siège social : 26 Avenue de Paris , 58320 Pougues les Eaux

Forme : SAS

Capital : 1500 Euros

Objet social : La société a pour objet en France et dans tous les pays l'Entretien des véhicules légers, axée sur le lavage, sans prestations mécaniques et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.

Président : Monsieur Philippe Miens demeurant : 9A rue des vievres , 58320 Pougues les Eaux élu pour une durée de 10 années années

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581221314

SARL PISCINE ET BIEN ETRE 58

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue de la bombarde
58340 Montigny sur Canne

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montigny Sur Canne du 15 janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PISCINE ET BIEN ETRE 58

Siège social : Rue de la bombarde, 58340 Montigny Sur Canne

Objet social : Aménagements d'extérieurs et de jardins

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Yann HUGUET

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis
La Gérance

AL581221317

AVIS DE CONSTITUTION

Société d'Avocat GILBERT MARTIN

14 rue Georges Dufaud – 58000 Nevers

Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 09 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : D'UNE PIERRE DE COUX

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 2.000 €

Siège social : 2 rue Simon Marion – 58000 Nevers

Objet : La création, l'édition, la diffusion d'ouvrages littéraires, de photographies, d'œuvres musicales et tous travaux journalistiques.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Jean-Michel MARCHAND, dt 2 rue Simon Marion – 58000 Nevers

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute mutation d'actions à titre onéreux ou gratuit à des personnes non associées, même lorsque cette mutation ne porte que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président,

AL581221323

YONNE

DÉSIGNATION

SCEA DOMAINE DE LA MARQUISE

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 524,45 euros
Siège social : Rue Derrière les Fossés
89700 Viviers
377 879 283 RCS Auxerre

Avis

Aux termes d'une ordonnance de référé en date du 6 février 2018 rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre (Yonne), Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, domicilié 29 rue de Broglie - 21000 Dijon, a été désigné en qualité d'administrateur provisoire de la Société Civile d'Exploitation Agricole DOMAINE DE LA MARQUISE à compter du 6 février 2018.

Pour avis.

AL891221313

NOMINATION

MAG'HELLENE SAS

Le 13.3.2018, les associés de la société MAG'HELLENE, SAS au capital de 10.000 €, siège social Migennes (89400) 14-16, rue O. de Gouges, 830191789 RCS SENS, ont constaté la démission du Président et ont nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président. **Ancienne mention publiée : Président :** Mme Agapi MISSIOS – 32, rue du Pont à Charmoy (89400).**Nouvelles mentions : Président :** M. José CARVALHO DE SOUZA – 43, rue du Château à Saint Pierre les Nemours (77140).

AL891221332

TRANSFERT DE SIÈGE

ARNAUD RIOU RESSOURCES & COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €
Siège social : 21 allée d'Ormoy
77260 Chamigny
492 257 084 R.C.S. Meaux

Suivant décisions de l'associé unique du 20 février 2018, le siège social a été transféré, à compter du 01/01/2018, à l'adresse suivante : Moulin de Beaupré - 1 rue de Beaupré - 89570 Soumaintrain.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Gérant : Arnaud Dominique Yves-Marie RIOU, 21 allée d'Ormoy, 77260 Chamigny.

Dépôt légal au RCS de Meaux et d'Auxerre

AL891221335

SARL RAPHAËLLE GUYOT

Domiciliée au 21 grande rue,
21700 Comblanchien
Capital social : 1 000 euros
SIREN 818 419 079 R.C.S Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2018 les associés ont décidé de transférer à compter du 15 mars 2018 le siège social qui était à 21 grande rue, 21700 Comblanchien à l'adresse suivante Château de Saint-Fargeau, 89170 Saint-Fargeau

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis et mention.

La gérante: Raphaëlle Guyot

AL891221320

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET FIN DE LOCATION GÉRANCE

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2018, enregistré le 5 mars 2018 au Service des Impôts des Entreprises d'Auxerre, dossier numéro 2018 06876, référence 2018 A 00619,

La société JOUSSOT S.A., au capital de 105 800 euros, dont le siège social est situé Chemin de Halage à Flogny la Chapelle (89360), immatriculée au RCS d'Auxerre 335108478, représentée par Monsieur GROSDEMONGE Gérard,

A cédé à

La société YVON USINAGE, S.A.R.L. au capital de 1000 €, dont le siège social est situé Chemin de Halage à Flogny la Chapelle (89360), immatriculée au RCS d'Auxerre 818980674, représentée par Messieurs YVON Patrick et YVON gaëtan, co-gérants,

Un fonds de commerce de mécanique de précision et d'outillage précédemment exploité en location-gérance

Sis et exploité Chemin de Halage à Flogny la Chapelle (89360) comprenant clientèle, matériel et stock,

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal 57 000 Euros.

Entrée en jouissance au 26 févier 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour le besoin des oppositions éventuelles, domicile est élu Chemin de Halage à Flogny la Chapelle (89360)

Le contrat de location-gérance de ce fonds entre les deux sociétés qui avait été consenti par acte sous seing privé en date du 4 février 2016, enregistré à Auxerre, le 25/2/2016, bordereau 2016/171 case n°4, est donc rompu par la présente cession au 26 février 2018.

AL891221308

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL METALLERIE DES MIGNOTTES

Le 16.03.18 les associés de la SARL METALLERIE DES MIGNOTTES, au capital de 5.000 €, siège social à Auxerre (89000) 4, rue des Fontenottes, 814 505 517 RCS Auxerre, ont nommé un gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Anciennes mentions publiées : Gérant : D. MILLOT - 1, chemin des Caves 89240 Chevannes - **Nouvelles mentions** : Gérant : R. VANDENBOSSCHE – 68, rue Grande 89113 Fleury La Vallée.

AL891221338

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHEVANNES - terre - objectif : restructuration parcellaire par voie d'échange

- 5 ha 25 a 00 ca - La chapelle saint vaubois: ZM-78(A)-78(B)-78(C) - Les varennes nord: AB-380 - Les varennes sud: ZN-39-40-41 - Savelly: ZL-1 - Sous la ruelle aux morts: ZM-18-28

- 25 a 20 ca - Sous la ruelle aux morts: ZM-23-25

COURGIS - terre à planter et vigne AOC Chablis - fonds occupé - objectif : recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place

- 41 a 90 ca - Les monts perriers: ZI-274[69]-275[69]

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - terre

- 87 a 40 ca - Le bas de la montagne: ZC-152 - Les croutes: D-725[431] - Les hauts des glaciers: ZE-58

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 9 avril 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891221341

AVIS - FIN LOCATION–GERANCE

La Société «SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AVALLONNAIS S.N.C.», Société en Nom Collectif au capital de 160 000 €, sise à Avallon (89200), Centre Commercial Auchan – route de Tonnerre, 398 054 346 RCS Auxerre, a mis fin au contrat de location gérance du fonds de commerce CAFETERIA – BRASSERIE – BAR – RESTAURATION RAPIDE – VENTE DE PLATS A EMPORTER sous l'enseigne « LE BISTRO », exploité sur le site de Châtillon sur Seine (21400), C.cial Auchan – Avenue Noël Navoizat, et qui avait été consenti à partir du 22 décembre 2015 à la Société MD RESTAURATION, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 100 €, sise à Châtillon sur Seine (21400) – Avenue Noël Navoizat – C.cial AUCHAN, 818 015 505 RCS Dijon.

Cette résiliation prend effet au 31 décembre 2017.
Pour insertion,

Le loueur de fonds
Le locataire-gérant

AL891221340

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI MJF

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er mars 2018 de la SCI MJF, société civile immobilière en liquidation au capital de 305 euros, dont le siège est 9 Rue des Bergerats, Les Bries, 89380 Appoigny, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°439340498 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Patrice BOURGEOIS, demeurant 9 Rue des Bergerats, Les Bries, 89380 Appoigny, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue des Bergerats, Les Bries, 89380 Appoigny. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL891221239

SCI DU PUITS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 9 rue du Jeu de Paume
89500 Villeneuve sur Yonne
Siège de liquidation : 9 rue du Jeu de Paume
89500 Villeneuve sur Yonne
399722008 RCS Sens

Dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Laetitia FAVEREAU, demeurant Tournebroules, 89500 Chaumot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs



les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 9 rue du Jeu de Paume 89500 Villeneuve sur Yonne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL891221289

A2B

SAS au capital de 5000,00 Euros
28 Promenade des champs ,
89100 Sens
790680540 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGO en date du 31/12/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 12/03/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur AHMET ER, 28 promenade des champs , 89100 Sens et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL891221310

SBEC
2 Parc du Dauteuil
77580 PROVINS
Tél : 04.60.67.60.80

SCI CARNOT

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 4 058,74 €uros Siège social : 8 place du Champ de Fête
89140 Vinneuf
410 153 456 R.C.S. Sens

Clôture de liquidation

Suivant délibération de l'A.G.E. du 31/12/17, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture de liquidation.

Dépôt des actes et pièces au R.C.S. de Sens

AL891221331

JC'CONFORT

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 1.500 euros
Siège social : 10 rue de la cour d'en haut
89410 Béon (Yonne)
821 460 854 RCS Sens

D'un procès-verbal du Président du 16 mars 2018, il résulte que : L'associé unique du 16 mars 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. - Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis, liquidation

AL891221333

FRANCIS BIDAULT-ÉLECTRICITE GENERALE-PLOMBERIE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 4 000,00 euros
Siège social : 63 Grande Rue
89530 Chitry
509 694 626 Rcs Auxerre

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 15 Février 2018, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' Auxerre. Le liquidateur.

AL891221334

LE CENTRE

SCI au capital de 1000 euros
12 rue Saint Pierre- 89700 Tonnerre
RCS Auxerre 512997404

A compter A.G.E du 25-05-2009 : Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Démission de la gérance : Mme Bornet Patricia. Nomination liquidateur durée liquidation : M.Krier Gérard, 12 rue Saint Pierre, 89700 Tonnerre. Siège liquidation : siège social. Mention au RCS Auxerre

AL891221342

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/02/18, il a été constitué la SCI dénommée SCI CROUCROC.

Siège social: 75 rue Jacques d'Auxerre 89300 Joigny.

Capital: 100 euros.

Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance: Mme JOCELEINE BILLIAULT, 75 rue jacques d'Auxerre 89300 Joigny; Mme VIRGINIE BILLIAULT, 9 la mercerie 44150 Saint Herblon.

Cessions soumises à agrément.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL891221182

EURL GENIUS HAIR

Le 12/03/2018, il a été créé la société suivante :

Nom : GENIUS HAIR

Forme : EURL

Siège social : 1 Rue Gaston Perrot 89100 Sens

Objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la coiffure mixte,
- la vente de parfumerie et accessoires de beauté,
- la vente de produits de coiffure,
- la vente de bijoux et accessoires de mode.

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts

Gérance : Madame BOULOGNE Jennyfer demeurant au 12 rue des Étangs à Compigny (89140)

Dépôt légal RCS Sens

La gérante

AL891221312

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Saint Fargeau en date du 16-03-2018 de: Top Retouche 89.

Forme: SARL unipersonnelle .

Capital: 5000 Euros.

Siège: 1 rue principale, 89170 Saint Fargeau.

Durée: 99 ans.

Gérance: Nicolas MANCHERON, 1 rue principale 89170 Saint Fargeau.

Objet: Nettoyage, poly-lustrage, réparation d'optique, retouche sans démontage de véhicules automobiles.

RCS: Auxerre.

AL891221314

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/02/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ASTRAL

Siège social : 3 Route de la Faye, 89630 Chastellux sur Cure

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : missions de conseils et opérations de négoce de tout produit et machines industriels Président : Monsieur Michel Plion demeurant : 22 Chemin de l'Abreuvoir, 78590 Noisy le Roi élu pour une durée de 5 ans années Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891221317

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société CABINET EVRARD – BRENNUS AVOCATS, SAS d'Avocats au capital de 5 000 €, dont le siège social est à Sens (89100), 4, boulevard du Mail, ayant pour objet : l'exercice de la profession d'avocat telle qu'elle est définie par la loi. La société pourra également mettre à la disposition de ses clients ou d'autres membres de la profession, des activités commerciales annexes. Sa durée est de 99 années. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les assemblées générales extraordinaires. Le Président est M. Denis EVARD, Avocat, domicilié à Le Cognot (89150 Vernoy). La société est immatriculée au RCS de Sens

AL891221318

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : EURL LCA

Forme : EURL

Capital social : 1 000 €

Siège social : 71 route d'Auxerre, 89380 Appoigny

Objet : commerce de détail de boissons en magasin spécialisé, d'épicerie fine et bar à vins

Gérant : BRUNEAUD Jérémy domicilié au 500 rue de Thureau, 89000 St Georges/Baulche

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Auxerre

BRUNEAUD Jérémy

AL891221319

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Auxerre (Yonne) du 13 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : VN 3 GF

Siège social : 84, rue de Paris - 89000 Auxerre

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Gérance : Monsieur Grégory FERET, demeurant 15, rue Romain Rolland, 89000 Auxerre et Madame Virginie NEVEUX, demeurant 15 Rue Romain Rolland, 89000 Auxerre

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par décision des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

AL891221246

SCI REVA

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/03/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI REVA

Siège social : 17 Rue des Lilas, 89290 Augy

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 160 €

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Gérant : Monsieur Anthony DIVERT, 17 Rue des Lilas, 89290 Augy

Cogérant : Mademoiselle Virginie GUIMARD, 17 Rue des Lilas, 89290 Augy

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891221322

OPC CONCEPT 89

Par ASSP du 09/03/18, il a été constitué une EURL dénommée OPC CONCEPT 89.

Siège social : 6 route de Rigny 89190 Les Sièges.

Capital : 3 000 euros.

Objet : prestation de service en conduite de chantiers tous corp d'etat et pilotage.

Gérance : M. Jean Louis Devillers, 6 route de Rigny 89190 Les Sièges.

Durée :99 ans.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL891221323

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Joigny (Yonne) du 13 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Sigle : BIODECK

Dénomination : BIODECK

Siège : 50 Route du Grand Longueron - 89300 Joigny

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : Traitement et valorisation de biodéchets issus d'industries et de collectivités ; prestations de conseils dans les domaines ci-dessus.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Loïc FIEVET, demeurant 7 rue du Président Krüger - 92400 Courbevoie

Directeur Général : Monsieur Sébastien LEPRUN, demeurant 19 rue de la Forêt - 89400 Bussy en Othe

La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL891221324

Notaires
Office notarial LENDAIS & Associés,
Notaires à Villeneuve sur Yonne (Yonne),
8 Quai du Commerce.

CONSTITUTION SCI

Avis de constitution Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à Villeneuve sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 13 mars 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, la gestion, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. . La dénomination sociale est : SCI CHERBOURG NORBOTé. Le siège social est fixé à : VAUMORT (89320), Les petites vignes 11 route de Villeneuve. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) . Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Pascal JORET, demeurant Vaumort (89320), les petites vignes 11 route de Villeneuve. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis Le notaire.

AL891221325

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mars 2018 à CHABLIS, il a été constitué une société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SDO ELECTRO

Forme : Société à responsabilité limitée

Objet : Travaux de peinture industrielle (notamment par hydrographie) et travaux de préparation des supports préalablement à leur peinture

Capital social : 5 000,00 euros

Siège social : 19 route d'Auxerre - 89800 Chablis

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérant : Olivier DION demeurant 53 rue Paul Desjardins - 89230 Pontigny

Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891221329

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/03/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ATELIER MORGANE RAUX

Siège social : 2 Rue Du Colombier, 89800 Saint Cyr les Colons

Forme : SARL

Capital : 4000 €

Objet social : Boulangerie, Viennoiserie, Chocolaterie, Pâtisserie et Épicerie.

Gérance : Madame MORGANE RAUX, 3 Impasse des Arts, 89530 Saint Bris le Vineux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891221336

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/03/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PROCO ENTREPRISE

Objet social : Rénovation intérieure et extérieure bâtiment et tout commerce s'

Siège social : 15 rue Colette, 89100 Paron.

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans

Président : M. PROCOPENCO ANDREI, demeurant 15 rue Colette, 89100 Paron

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : La cession à un tiers ou à un associé est soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de Sens

AL891221337

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 17.3.2018, il a été constitué une SAS dénommée : ADOPTE UNE RUCHE NATURELLE.

Capital : 5 000€.

Siège : 26 Avenue Grattery, 89000 Auxerre.

Objet : Vente et location des ruches naturelles.

Durée : 99 ans.

Président : Mme Gastal Jux Annie, 26 Avenue Grattery, 89000 Auxerre, pour une durée indéterminée.

Directeur général : Mme Gastal Jux Annie, 26 Avenue Grattery, 89000 Auxerre.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Nos membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle : un membre, une voix.

Transmission des actions : Les parts détenues par un sociétaire ne peuvent pas être cédées qu'à la coopérative.

Immatriculation au RCS de Auxerre

AL891221278

Etude de Maître
Damien FONTENEAU,
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530), 9, rue de Paris.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530), 9, rue de Paris, le 23 février 2018, enregistré à Auxerre, 27 février 2018, référence 2018N00242, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL LES PINOTS BLACKS

Objet : - la vente et l'achat de vins sous toutes ses formes, de liqueurs et spiritueux, de crèmes de fruits,

- la vente de journées ou soirées thématiques, d'événementiels, de dégustations, de prestations de réception,

Siège social : Courgis(89800), 2 grande rue Nicolas Droin .

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres cessions sont soumises à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

Le gérant de la société est : Mr Thomas PICO, 26 rue Jacques Ferrand – 89800 Courgis.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

AL891221339

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Consommation

Le secteur bio a le vent en poupe

Selon les données chiffrées de l'année 2017 de l'Agence BIO, le secteur de l'agriculture biologique se porte bien.

Au 31 décembre 2017, 53 940 opérateurs étaient engagés en agriculture biologique, soit + 14,5% en un an. Parmi eux, 36 664 sont des producteurs dont 4 900 de plus en un an, soit une augmentation de 13,6% par rapport à 2016, portant la part des exploitations françaises engagées dans le bio à 8,3%. Les surfaces agricoles bio sont estimées à 1,77 million d'hectares, soit une croissance d'environ 15% en un an, avec près de 520 000 hectares en conversion. Ainsi, 6,5% de la SAU sont conduits selon le mode de production biologique. *«2017 est une année record pour ce qui est du nombre d'agriculteurs bio. Mais qu'est-ce qui peut bien pousser un agriculteur conventionnel à passer au bio ?»* s'interroge Gérard Michaut, le président de l'Agence BIO qui a lui-même franchi le pas il y a dix-huit ans. Réponse : *«Aujourd'hui, il y une diminution du nombre de produits phytosanitaires pouvant être utilisés, du coup les agriculteurs se demandent avec quoi ils vont bien pouvoir travailler. Alors, ils sont nombreux à sauter le pas. On peut dire que les agriculteurs ont une vision d'avenir plutôt qu'une vision opportuniste. Je crois qu'ils ont envie de mieux coller à la société. Et puis ce sont souvent les femmes des agriculteurs qui aident leur mari à passer en bio parce qu'elles ont la responsabilité du monde de demain et qu'elles se préoccupent de la sécurité et de la qualité des produits»*. La France compte 17 276 transformateurs, distributeurs, importateurs ou exportateurs, soit + 16% par rapport à 2016.

Les principales régions bio poursuivent leur développement avec des croissances d'environ 13%, en phase avec la moyenne nationale. L'Occitanie compte 8 156 producteurs bio et les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine en dénombrent respectivement 5 375 et 5 316. Dans les régions comptant le moins d'agriculteurs bio, l'accroissement des fermes engagées en bio est élevé. C'est le cas pour les Hauts-de-France (+ 21%), l'Outre-mer (notamment Réunion et Guadeloupe), la Corse et l'Île-de-France.

Les grandes cultures maintiennent des niveaux d'engagement similaires à 2016, en Occitanie mais aussi en Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bourgogne-Franche Comté. La filière laitière progresse toujours, malgré un net retrait par rapport aux années record de 2015-2016, notamment en Bretagne, Pays de la Loire ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Quatre filières montrent des niveaux d'engagement fort. La viticulture s'étend fortement en Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Grand Est. La production des fruits se développe essentiellement dans la moitié Sud et aussi en Normandie. Les productions légumières progressent surtout dans la moitié Sud, à la faveur des légumes sous serre et des primeurs, et dans une moindre mesure en Bretagne et à La Réunion. L'agriculture biologique gagne par ailleurs du terrain dans la production de volailles (filières chair et œufs) en Bretagne et Pays de la Loire et, dans des zones de grandes cultures, en Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

15 % de la SAU en 2022

Fin 2017, il y avait 4 752 distributeurs dont 735 nouveaux, soit + 18% et selon les estimations, le marché des produits alimentaires bio dépasserait les 8 milliards d'euros en incluant la restauration hors foyer. Le secteur bio demeure le facteur de croissance majeur du secteur alimentaire avec une croissance de 16% en un an, soit + 1,11 milliard d'euros, légèrement en retrait par rapport à celle constatée en 2015 et 2016 qui s'établissait à 21,7 %, soit +1,20 milliard d'euros. Les grandes et moyennes surfaces alimentaires affichent une croissance de 20,5%, avec un dynamisme marqué pour le commerce de proximité (+ 23%) et le e-commerce des grandes enseignes (+ 33%), c'est-à-dire essentiellement le drive. Les magasins spécialisés ont un dynamisme plus modéré, autour de 15%, essentiellement du fait des réseaux spécialisés dont le nombre de magasins a progressé de 7,5% en 2017. Les ouvertures de 2016, qui montent en puissance en 2017, ont aussi contribué à la croissance. Les ventes des fruits et légumes frais, des boissons alcoolisées (dont le vin), des produits de la mer-traiteur et de l'épicerie ont doublé au cours des cinq dernières années avec une accélération particulière en 2016. Les ventes de produits du rayon crémerie, comprenant notamment les œufs et le lait dont la part de consommation en bio est élevée, connaissent une progression plus lente, mais dépassant tout de même + 40% au cours de cette période. Il faut enfin préciser que 71% des produits bio consommés en 2016 en France étaient issus de la production hexagonale. Les principales importations sont les fruits et légumes, les céréales et les produits d'épicerie. La France exporte un tiers de sa production de vin bio. Il faut rappeler qu'aux termes des Etats généraux de l'alimentation, le Premier ministre a annoncé un prochain programme en faveur du développement de l'agriculture biologique, fixant un objectif de 15% de SAU en 2022, 50% de produits bio, d'autres signes de qualité ou locaux dans la restauration collective. *«L'objectif de 15% de la SAU est pleinement atteignable»* conclut Florent Guhl, directeur de l'Agence Bio.

VALÉRIE GODEMENT



J.C. Gutner

Les ventes de boissons alcoolisées bio ont été multipliées par deux au cours de cinq dernières années. Par ailleurs, la France exporte un tiers de sa production de vin bio.

Le bio en Europe

Fin 2016, 291 326 exploitations agricoles européennes cultivaient près de 12 millions d'hectares selon le mode biologique, contre 4,3 millions d'hectares en 2000. Entre 2015 et 2016, le nombre de fermes a progressé de 8,4 % et les surfaces bio de 7,6 %. Plus de la moitié des surfaces et des exploitations bio se situent dans quatre pays : l'Espagne qui est première pour la surface et deuxième pour le nombre d'exploitations, l'Italie (2e pour la surface et 1ère pour le nombre de fermes), la France et l'Allemagne. Les surfaces en bio représentaient ainsi 6,7 § de la SAU européenne en 2016. Trois pays se distinguent, avec une part des surfaces en bio dans la SAU supérieure à 15% : l'Autriche, la Suède et l'Estonie. Avec plus de la moitié des terres agricoles cultivées en bio, la région de Salzbourg, en Autriche, précède la Calabre en Italie, l'Ouest de l'Estonie et le Noorland Central suédois qui cultivent plus de 30% de leur SAU selon le mode biologique. A l'opposé, plusieurs régions européennes consacrent moins de 1% de leur SAU à l'agriculture biologique.

En 2016, la consommation de produits alimentaires bio est estimée à 32,6 milliards d'euros (+ 12% par rapport à 2015). En valeur, près de 70% des achats s'effectuent dans quatre pays : l'Allemagne (29%), la France (22 %), l'Italie (9 %) et le Royaume-Uni (8%). Durant les dix dernières années, le marché s'est montré très dynamique en France, en Allemagne et en Suède alors que la marché britannique commence à retrouver son développement d'avant 2008. Les Danoi suivis des Suédois sont les Européens qui y consacrent la plus grande part de leur budget alimentaire, respectivement 9,7% et 8,7% en 2016. A titre de comparaison, 3,5% des achats alimentaires des Français étaient dédiés aux produits biologiques à la même date.

Coin cuisine

Barres aux lentilles, figues et carottes

Préparation : 15 minutes ; Cuisson : 40 à 45 minutes.

Ingrédients pour 10 barres :

150 grammes de lentilles corail entières non décortiquées,
200 grammes de pomme,
1 carotte,
6 figues séchées,
40 grammes de graines de lin moulues,
50 grammes de miel crémeux,
50 grammes de purée d'amande,
50 grammes de son d'avoine,
150 grammes de gros flocons d'avoine,
½ cuillère à café de cannelle en poudre.

Réalisation :

La veille ou 4 heures à l'avance, faire tremper les lentilles dans un bol d'eau.

Le matin même, préchauffer le four à 180 ° C.

Réduire la pomme en purée au blender, râper la carotte puis couper les figues séchées en petits dés. Verser le tout dans un saladier.

Ajouter les lentilles rincées et égouttées, les graines de lin moulues, le miel, la purée d'amande, le son et les flocons d'avoine et enfin la cannelle. Mélanger.

Incorporer la carotte râpée et les figues séchées.

Répartir la préparation sur une feuille de papier cuisson, sur environ 1,5 cm d'épaisseur. Enfourner 40 à 45 minutes.

Laisser refroidir puis découper en rectangles minces.

On peut conserver les barres dans une boîte hermétique pendant 4 à 5 jours.



Hélène Schernberg

Cette recette est extraite du livre *«Vive les lentilles ! 40 recettes bio, faciles et créatives»* paru aux éditions Terre Vivante.

Coin lecture

Golden Globe

«Golden Globe. Une épopée solitaire autour du monde» est un livre de Peter Nichols paru aux éditions Glénat (www.glenatlivres.com).

Non, il ne s'agit pas ici de cinéma et de télévision mais de la fascinante et dangereuse course au large baptisée Golden Globe en 1968 lors de sa première édition. Avec des bateaux d'un autre temps, avec des instruments, de l'alimentation et des technologies bien différents de ceux d'aujourd'hui, une poignée de fous de mer étaient partis. Un seul concurrent avait réussi à boucler son tour du monde en solitaire. C'est cette épopée grandiose que Peter Nichols raconte dans ce livre. Tout y est : la mer bien sûr dans toutes ses dimensions magnifiques et difficiles mais aussi de l'humain à travers les histoires des différents participants à cette première épreuve : des caractères, des personnalités et des destins très différents les uns des autres.



THIERRY MICHEL

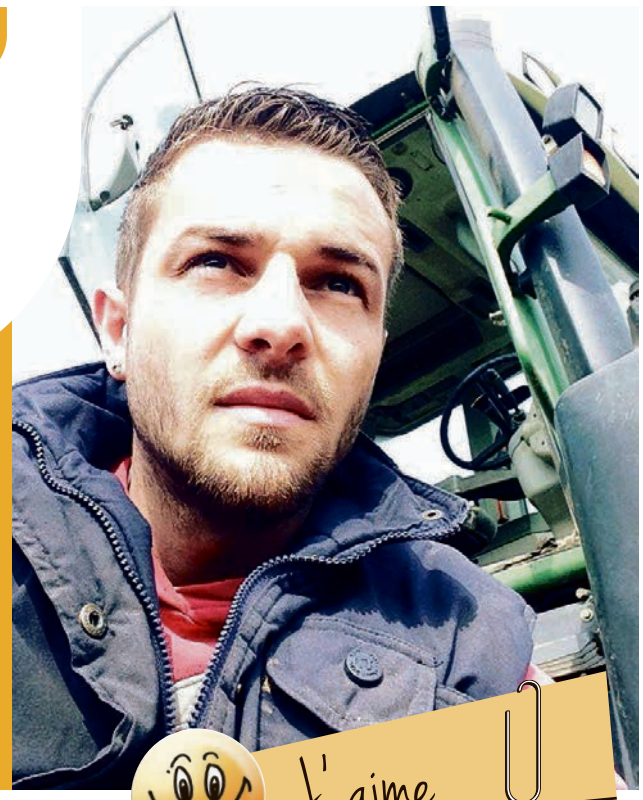


DEUX-SEVRES (79)

Paroles de jeune

POLYCULTURE

Émilien Sillon a été élu le 16 décembre Mister Agri 2018 à la suite d'un concours organisé sur Facebook. Au-delà de la fierté engendrée par ce titre, le jeune homme de 25 ans souhaite surtout faire évoluer les clichés auxquels il estime le monde de l'agriculture confronté.



J'aime
- mon métier
- le football, mais je préfère y jouer avec des amis plutôt que de le regarder à la télé
- faire des balades à moto
- être au grand air

Je n'aime pas
- le mauvais temps
- le lundi matin

« Donner une autre image de l'agriculture »

Le plus bel agriculteur de France est en Deux-Sèvres. Émilien Sillon, jeune ouvrier agricole de 25 ans, a été élu le 16 décembre à l'issue d'un concours organisé sur Facebook. 75 hommes étaient candidats dans la catégorie Mister Agri*. Parmi les 20 finalistes élus par le public sur Facebook, Émilien l'a emporté *« haut la main, avec 4/5 des voix du jury»,* selon la page Facebook de l'événement. Un nouveau statut *« un peu bizarre à endosser »* pour le principal intéressé, inscrit par sa sœur pour la deuxième année consécutive.

Plus qu'une fierté personnelle, Émilien veut faire de ce titre le terreau d'un changement d'image de la profession. *« Pour certaines personnes, les agriculteurs sont des culs-terreux aux mœurs un peu anciennes. Ce concours permet de montrer un panel de jeunes motivés qui ont plein de projets en tête. »*



Émilien est un jeune connecté, personnellement mais aussi professionnellement. Une nécessité, estime-t-il, pour adapter ses pratiques au mieux. C'est cette image de l'agriculture que le jeune homme veut faire passer au SIA en mars prochain. DR

Chef d'exploitation dans un an

Et des projets, Émilien les assouvit un à un. Propriétaire d'une maison à Maisonnay depuis quelques semaines, il le sera également d'une exploitation dans un an.

Ouvrier agricole depuis la fin de son bac pro productions végétales décroché à Venours il y a cinq ans, le jeune homme a acquis de l'expérience sur une exploitation polyculture-élevage située à une vingtaine de kilomètres de chez lui, à Asnières-en-Poitou. Une situation qui lui convient, entre gestion des 386 ha de cultures et entretien du matériel. Mais la retraite annoncée de son oncle en début d'année 2019 a un peu bouleversé les choses. Cette opportunité de reprise est néanmoins la suite logique pour celui « *qui ne se serait pas vu faire autre chose* » et le défi qui l'attend est loin de lui faire peur. *« Le travail dans les champs sera le même et depuis mes 18 ans, je suis habitué à donner un coup de main à mon père au niveau de la gestion de ses terres »,* assure ce passionné.

> *« Ce titre est un pas dans la bonne direction pour casser les clichés et prouver aux personnes l'amour que les agriculteurs ont pour leur métier. »*

Une image de jeune connecté à porter

Si le jeune homme ne connaît pas encore les projets de développement qu'il souhaite mener sur les 70 ha de terres (blé, colza, maïs, orge et tournesol) qu'il va récupérer, il cherchera assurément des pistes de réflexion du côté d'Internet, qu'il consulte quotidiennement. *« Cela devient fondamental dans notre métier de se tenir au courant de l'actualité et des nouveautés technologiques et culturales pour ne pas se retrouver largué. Le monde agricole évolue très vite et il faut être capable de s'adapter en conséquence.»*

Cette image de jeune connecté, Émilien va la porter au salon de l'agriculture les 1er et 2 mars prochain. Invité par les organisatrices du concours à participer à la grand-messe nationale, il va en profiter pour recevoir ses cadeaux et porter un message visant *« à casser les clichés et prouver aux personnes l'amour que les agriculteurs ont pour leur métier, leurs bêtes et leurs terres ».*

Carole Mistral - carole.mistral@agri79.fr

() Sont également élus dans le cadre de ce concours Miss Agri, couple agri, Miss Agri junior et Mister Agri junior (voir les résultats sur la page Facebook Election Miss et Mister France Agricole).*